

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI



Unité-Egalité-Paix

PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT (PND) ADEGG 2025-2030

Adaptation – Diversification – Émergence – Équité – Gouvernance



Table des matières

AVANT-PROPOS	4
MESSAGE DU PREMIER MINISTRE	6
MOT DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DE L'INDUSTRIE	8
RESUME EXECUTIF.....	10
INTRODUCTION	12
I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	14
1.1. Une dynamique économique induisant des effets limités sur la pauvreté monétaire	14
1.2. Un système productif peu évolutif	19
1.3. Les infrastructures d'appui au secteur productif à renforcer.....	28
1.4. Une mise à niveau du Capital Humain au service de la transformation structurelle	30
1.5. Une gouvernance administrative, économique et judiciaire à renforcer	33
1.6. Environnement et changement climatique.....	36
1.7. Les défis majeurs pour accélérer la transformation de l'économie Djiboutienne	36
II. VISION DE DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2025-2030.....	39
2.1. Vision de développement.....	39
2.2. Principes directeurs	39
2.3. Objectif global, Impacts attendus et Schéma de croissance.....	43
2.4. Axes stratégiques, Objectifs stratégiques et effets attendus.....	48
AXE 1. DIVERSIFICATION ECONOMIQUE ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE.....	49
AXE 2. CONSOLIDATION DU CAPITAL HUMAIN	57
AXE 3. GOUVERNANCE, COHESION SOCIALE ET ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES.....	66
AXE 4. TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE CLIMATIQUE.....	77
2.5. Alignement des Objectifs Stratégiques du PND ADEEG aux ODD.....	81
III. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....	90
3.1. Instruments de mise en œuvre du PND ADEEG 2025-2030.....	90
3.1.1 Matrices d'actions prioritaires sectorielles ou institutionnelles (MAP-SI).....	90
3.1.2 Matrices d'actions prioritaires régionales (MAPR).....	90
3.1.3 Matrice d'actions prioritaires (MAP) du PND ADEEG 2025-2030	91
3.1.4 Documents budgétaires de programmation	91
3.1.5 Stratégie de communication.....	91
3.2. Acteurs de la mise en œuvre du PND ADEEG 2025-2030.....	91
3.2.1 Administration centrale.....	91
3.2.2. Collectivités territoriales	92

3.2.3 Entreprises publiques.....	92
3.2.4 Secteur privé	92
3.2.5 Société civile	92
3.2.6 Djiboutiens de l'extérieur	92
3.2.7 Partenaires techniques et financiers (PTF)	93
3.3. Mécanisme et instruments du suivi et de l'évaluation du PND ADEEG 2025-2030.....	93
3.3.1 Mécanisme du suivi et de l'évaluation du PND ADEEG	93
3.3.2 Outils du suivi et de l'évaluation du PND ADEEG	93
3.4. Cadre organisationnel du suivi et de l'évaluation du PND ADEEG2025-2030	94
3.4.1. Organes du suivi et de l'évaluation	94
3.4.2. Instances de suivi.....	95
3.5. Schéma de financement du PND ADEEG 2025-2030.....	96
3.6. Analyse stratégique des risques et dispositifs d'atténuation.....	97
IV. ANNEXES.....	100
4.6. Théorie du changement.....	100
4.7. Cadre de mesure de la performance globale du PND ADEEG 2025-2030	102

Liste des tableaux

Tableau 1 : Indicateurs de transformation structurelle	44
Tableau 2 : Evolution du PIB et de l'investissement.....	46
Tableau 3 : Evolution des finances publiques de 2025-2030	47
Tableau 4 : Correspondance impacts attendus du PND ADEEG et cibles ODD	81
Tableau 5 : Correspondance Objectifs stratégiques et Effets attendus du PND ADEEG et cibles ODD	82
Tableau 6 : Tableau récapitulatif du financement du PND ADEEG (en milliards de FDJ)	96

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB.....	16
Graphique 2 : Evolution de la Pauvreté globale entre 2012 et 2025	17
Graphique 3 : Evolution de l'incidence de la pauvreté globale entre 2012 et 2025	18
Graphique 4 : Evolution des contributions sectorielles au PIB 2015-2024	19
Graphique 5 : Evolution des parts contributives des branches du secteur tertiaire au PIB.....	20
Graphique 6 : Evolution du taux de croissance du PIB.....	45
Graphique 7 : Schématisation de la Théorie du Changement du PND ADEEG 2025-2030	101

La République de Djibouti se dirige vers un nouveau chapitre de son développement économique et social. Au cours des vingt-cinq dernières années, notre pays a posé les jalons d'un État moderne, reconnu pour l'excellence de ses infrastructures portuaires et logistiques, sa stabilité institutionnelle, et son rôle clé à la croisée des routes commerciales mondiales. Ensemble, nous avons hissé Djibouti parmi les plateformes économiques les plus influentes du continent. Cependant, les nations qui réussissent sont celles qui savent faire un bilan lucide de leur parcours, faire la part de leurs atouts, reconnaître leurs faiblesses et anticiper les défis à venir. Les succès dont nous sommes fiers doivent désormais s'inscrire dans une dynamique plus large. L'économie djiboutienne, encore marquée par une spécialisation concentrée et par des chaînes de valeur qu'il convient de renforcer, révèle des disparités territoriales et sociales qui appellent une action résolue et progressive. L'enjeu est désormais d'assurer une meilleure diffusion des opportunités économiques à travers tout le pays, afin que les régions de l'intérieur s'affirment pleinement comme des espaces dynamiques, et que chaque citoyen puisse bénéficier équitablement des fruits du développement, sans distinction d'origine, de genre ou de lieu de résidence. C'est dans cet esprit de responsabilité et d'ambition mesurée que le Plan national de développement ADEEG 2025-2030 a été conçu. Ce plan porte une vision globale et cohérente et nous trace un chemin précis vers une transformation profonde de notre économie. Il ambitionne de faire de nos infrastructures de véritables moteurs de productivité, de convertir nos territoires en pôles dynamiques et de valoriser pleinement notre capital humain comme première richesse nationale. Il organise aussi la transition d'une économie d'intermédiation vers une économie qui produit, transforme et innove, en consolidant les filières capables de créer des emplois durables, de stimuler l'innovation et d'accroître la valeur ajoutée pour les années à venir.



La diversification de la production, l'amélioration de l'industrie, la modernisation de l'agriculture, le développement du numérique et des industries créatives et le renforcement d'un tissu entrepreneurial solide constituent les fondements de cette transformation. Cette dynamique visera à élargir notre base économique, à atténuer les fractures sociales et territoriales et à offrir de nouvelles perspectives à notre jeunesse, à nos femmes et à nos travailleurs dans toutes les différentes régions. Le PND ADEEG place ainsi les Djiboutiennes et les Djiboutiens au centre des politiques publiques. Investir dans l'éducation, la santé, la nutrition, la formation professionnelle et l'inclusion sociale, ce n'est pas seulement une priorité technique. C'est une mission morale, une obligation républicaine envers une population qui a légitimement raison d'en attendre davantage de justice sociale, d'égalité des chances, de mobilité économique.

La lutte contre la pauvreté multi-dimensionnelle, commence d'abord par les efforts pour rompre la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et la solidarité intragénérationnelle.

C'est pour cela que l'accès équitable aux services essentiels est au cœur de ce projet que nous soutenons tous. Dès lors que Djibouti est particulièrement exposé aux vulnérabilités climatiques et environnementales, le PND ADEEG 2025-2030 vise aussi à renforcer notre résilience nationale. Il doit préparer notre pays à anticiper, protéger et répondre à des risques futurs pour garantir la sécurité de nos infrastructures, mais aussi et surtout, la sécurité des territoires et celle des populations. La résilience doit être un impératif de souveraineté et une condition de tout développement durable. Le PND ADEEG est un projet de société ancré dans l'unité nationale, la cohésion sociale et la solidarité territoriale. Il participe de la continuité de la Vision Djibouti 2035, des Objectifs de développement durable, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il illustre notre volonté collective d'une prospérité partagée, inclusive et durable. J'invite chaque Djiboutienne et Djiboutien d'ici et de la diaspora, tous nos partenaires au développement, les acteurs du secteur privé et de la société civile, à s'approprier ce plan afin de le faire vivre. L'avenir que nous voulons nécessite unité, responsabilité et effort collectif. Ensemble, nos rêves deviennent réalistes et réalisables. Ensemble, nous pouvons conférer à nos défis une dimension d'opportunité, à notre potentiel la solidité de notre compétitivité, à notre vision l'avenir meilleur pour les générations futures.

ISMAÏL OMAR GUELLEH
Président de la République de Djibouti

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Le Plan National de Développement ADEEG 2025-2030 représente une avancée significative dans le développement de Djibouti, en favorisant une croissance plus durable, inclusive et mieux adaptée aux réalités économiques et environnementales du pays. Il nous rappelle que notre avenir repose autant sur la qualité de nos décisions politiques que sur notre capacité collective à agir de manière cohérente, disciplinée et coordonnée. Dans un contexte de démographie en rapide évolution, où la jeunesse occupe une place centrale dans notre structure sociale, où les pressions économiques se renforcent et où les effets du changement climatique se font chaque année plus visible, il est crucial que l'action gouvernementale soit marquée par l'unité, la rigueur et l'efficacité.

Nous entrons dans une nouvelle phase démographique, à la fois exigeante et pleine d'opportunités. Le renforcement du groupe des 15-34 ans, la stabilisation progressive de la population jeune et l'allongement de la vie active créent les conditions pour un véritable dividende démographique. Cependant, ce dividende ne pourra se concrétiser que si notre appareil public réussit à transformer cette dynamique en capital humain, en productivité, en résilience et en mobilité sociale. Les décisions que nous prenons aujourd'hui façonneront la trajectoire de notre croissance économique, de notre stabilité et de notre adaptation aux changements climatiques pour les décennies à venir.

C'est pourquoi ce plan met l'accent sur des domaines essentiels tels que l'éducation et la formation, la santé et la nutrition, la protection de l'enfant, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Une société ne peut progresser durablement si une partie de sa population est exclue des services essentiels, de l'économie moderne ou des opportunités d'emploi. De même, la situation des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile présents sur notre territoire nécessite une approche fondée sur la dignité, l'intégration et la cohérence institutionnelle, afin de réduire les vulnérabilités et de favoriser leur participation à la vie économique et sociale.

Dans ce cadre la cohésion administrative devient essentielle, dans la mesure où chaque ministère détient une part de la solution, et aucun ne peut agir isolément. La coordination gouvernementale n'est plus une option ; elle est indispensable à l'efficacité de l'action publique et à la réussite de nos politiques. Le PND ADEEG 2025-2030 fournit un cadre unifié qui doit orienter nos décisions d'investissement, harmoniser nos interventions et renforcer la responsabilité. Pour que la dépense publique génère des résultats concrets, elle doit être sans doute mieux ciblée, séquencée et évaluée, avec un souci constant de rentabilité économique et d'impact social et environnemental.

Ce plan constitue également un appel à la mobilisation collective. Nos Partenaires Techniques et Financiers jouent un rôle crucial pour accompagner les transformations institutionnelles, renforcer les capacités, soutenir les réformes et catalyser l'investissement, en particulier dans les secteurs générateurs d'emplois productifs et face à l'urgence climatique. Nous comptons sur leur engagement continu, non pas comme un soutien extérieur, mais comme une contribution stratégique à une vision partagée de développement durable.

Le secteur privé, quant à lui, détient les clés de l'innovation, de la compétitivité et de l'investissement productif, essentiels pour diversifier l'économie djiboutienne et créer massivement des emplois de qualité. La société civile et la diaspora ont également un rôle déterminant, en cultivant la confiance, en partageant les bonnes pratiques, en renforçant la solidarité et en contribuant à faire du développement durable un projet commun.

Le PND ADEEG 2025 2030 ne se limite pas à un document stratégique ; il sert de référence pour l'action publique. Il organise notre effort national autour de la transformation économique, du capital humain, de l'équité territorial et de la résilience face au climat. Il engage l'État dans une logique de résultats, place les jeunes au cœur de nos préoccupations et fait du capital humain le levier principal de notre croissance économique et de notre développement en général. Il crée les conditions nécessaires pour convertir notre avantage démographique en un moteur durable de prospérité.

La mise en œuvre réussie de ce plan nécessitera une systématisation de la revue annuelle conjointe des actions prioritaires, fondée sur des indicateurs précis et une analyse approfondie des programmes. Cette revue offrira l'opportunité de mesurer les avancées réalisées, d'identifier les goulots d'étranglement, d'améliorer la qualité des allocations budgétaires et d'adapter les actions au cas échéant. De plus, elle encouragera une coordination accrue entre les différents ministères et partenaires, tout en veillant à ce que chaque Franc Djibouti dépensé par l'État génère un impact tangible et mesurable des politiques au profit des Djiboutiennes et les Djiboutiens.

Je souhaite que l'ensemble du gouvernement s'approprie pleinement cet outil stratégique, qu'il devienne le langage commun de nos administrations et qu'il oriente chacune de nos décisions. Le moment est exigeant, mais il offre une opportunité historique. À nous de la saisir avec discipline, détermination et unité, afin que Djibouti puisse franchir une nouvelle étape décisive dans son développement durable.

ABDOULKADER KAMIL MOHAMED
Le Premier Ministre



Le Plan National de Développement ADEEG 2025-2030 constitue une avancée décisive dans le parcours historique et économique de notre pays. Il traduit l'ambition du Gouvernement de bâtir une économie moderne, diversifiée, solide, capable de créer en masse des emplois productifs, d'accroître la compétitivité nationale tout en offrant des chances égales à toutes les Djiboutiennes et tous les Djiboutiens. Ce plan propose une trajectoire plus intégrée, plus inclusive et plus résiliente, conforme à la Vision 2035

et aux engagements internationaux de Djibouti.

Les succès de cette mue reposent sur notre capacité collective à dégager des ressources financières suffisantes, à mettre en œuvre les réformes voulues, à réaliser rigoureusement les projets d'investissement. Les besoins de financements prévisibles sur la période 2025-2030 sont considérables et témoignent de l'ampleur de l'ambition nationale.

Ils touchent aux infrastructures économiques, à l'énergie, à l'eau, aux transports, à l'éducation, à la santé, à la formation professionnelle, à la digitalisation, à l'agriculture et à l'industrialisation légère. Nous comptons sur le soutien technique et financier de nos partenaires, des investisseurs privés nationaux et internationaux et des institutions publiques pour accompagner, financer et porter ces priorités dans un cadre de gouvernance limpide et maîtrisé.

Le succès du PND ADEEG 2025-2030 repose en grande partie sur la qualité de la préparation, de la conception, de la maturation des projets. Au sein d'un travail collectif nous devons renforcer la rigueur de la gestion axée sur les résultats pour faire en sorte à ce que chaque franc engagé ait un impact à la fois tangible et mesurable.

Tout laisse à penser que les services techniques des ministères et des institutions publiques sont les acteurs les mieux placés pour incarner ce changement. Leurs disponibilités, leurs capacités d'anticipation, leur savoir-faire en matière de planification, de gestion budgétaire, d'exécution effective et de suivi de l'exécution des investissements publics, seront les raisons de la performance du Plan dans son ensemble. Ce Plan est en lien avec mon engagement d'améliorer l'efficacité de la dépense publique par la mise en place d'outils modernes de programmation, de suivi et d'évaluation, des outils de mise en œuvre de la transparence, la traçabilité et le rendu de comptes, mais selon des standards internationaux. Il appartient au contribuable djiboutien de vérifier que les moyens publics sont utilisés de façon efficace, équitable et respectant la hiérarchisation des priorités du pays. Au cœur de notre démarche la transparence budgétaire, l'intégrité dans l'exécution des dépenses publiques, le combat contre le gaspillage, les erreurs de commandes, les retards sont la colonne permettant la mise en œuvre de l'ensemble de nos efforts. La transformation économique que nous souhaitons nécessite le renouvellement de notre partenariat entre l'État, le secteur privé national et les investisseurs internationaux pour mettre en œuvre les contenus du PND ADEEG, qui permettra de créer un cadre favorable et prévisible à l'initiative entrepreneuriale, au financement des nouveaux investissements, à la modernisation de notre appareil industriel, grâce au développement des chaînes de valeurs dynamiques, génératrices de création d'emplois et d'innovations.

Le pays dispose d'attributs uniques, il faut en faire des investissements viables, des occasions de contribuer à l'effort de développement et de croissance.

Je tiens à saluer l'engagement et le travail de l'ensemble des équipes techniques qui ont été mises à contribution pour l'élaboration du PND ADEEG et des institutions partenaires qui nous rappellent et soutiennent nos efforts déjà et à venir. Le travail commence à peine aujourd'hui, les années à venir sont cruciales pour commencer à donner corps à cette vision et à démontrer notre capacité à réaliser un ambitieux programme d'investissements avec rigueur, cohérence et efficacité. Je convie l'ensemble des acteurs publics et privés, nationaux et internationaux, à devenir partie prenante du PND ADEEG et à nous accompagner dans sa mise en œuvre. Ensemble nous avons toutes les qualités pour franchir un nouveau palier de développement, disposer d'une économie compétitive, résiliente et solidaire.

ILYAS MOUSSA DAWALEH

Ministre de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie

Au cœur de la Corne de l'Afrique, Djibouti tente de redéfinir sa trajectoire économique. Après deux décennies d'efforts soutenus pour bâtir une infrastructure portuaire et logistique de niveau mondial, le pays cherche désormais à transformer cette connectivité en moteur productif. Cette ambition de diversification, portée par le Plan National de Développement 2025-2030 (PND ADEEG), marque le passage d'une économie d'intermédiation à une économie de transformation.

En effet, pour l'amélioration continue des conditions de vie de sa population, la République de Djibouti a élaboré et mis en œuvre plusieurs référentiels de développement dont le dernier en date est le Plan national de développement Djibouti ICI2020-2024.

Exécuté dans un contexte international difficile marqué notamment par la pandémie de Covid 19, les tensions géopolitiques internationales et crises régionales ainsi qu'une sécheresse récurrente, le PND 2020-2024 a permis d'enranger de nombreux acquis sur les plans économique et social.

La résilience macroéconomique avec une croissance moyenne annuelle de 5% du PIB, la consolidation des infrastructures portuaires et sociales, l'amélioration de l'accès aux services essentiels, le développement des logements décents, la protection sociale ont soutenu les efforts de l'inclusion économique et sociale.

Ces acquis demeurent toutefois à renforcer pour relever les défis persistants notamment le coût des facteurs de production, la concentration sectorielle, la productivité des ressources humaines, l'emploi des jeunes, les disparités sociales et spatiales de développement.

Au regard de ces défis et pour valoriser les opportunités et potentialités de l'économie nationale, le nouveau schéma de croissance prévoit de renforcer la transformation de l'économie en alliant réformes, investissements structurants dans les secteurs à fort potentiel de développement, promotion de l'entrepreneuriat et de l'initiative privée en vue de générer une dynamique de croissance soutenue et inclusive avec pour objectif ultime de ne laisser personne de côté.

Elaboré selon une approche participative et inclusive avec les contributions issues des consultations nationales et régionales de tous les acteurs de développement, le nouveau référentiel national des politiques publiques et des partenaires de développement sur la période 2025-2030, vise la diversification de la base productive et la densification des chaînes de valeur, le relèvement du capital humain au service de la transformation structurelle, le renforcement de la gouvernance et la résilience climatique, dans un cadre social équitable et durable.

Prenant appui sur la vision prospective Djibouti 2035 et les engagements internationaux auxquels la République de Djibouti a souscrit dans le cadre des ODD des Nations Unies 2030, de l'agenda 2063 de l'Union Africaine et la Vision Arabe 2045, le 3^{ème} Plan national de développement a pour objectif global de transformer structurellement l'économie nationale pour une amélioration significative du bien-être social.

Le PND ADEEG 2025-2030 se décline donc en quatre axes stratégiques qui sont : (i) Axe 1 : diversifier les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois, (ii) Axe 2 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale, (iii) Axe 3 : Approfondir la gouvernance, (iv) Axe 4 : renforcer la résilience climatique et la préservation de l'environnement.

En termes de résultats, le PND ADEEG 2025-2030 vise une croissance plus robuste et plus inclusive, une amélioration durable du niveau et de la qualité de l'emploi, une réduction des inégalités régionales, sectorielles et sociales, une meilleure qualité de l'environnement et une administration publique plus agile et crédible.

Les impacts globaux attendus de la mise en œuvre du PND ADEEG sont : (i) la diversification du système de production, générant un taux de croissance annuel moyen du PIB de 9% et créatrice d'au moins 10 000 emplois décents par an, (ii) la baisse de l'incidence de la pauvreté à moins de 30% en 2030 (iii) le relèvement du niveau de développement du capital humain et son adaptation aux besoins de l'économie, (iv) l'amélioration de l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, locale (v) le renforcement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique.

Ce document propose une vision stratégique claire, des objectifs mesurables et des priorités opérationnelles tout en restant adaptable aux évolutions économiques et sociales. L'approche est orientée résultats avec une priorité donnée à l'innovation, à l'inclusion et à la durabilité, des piliers indissociables pour bâtir une économie compétitive, résiliente et prospère à l'horizon 2030.

Le coût total de la mise en œuvre du PND ADEEG est estimé à 1215,6 milliards de FDJ financés sur ressources publiques à hauteur de 422,8 milliards FDJ selon le cadrage macroéconomique soit 35% du coût total et les projets en PPP représentent 23% des investissements soit 281 milliards FDJ. Il se dégage ainsi un besoin de financement de 511,58 milliards de FDJ estimés à 42% du coût total. Le financement du PND repose sur la mobilisation optimale des ressources internes et externes dans le cadre de financement national intégré (INFF).

L'opérationnalisation du PND se fonde sur la mise en œuvre de la Matrice d'Actions Prioritaires (MAP) qui contient les actions majeures et les mesures d'investissements stratégiques nécessaires à l'atteinte des cibles visées. Un cadre de résultats avec des indicateurs de performance et de suivi-évaluation est également défini. Le Programme d'Investissements Publics (PIP) triennal aligné sur les orientations stratégiques du PND ADEEG reste un outil d'opérationnalisation du plan dont la tranche annuelle constitue la partie investissement du budget général.

Les principaux risques qui pourraient entraver la réalisation des ambitions du PND ADEEG et pour lesquels des mesures d'atténuation ou d'évitement devraient être développées sont : (i) la dégradation de la conjoncture internationale et régionale, (ii) les aléas climatiques et (iii) le sous-financement des politiques publiques.

Prenant pour socle la vision Djibouti 2035, le Plan National de Développement ADEEG2025–2030 s'inscrit dans une dynamique de consolidation des avancées réalisées au cours des dernières années et d'accélération de la transformation économique du pays.

Conçu dans un contexte régional et international en mutation, ce plan répond à la nécessité de renforcer la résilience du pays, d'accroître sa compétitivité et de soutenir une croissance inclusive et durable.

Ce faisant, Il intègre les nouveaux enjeux de développement économique et social pour engager l'économie nationale dans une trajectoire de développement diversifié, inclusif et résilient tout en capitalisant sur ses avantages stratégiques, notamment son positionnement géographique, ses infrastructures portuaires et logistiques de classe mondiale, ainsi que son rôle croissant de plateforme régionale pour les services et les technologies.

Le PND ADEEG tient compte des enseignements tirés de la mise en œuvre des référentiels antérieurs qui ont planifié le développement économique et social (SCAPE2015-2019 et PND DJIBOUTI ICI2020-2024) pour relever les défis persistants en matière de concentration sectorielle, d'emploi, d'inégalités sociales et de vulnérabilité climatique grâce à une approche stratégique et réaliste qui alliera réformes, investissements structurants et démarche pragmatique dans la conduite des politiques publiques en vue de renforcer la promotion de l'entrepreneuriat et de l'entreprise privée.

Sa priorité est d'élargir le tissu productif par le déploiement de secteurs à fort potentiel et par l'amélioration des qualifications et de l'employabilité des populations. Le cadre de gouvernance se renforce grâce à des mécanismes de simplification des procédures et de transparence, d'efficacité budgétaire et de participation citoyenne tandis que la gestion environnementale garantit une croissance pérenne et inclusive.

En définissant des objectifs mesurables, des réformes structurantes et des projets prioritaires, ce nouvel cadre d'orientation du développement économique et social de Djibouti sur la période 2025-2030 constitue la feuille de route permettant à Djibouti d'accélérer son développement, de moderniser son économie, de renforcer l'équité sociale et la viabilité environnementale pour consolider son rôle stratégique au sein de la région de la Corne de l'Afrique.

La nouvelle politique nationale de développement tire ses fondements de la vision DJIBOUTI 2035, du bilan de la mise en œuvre du PND Djibouti ICI 2020-2024 et des politiques sectorielles. Ces fondements de portée nationale sont complétés par les orientations du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de la Vision Arabe 2045.

Fruit d'un processus participatif et inclusif associant les institutions publiques, le secteur privé, la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers, le PND ADEEG 2025–2030 se nourrit des contributions issues de ces consultations nationales et régionales.

Il exploite aussi les études récentes conduites par les Partenaires techniques et financiers sur Djibouti ainsi que les études, enquêtes et évaluations réalisées courant 2024 et 2025 dont le recensement général de la population et de l'habitat ainsi que l'enquête Djiboutienne auprès des ménages EDAM5 qui est cruciale pour la formulation et le suivi des politiques publiques en fournissant des informations sur les conditions de vie des populations.

Le document de PND ADEEG résulte de l'ensemble de ces travaux dont le traitement, avec les règles de la Gestion axée sur les résultats (GAR), a donné lieu à une structuration en trois parties principales, à savoir : (i) l'analyse diagnostique de la situation économique et sociale, (ii) la stratégie de développement économique et social 2025-2030 et (iii) les dispositions de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, avec en annexes, le tableau synoptique qui récapitule les impacts et effets attendus ainsi que leurs indicateurs selon les axes et objectifs stratégiques.

Malgré un contexte géopolitique international et régional difficile et la survenue de la crise sanitaire de Covid 19 qui ont contrarié les efforts de développement, les politiques opérationnalisées dans le cadre du Plan national de développement Djibouti ICI 2020-2024, ont permis d'engranger des progrès dans les domaines du développement économique, social et de la gouvernance. Ces acquis demeurent toutefois à renforcer pour relever les défis persistants.

1.1. Une dynamique économique induisant des effets limités sur la pauvreté monétaire

1.1.1. Une dynamique socio-démographique concentrée sur la ville

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-3) établit que Djibouti compte 1 066 809 habitants en 2024, une population jeune, dynamique et fortement urbanisée. Les résultats montrent que 40,5% des Djiboutiens ont moins de 18 ans et 64,5% moins de 30 ans, tandis que l'âge médian de 22,9 ans confirme cette jeunesse prononcée. Avec un taux d'urbanisation de 84%, dont près des deux tiers concentrés à Djibouti-Ville, la pression sur les services sociaux, les infrastructures, l'éducation, l'emploi et le logement ne cesse de croître. Ce portrait démographique permet de dégager les deux tendances majeures suivantes : une transition démographique avancée mais inachevée, et une fenêtre de dividende démographique réelle mais fragile. Ces dynamiques conditionnent directement les choix stratégiques du PND ADEEG, qui devra transformer cette jeunesse abondante en véritable moteur de croissance inclusive et durable.

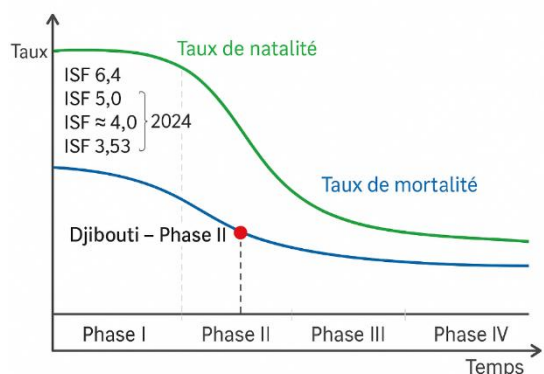
1.1.2. Une transition démographique avancée mais inachevée

L'évolution démographique des quarante dernières années montre que Djibouti a atteint une phase avancée de sa transition, caractérisée par une mortalité très basse et stabilisée (TBM passé de 12–13‰ dans les années 1980 à 6,18‰ en 2024), signe d'un plancher sanitaire désormais acquis. En revanche, la fécondité reste élevée et marque une transition inachevée : après une chute rapide de 6,43 à 2,94 enfants par femme entre 1983 et 2012, elle s'est stabilisée à 3,50 en 2024 sous l'effet de facteurs contradictoires. L'urbanisation, l'éducation des femmes et les progrès sanitaires tirent la fécondité vers le bas, tandis que les normes pro-natalistes, les unions précoces, l'accès irrégulier à la contraception et les disparités rurales freinent la convergence. Les projections confirment une baisse lente (ISF 3,30 en 2034, 3,00 en 2064), bien au-dessus du seuil de remplacement, ce qui continue de façonner la structure par âge et de peser sur les politiques sociales.

Les résultats du RGPH-3 soulignent par ailleurs une jeunesse massive (40,5% de moins de 18 ans, 64,5% de moins de 30 ans, âge médian de 22,2 ans) et une urbanisation très élevée (84%, dont deux tiers à Djibouti-Ville), augmentant la pression sur les services et les infrastructures. Toutefois, la pyramide des âges révèle une morphologie favorable : un noyau actif dense, une base juvénile stabilisée et un vieillissement encore limité, configuration idéale pour l'émergence d'un dividende démographique. Cette fenêtre est néanmoins temporaire et pourrait se refermer si la fécondité ne poursuit pas sa baisse, d'où l'urgence d'actions visant à convertir ce potentiel en gains économiques et sociaux durables.

1.1.3. Un dividende démographique réel mais fragile

Djibouti fait face à une croissance démographique soutenue, alimentée par une fécondité stabilisée autour de trois enfants par femme, ce qui intensifie chaque année la pression sur l'eau, le logement, l'éducation, la santé et les infrastructures. Le système éducatif est saturé, le marché du travail peine à absorber des cohortes toujours plus nombreuses et l'économie ne génère pas encore suffisamment d'emplois productifs pour transformer ce surplus de jeunesse en force économique. Pourtant, les résultats du RGPH-3 montrent que le pays dispose d'une structure par âge exceptionnellement favorable, avec 66% d'adultes et un ratio de dépendance proche de 51%, configuration qui marque l'entrée dans la Phase III de la transition démographique. Cette étape se caractérise par une mortalité basse et stabilisée, une fécondité encore élevée et la recomposition des classes d'âge autour d'un noyau actif en pleine expansion, offrant une fenêtre réelle de dividende démographique. Cette



opportunité demeure toutefois fragile : la fécondité élevée et très inégale, le faible capacité d'absorption du marché du travail, l'insuffisante diversification économique et de fortes disparités territoriales freinent la baisse de la dépendance et limitent l'employabilité des jeunes. Le dividende ne se matérialisera que si la transition démographique s'accompagne d'investissements ciblés dans le capital humain, la formation technique, les emplois productifs, l'autonomisation des femmes et la réduction des écarts entre régions, afin de transformer cette dynamique en

moteur durable de croissance inclusive.

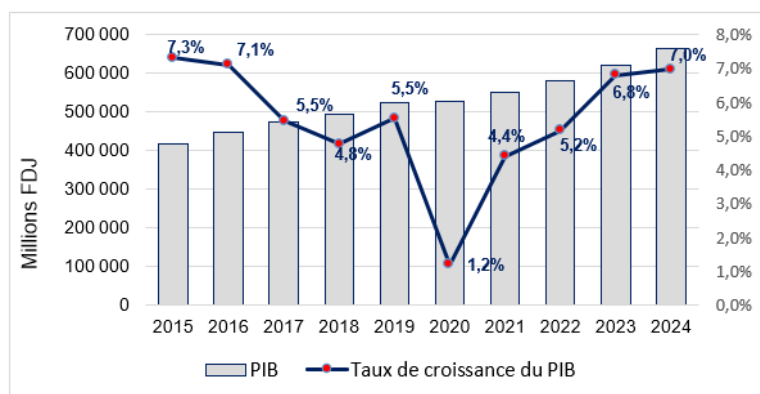
1.1.4. Un cadre macroéconomique résilient aux chocs

Sur la période 2020-2024, l'activité économique nationale a connu une croissance annuelle soutenue de 5% en moyenne en lien avec la bonne tenue des branches transport et Bâtiment et Travaux Public (BTP).

Après une décélération observée en 2020 du PIB à 1,2% dû aux effets de la pandémie de COVID-19, l'économie nationale a amorcé une reprise progressive et soutenue.

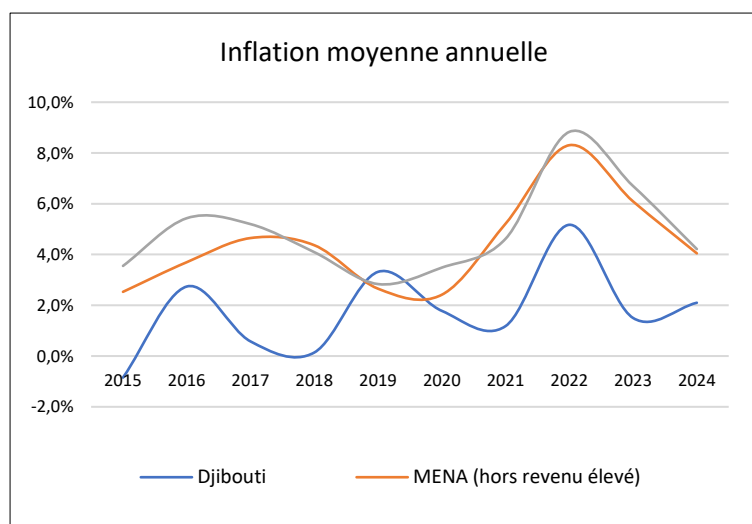
La croissance a rebondi à 4,4% en 2021, puis s'accélère à 5,2% en 2022, avant d'atteindre 6,8% en 2023 et 7,0% en 2024. Cette progression continue témoigne de la résilience de l'économie Djiboutienne face aux vents contraires de tensions géopolitiques, de pressions inflationnistes mondiales, du conflit régional et des sécheresses récurrentes.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB



Source : Modèle économique de Djibouti-(DEP/MEFI)

Le PIB par habitant a progressé de 47% entre 2015 et 2024 en passant de 2 641 USD à 3 892 USD.



L'inflation moyenne annuelle est maîtrisée à +1,8% sur toute la décennie comparée à la moyenne des régions de l'Afrique subsaharienne (+4,9%) et le MENA (+4,4%). Malgré qu'il y ait eu un relèvement sur la période 2020-2024 à 2,3% en moyenne contre 1,2% sur la période 2015-2019, la maîtrise du niveau de l'inflation résulte de la mise en place des dispositifs gouvernementaux de préservation du pouvoir d'achat (subventions ciblées, contrôle des prix, soutien aux produits essentiels) et la solidité du régime monétaire national qui est arrimé au dollar, qui ont joué un

rôle d'amortisseur face aux chocs inflationnistes mondiaux.

En matière de gestion des finances publiques, le taux de pression fiscale s'est établi à 12,6% sur la décennie, tandis que le déficit budgétaire en base caisse s'est maintenu à 1,9% du PIB, inférieur au seuil de référence de 3% du PIB en matière de soutenabilité budgétaire.

L'encours de la dette publique, rapporté au PIB, s'est établi en moyenne à 68% sur l'ensemble de la période de mise en œuvre des deux plans, enregistrant une progression de 6,4 points sur la période 2020-2024 par rapport à 2015-2019.

Le secteur extérieur a affiché un solde du compte courant excédentaire en moyenne de 102 milliards de FDJ sur dix ans (soit 17,7% du PIB), principalement porté par les activités de réexportation ainsi que par les performances des services portuaires et de télécommunications.

La situation monétaire est marquée par une progression moyenne annuelle de 8% de la masse monétaire entre 2015 et 2024, en passant de 284 milliards FDJ à 524,7 milliards FDJ. Par rapport au PIB, elle s'est établie en moyenne à 72%.

Les avoirs extérieurs nets totaux ont enregistré une progression moyenne de 5% sur la période 2015-2024, passant de 213 milliards FDJ en 2015 à 278 milliards FDJ en 2024. En ce qui concerne les avoirs extérieurs des autorités monétaires, leur évolution fait apparaître une tendance globalement positive, avec une croissance moyenne d'environ 1% sur l'ensemble de la décennie malgré un repli de 7% sur la période 2020-2024.

La couverture de l'émission fiduciaire se stabilise en moyenne à 108% sur toute la période avec une légère dégradation entre 2023 et 2024 où elle passe de 97% à 70%.

Le financement de l'économie a, pour sa part, enregistré une expansion significative, progressant de 137% au cours de la décennie pour atteindre 243,7 milliards FDJ en 2024, contre 103 milliards FDJ en 2015.

Le taux d'investissement s'est établi en moyenne à 28% du PIB sur la période décennale avec des investissements privés de 20,5% et des investissements publics qui représentaient 7,5% du PIB.

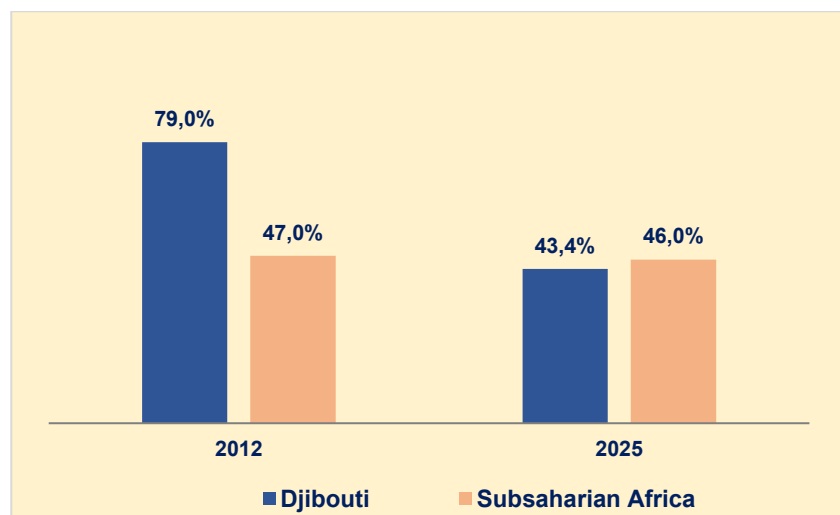
Ce sont les investissements nationaux en progression de 8,2% en moyenne sur la période 2015-2024 qui ont soutenu les investissements privés alors que les Investissements directs étrangers ont diminué de 9%.

1.1.5. Incidence de la pauvreté monétaire

Entre 2012 et 2025, l'incidence de la pauvreté extrême a reculé de 20 points de pourcentage, passant de 41,9% en 2012 à 20,5% en 2025, selon les données de l'enquête auprès des ménages (EDAM). Cette baisse de la pauvreté extrême s'est accompagnée d'une légère réduction des inégalités puisque l'indice des inégalités de GINI est passé de 0,42 en 2017 à 0,38 en 2025.

Par contre, l'incidence de la pauvreté globale se situait à 43,4% en 2025 en baisse de 36 points par rapport à son niveau de 79% en 2012.

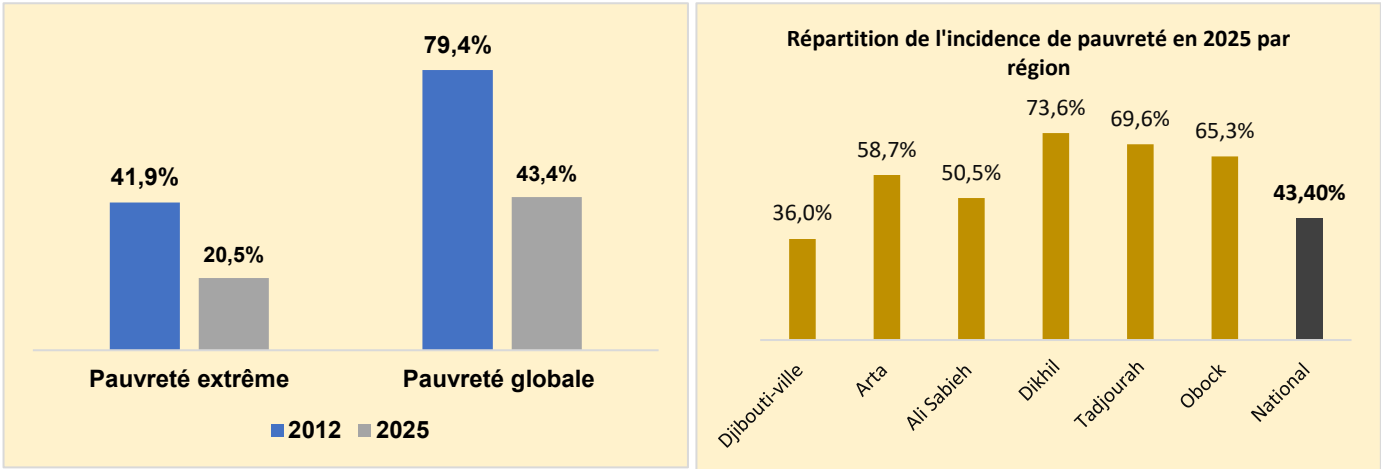
Graphique 2 : Evolution de la Pauvreté globale entre 2012 et 2025



Source : EDAM 3 et 5

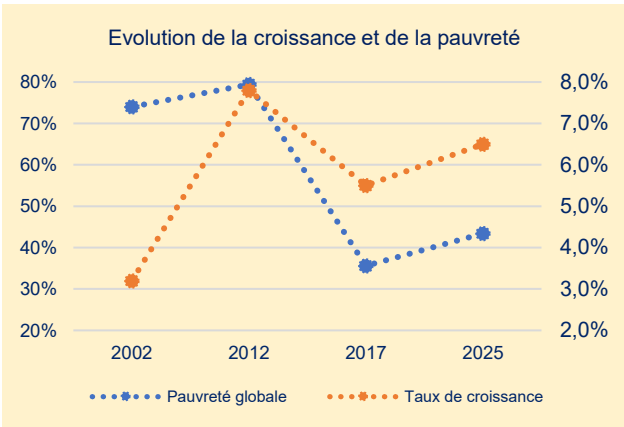
La géographie de la pauvreté globale montre que le taux moyen de pauvreté des régions est ressorti à 63,1% soit un excès de pauvreté de 20 points par rapport à la moyenne nationale de 43,4%. Elle affecte plus la population rurale (82,6%) plutôt que les habitants du milieu urbain (36,1%).

Graphique 3 : Evolution de l'incidence de la pauvreté globale entre 2012 et 2025



Source : EDAM 5

L'évolution contrastée de la croissance économique et de la pauvreté met en évidence un couplage préoccupant entre ces deux indicateurs qui évoluent dans le même sens. La croissance est basée principalement sur le tertiaire qui n'est pas intensif en emploi.



1.1.6. Chômage

Malgré la création de 32 000 emplois formels et civils pendant la période 2020-2024, le taux de chômage se situe à 29,7% en 2025(EDAM 5) contre 26% en 2017 selon EDAM 4. Sur le plan géographique, le taux de chômage varie selon les régions avec un niveau plus élevé à Djibouti (30,3%), Tadjourah (46%) et Obock (43,4%).

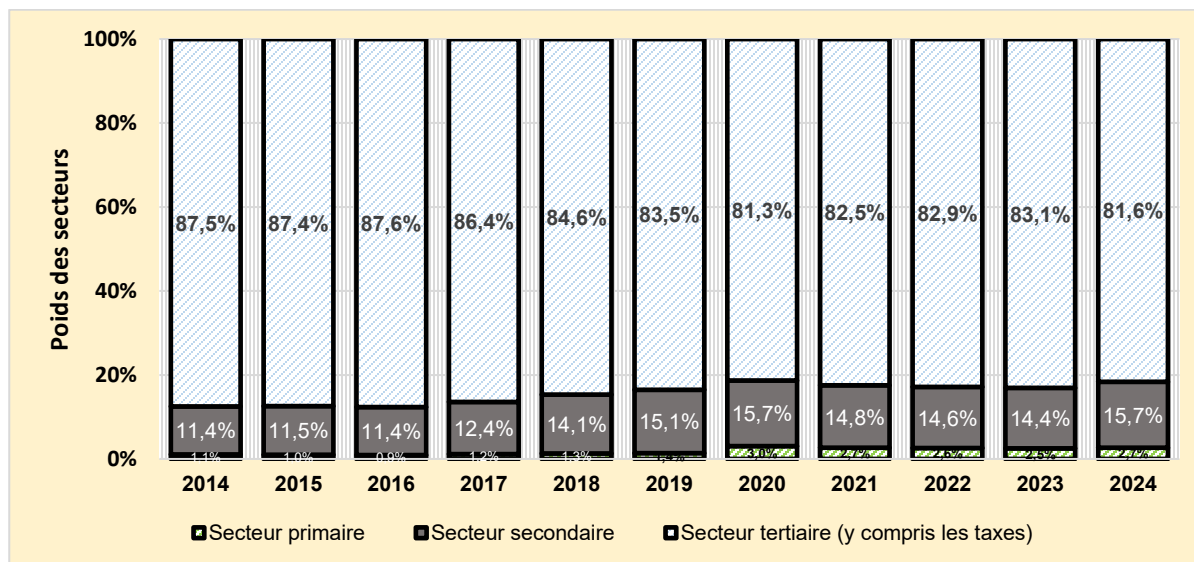
En ce qui concerne le genre, le chômage des femmes atteint 43,1% de la main d'œuvre contre 20,9% chez les hommes.

Cette situation illustre la faible intensité de main d'œuvre du modèle de croissance actuel et l'inadéquation des compétences par rapport aux besoins du marché. Les emplois créés dans la logistique ou le commerce import-export sont pour l'essentiel localisés à Djibouti-ville, aggravant les disparités territoriales.

1.2. Un système productif peu évolutif

La structure du PIB demeure globalement inchangée entre 2015 et 2024. Le secteur tertiaire demeure prépondérant malgré un léger repli de sa contribution moyenne de 85,9% sur la période de 2015-2019 à 82,3% du PIB entre 2020-2024 en lien avec le ralentissement de la branche transport en 2021 et 2022. Le poids du secteur secondaire s'est amélioré en progressant de 12,9% à 15,0% et celui du primaire a augmenté de 1,2% à 2,7%.

Graphique 4 : Evolution des contributions sectorielles au PIB 2015-2024



Source : MED-DEP/MEFI

1.2.1 Un secteur tertiaire moteur de la croissance

Les principales branches constituant le secteur tertiaire sont le transport, le commerce, la communication, les services financiers et l'administration.

Sur la période du PND Djibouti ICI 2020-2024, le secteur tertiaire est demeuré le principal moteur de la croissance économique du pays, affichant une croissance annuelle moyenne de 12,6 % et générant une valeur ajoutée moyenne de 484,36 milliards FDJ.

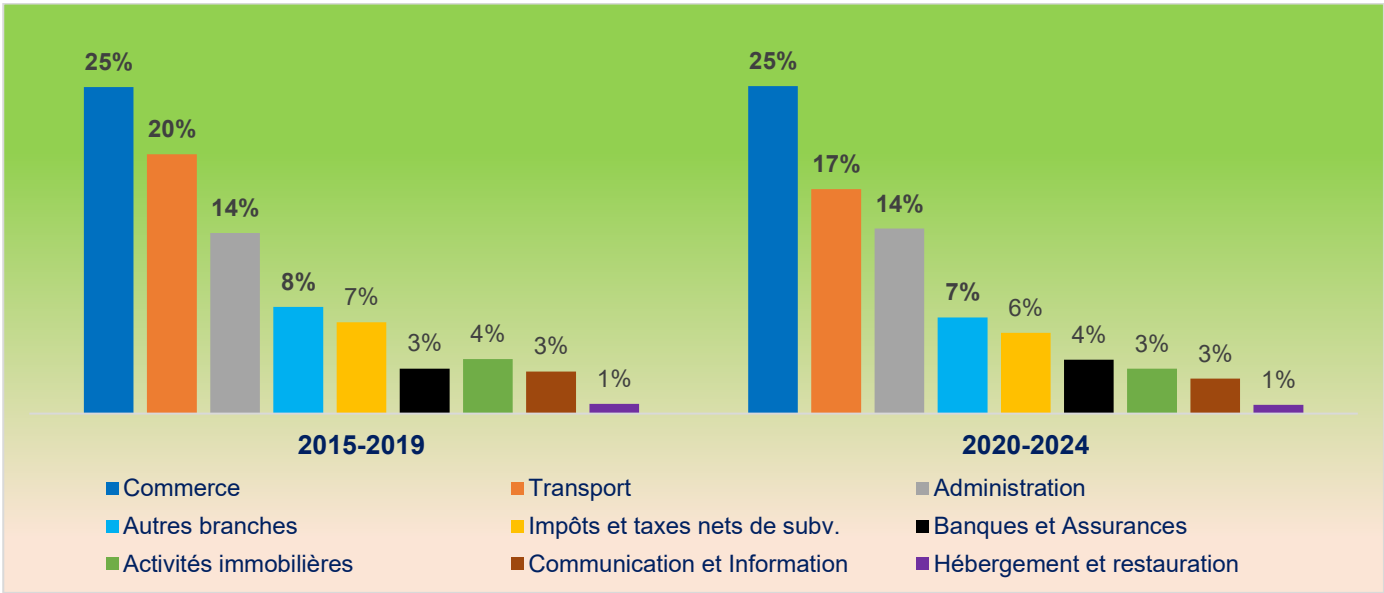
L'extension et la modernisation des infrastructures portuaires avec l'acquisition de quatre nouveaux portiques du terminal à conteneurs de Doraleh, ont soutenu les performances qui ont atteint un volume record de 1,32 million de conteneurs traités en 2024 contre 0,92 million en 2019.

La branche communication et information a progressé de 2,3% en moyenne annuelle sur la période 2020-2024 avec un nombre d'abonnés au GSM qui s'est accru de 47% à 604 659 entre 2019 et 2024 et un taux de pénétration de 94% selon EDAM.5. Sa contribution au PIB est cependant en régression à 2,7% en moyenne entre 2020-2024 contre 3,2% sur la période 2015-2019.

Dans le domaine de l'économie numérique, les transactions électroniques ont enregistré un bond de 2550% en volume entre 2020 et 2024.

Les activités bancaires et assurances ont enregistré un accroissement annuel moyen de 10% sur la période 2020-2024 et leur contribution au PIB s’est accrue de 0,7 point de pourcentage à 4,13% en moyenne sur la période 2020-2024 contre 3,45% entre 2015-2019.

Graphique 5 : Evolution des parts contributives des branches du secteur tertiaire au PIB



Source : MED-DEP/MEFI

1.2.2 Le secteur primaire et secondaire peu productif

✚ Branche agricole, un pôle de structuration du tissu productif

Bien qu’en forte évolution sur la période de Djibouti ICI (+62%), le secteur primaire, avec près de 2,7% du PIB entre 2020 et 2024, constitue la part la moins importante du PIB.

Le sous-secteur agricole comprend la filière maraîchage et horticole, la filière arboricole et la filière fourrage.

Filières

Maraichage et horticulture

Arboriculture

Fourrage

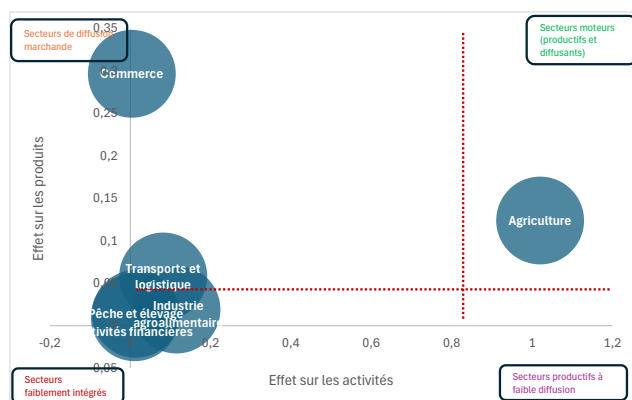
Elements	2015	Moy 2015	Part Moy	2024	Moy 2020	Part Moy
	Définitif	2019	2015 2019	Estimation	2024	2020 2024
Primaire	4 563	6 240	1,27%	18 536	16 365	2,54%
Agriculture	1 277	1 529	0,31%	6 857	5 352	0,83%
Elevage	1 930	3 244	0,66%	7 595	6 703	1,04%
Sylviculture	250	261	0,05%	365	305	0,05%
Pêche	1 106	1 207	0,25%	3 719	4 005	0,62%
Secondaire	49 098	63 030	12,86%	117 432	97 354	15,09%

La production locale est fortement appuyée par d’importantes importations (hors réexportations) pour satisfaire les besoins locaux. Certaines importations sont déjà produites localement et l’accroissement de la production passerait par une productivité accrue, des ressources hydriques mieux utilisées et des superficies cultivées en augmentation.

La place stratégique de l'agriculture dans la dynamique de diversification et de transformation structurelle du pays est confirmée par son effet multiplicateur global, tenant tant de sa capacité à propager les dynamiques de croissance dans un tissu productif en construction que de son rôle moteur dans la création de revenus et d'emplois.

Dans ce cadre, l'agriculture apparaît comme un levier stratégique capable de stimuler la croissance, de générer des revenus supplémentaires pour les ménages et d'améliorer la chaîne de valeur nationale.

L'agriculture agit comme un pôle de structuration du tissu productif, en stimulant les secteurs en aval et en renforçant la valeur ajoutée locale. La dynamique est plus marquée par les produits du commerce et les produits alimentaires, d'une part. Elle traduit une économie où la création de valeur repose davantage sur la circulation marchande prioritairement vers les biens de consommation et les services logistiques, plutôt que vers les intrants industriels et sur la diversification productive et d'autre part, soulignant le besoin d'une intégration verticale plus forte.



Jouant un rôle d'ancrage assurant dans l'économie djiboutienne, l'agriculture alimente une chaîne de valeur articulée autour de la production primaire, de la transformation agroalimentaire et des services de commerce et de transport. Néanmoins, les faibles liaisons observées avec les branches de la pêche, de l'élevage, de la sylviculture et des industries manufacturières confirment une diffusion encore incomplète, limitant l'impact sur la transformation structurelle à grande échelle.

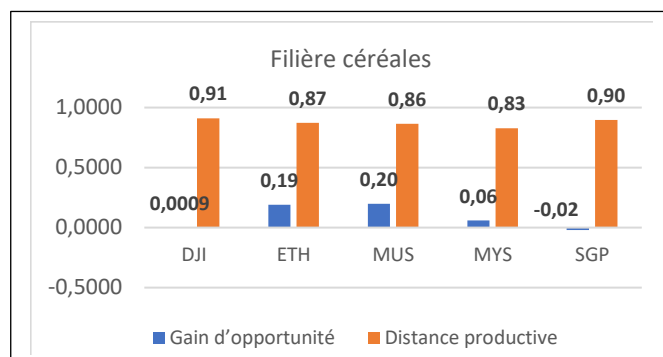
Ainsi, derrière cet effet multiplicateur global, se dessine un double rôle du secteur agricole d'une part, un moteur de production stimulant les activités connexes et, d'autre part, un vecteur de diffusion économique soutenant la demande finale. Pour que ces deux dimensions se renforcent mutuellement, Djibouti devra consolider ses filières agro-industrielles, logistiques et énergétiques, afin que la valeur générée par le secteur agricole irrigue durablement l'ensemble de l'économie.

Secteurs clés	Effet sur les activités	Effet sur les produits	Interprétation économique
Agriculture	1,02	0,124	Effet direct majeur : moteur de croissance primaire et point de départ des effets d'entraînement.
Industrie agroalimentaire	0,115	0,019	Premier relais de transformation, valorise la production locale et soutient la substitution aux importations.
Commerce	0,004	0,297	Principal canal de diffusion marchande et forte transmission de la valeur ajoutée vers la demande finale.

Secteurs clés	Effet sur les activités	Effet sur les produits	Interprétation économique
Transports et logistique	0,082	0,058	Secteur pivot reliant la production agricole aux marchés urbains, rôle clé des infrastructures.
Pêche et élevage	0,014	0,014	Liaisons existantes mais faibles et potentiel de diversification au sein du secteur primaire.
Activités financières	0,011	0,01	Diffusion modérée via le financement des chaînes agricoles et commerciales.

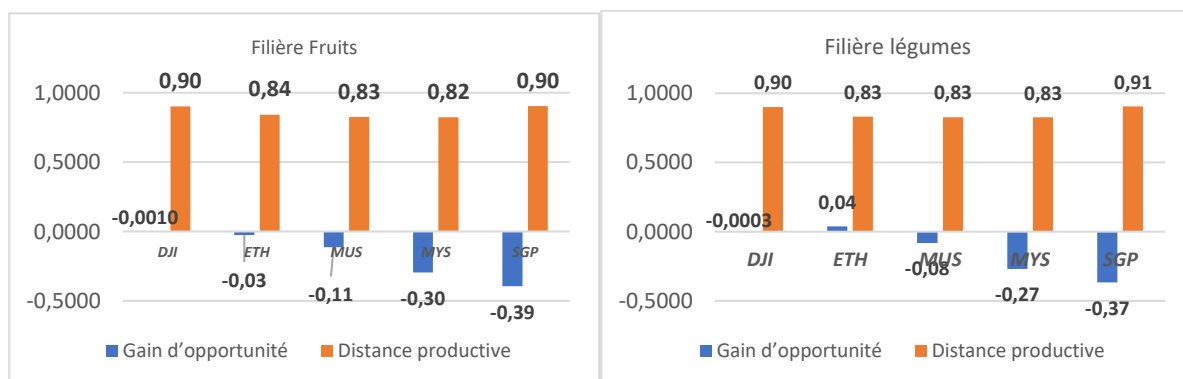
La distance productive moyenne de Djibouti indique, pour la plupart des produits agricoles, une faible proximité avec les capacités nécessaires à leur production à grande échelle. Djibouti doit relever le défi d'intégration des chaînes de savoir-faire productif en vue d'asseoir sa diversification agricole. Le PND 2025-2030 mise sur des écosystèmes productifs plus matures et de spécialisations mieux consolidées dans les filières agroalimentaires et horticoles.

La filière « *céréale* », qui représente un segment stratégique pour la sécurité alimentaire, affiche un potentiel de convergence à moyen terme. Le gain d'opportunité associé, bien que marginal, reste positif, suggérant que le développement de capacités locales de transformation et de stockage pourrait constituer un premier levier de montée en gamme.

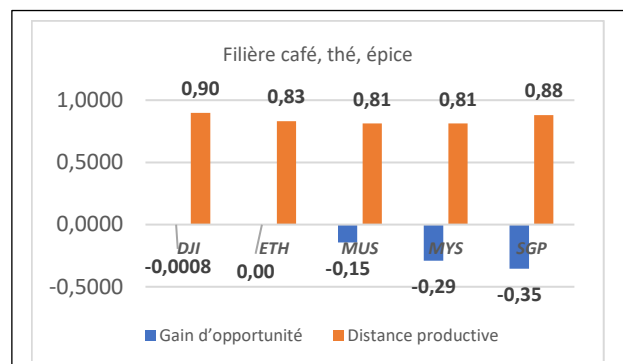


La filière « *fruits et légumes* » montre une position d'attente dans la diversification productive. L'objectif est de dépasser la phase d'intégration primaire et d'atteindre à terme une spécialisation aboutie dans des filières à haute valeur technologique, où la proximité avec les produits de base n'est plus un enjeu stratégique. La filière « *dattes* » constitue des sources de diversification vers des spéculations d'exportation comme les dattes dans la région de Dikhil à Hanlé.

Par ailleurs, d'importants programmes de renforcement de la production maraîchère et horticole sont engagés. La filière « *fourragère* » constitue un grand pari pour soutenir le développement de la filière « *élevage* ».



La filière « *café, thé et épices* » fait montre d'un faible ancrage. Toutefois, elle constitue un potentiel latent dans le cadre de la valorisation commerciale régionale qui nécessite le renforcement de son tissu logistique et technique pour réduire la distance productive et exploiter le potentiel d'un secteur agro-exportateur diversifié.

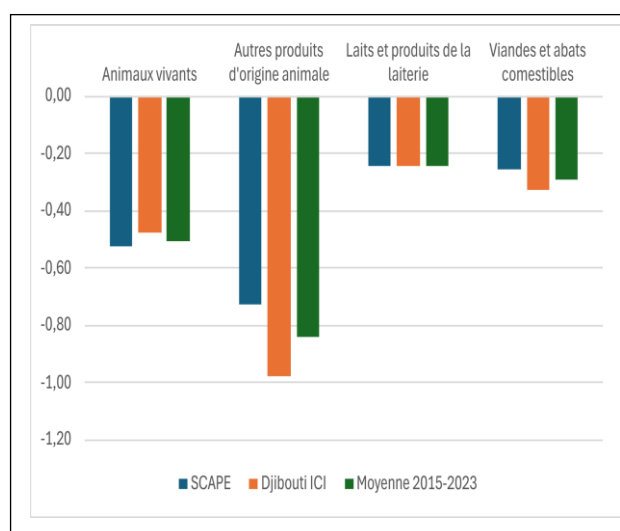
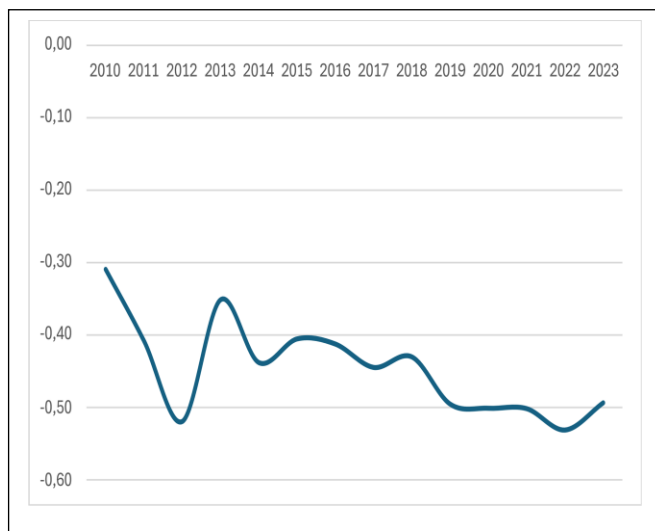


La configuration des distances productives et des gains d'opportunité place Djibouti dans une position de rattrapage plutôt que de décrochage. Son faible niveau de complexité ne signifie pas l'absence de potentiel, mais la nécessité d'une stratégie ciblée de rapprochement technologique, fondée sur la diffusion du savoir, l'investissement dans les infrastructures agro-logistiques et la formation technique. En s'appuyant sur son hub portuaire et sur des partenariats avec des économies régionales plus denses, Djibouti pourrait progressivement transformer sa position périphérique dans l'espace productif en un point nodal de diversification agricole et agro-industrielle.

Le secteur de l'élevage faiblement exploité

Le secteur de l'élevage constitue depuis toujours un pilier de l'économie djiboutienne, à la fois pour son ancrage social, sa contribution à la sécurité alimentaire et son rôle dans les échanges régionaux. Pourtant, cette importance stratégique ne s'est pas encore traduite en gains de complexité économique. Les activités d'élevage et annexes affichent des interactions faibles avec la sylviculture, l'exploitation forestière, la pêche, la pisciculture et l'aquaculture.

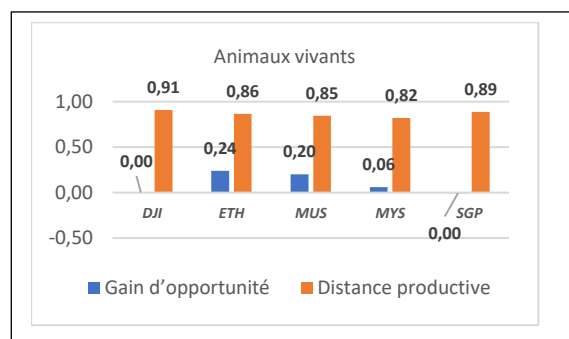
Sur la période 2015-2023, l'indice moyen de complexité des produits issus de l'élevage confirme la persistance d'un modèle fondé sur la production primaire. Ce profil reflète une économie pastorale encore peu intégrée aux chaînes de valeur régionales, dépendante des flux commerciaux avec l'Éthiopie et des marchés du Golfe, et vulnérable aux contraintes climatiques et sanitaires.



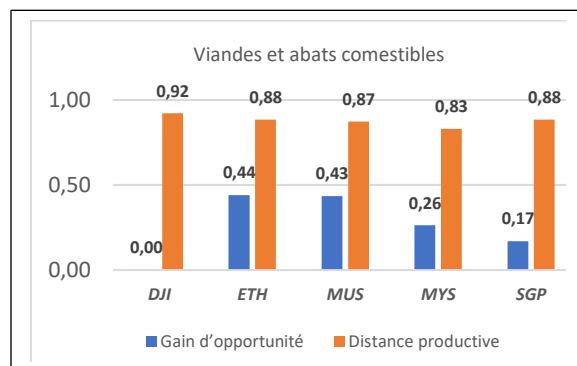
Mais comparée à ses pairs, la position de Djibouti apparaît davantage comme un point de départ que comme une impasse. L'Éthiopie, avec un portefeuille d'exportations animales plus diversifié, présente un PCI moyen similaire mais des gains d'opportunité supérieurs (jusqu'à 0,44 pour la viande et 0,41 pour le lait), montrant une meilleure capacité d'exploitation de ses ressources locales.

À l'inverse, des pays insulaires comme Maurice (gain d'opportunité de 0,43 pour la viande) ou la Malaisie, qui ont investi dans la transformation agroalimentaire, démontrent qu'une montée en complexité est possible dès lors que la production est adossée à une politique industrielle claire. Face à ces trajectoires, Djibouti reste en retrait, mais bénéficie d'une distance productive moyenne (0,91) qui suggère une forte faisabilité technique : les capacités de base existent, mais les chaînes de transformation restent à construire.

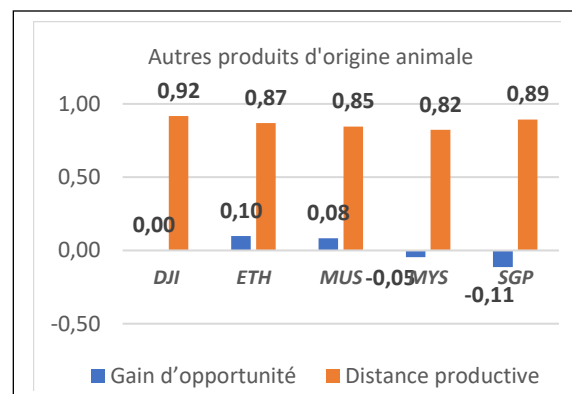
La filière « *animaux vivants* » montre qu'une meilleure structuration de la chaîne logistique, des infrastructures sanitaires et des circuits de commercialisation est nécessaire. Djibouti se situe au même niveau de proximité que la moyenne régionale, mais sans en tirer profit.



La filière « *viande* » présente un axe de transformation concret. En adaptant ses infrastructures aux standards internationaux (abattoirs modernes, certification sanitaire, chaîne du froid), Djibouti renforcerait sa compétitivité et s'insérer dans les flux croissants de viande exportés vers le Moyen-Orient. En termes de distance productive, Djibouti se trouve à un niveau de maturité similaire à celui de ses voisins, mais sans la dynamique de transformation observée ailleurs. Les gains d'opportunité positifs relevés en Éthiopie, à Maurice et en Malaisie montrent que ce segment constitue un levier éprouvé de montée en complexité régionale.



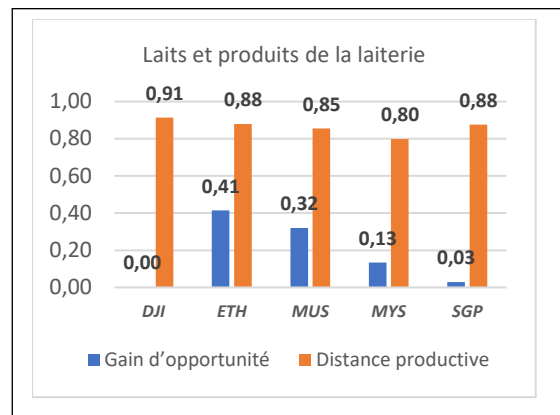
La filière « *lait* » révèle un retard de structuration montrant la fenêtre stratégique dont dispose le pays avec un potentiel technique similaire à ses pairs, qui ont, eux, su investir dans les infrastructures agroalimentaires. Djibouti peut capitaliser sur sa demande urbaine croissante et sa position logistique pour bâtir une industrie laitière régionale, notamment à travers des unités de collecte et de pasteurisation connectées aux zones franches.



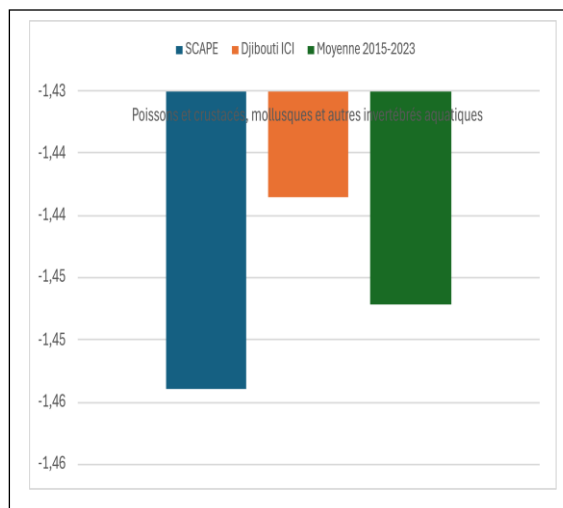
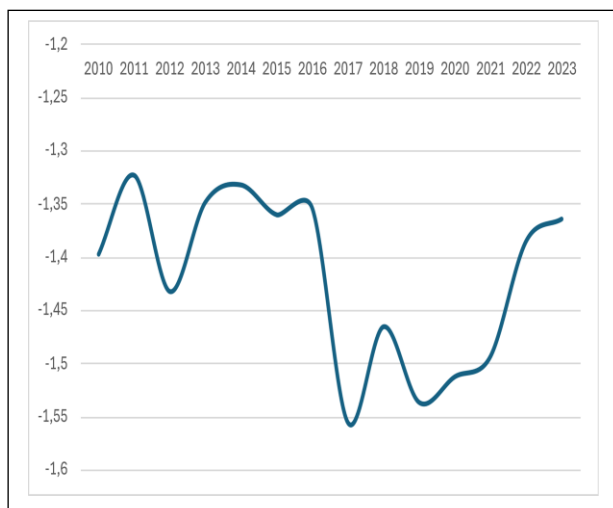
La filière « *autres produits d'origine animale* », à savoir le cuir, la laine et la cire, présente un potentiel de diversification encore sous-exploité. Djibouti affiche une distance productive plus favorable que celle de la Malaisie et de Singapour, sans aucun gain d'opportunité. Djibouti dispose des savoir-faire techniques qui requièrent la mise en place de conditions institutionnelles et industrielles nécessaires à sa valorisation optimale.

Les expériences de Maurice et de la Malaisie, qui ont su faire évoluer leurs sous-produits agricoles vers des segments semi-industriels, offrent des modèles inspirants de montée en gamme inclusive.

En s'inspirant des trajectoires d'intégration réussies d'économies comme Maurice ou la Malaisie, Djibouti pourrait ancrer une transformation agro-industrielle fondée sur la valorisation de son patrimoine pastoral. Une telle stratégie ferait de l'élevage non plus un héritage du passé, mais un levier structurant de la croissance future, articulant résilience rurale, compétitivité régionale et industrialisation progressive.



Des ressources halieutiques peu exploitées

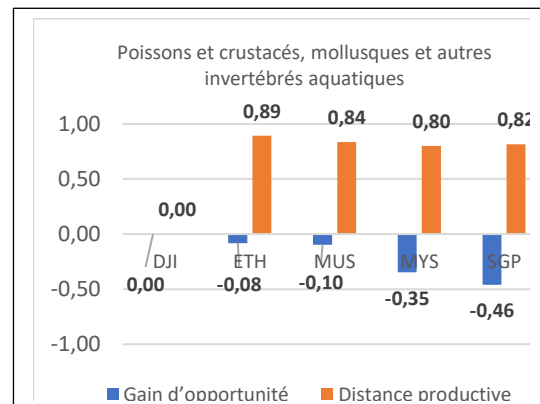


La lecture croisée du gain d'opportunité et de la distance productive révèle un espace de transformation plus large qu'il n'y paraît. Djibouti se situe à proximité des capacités requises pour développer des filières halieutiques intégrées. Les savoir-faire de base existant requièrent le développement d'infrastructures logistiques, de capacités de transformation et de capital humain qualifié. Le gain d'opportunité, bien que légèrement négatif, ne traduit pas une absence de potentiel, mais plutôt un manque d'exploitation d'une proximité productive déjà favorable.

La comparaison internationale confirme ce positionnement. L'Éthiopie et Maurice affichent des profils similaires, avec une spécialisation ancrée dans la pêche artisanale et la transformation primaire. En revanche, la Malaisie et Singapour se situent à un stade de maturité industrielle avancée, ayant développé des capacités technologiques de pointe dans la transformation.

Cette comparaison illustre l'écart qui sépare Djibouti d'un modèle productif hautement industrialisé, mais met également en lumière la marge de progression encore disponible pour le pays dans une logique de convergence productive.

Dans ce contexte, la valorisation durable des ressources marines représente une opportunité stratégique de diversification. Les investissements récents portés par la Banque africaine de développement et des partenaires privés norvégiens, pour un montant estimé à plus de 60 millions USD, traduisent cette volonté d'amorcer une industrialisation bleue. Ces projets visent à développer la pisciculture, renforcer la transformation locale et améliorer la logistique de la chaîne du froid, tout en garantissant une exploitation durable des stocks halieutiques.



Si cette dynamique se consolide, le secteur halieutique pourrait devenir un levier majeur de montée en complexité économique, en reliant l'exploitation des ressources naturelles à la transformation industrielle et à la logistique portuaire. La combinaison d'une proximité productive relativement élevée et d'un environnement maritime stratégique offre à Djibouti une opportunité unique d'articuler croissance bleue et diversification économique.

À terme, le pays pourrait se repositionner non plus comme simple exportateur de produits bruts, mais comme un acteur régional de la transformation halieutique, capable de créer des emplois qualifiés, de générer de la valeur ajoutée locale et de renforcer sa résilience face aux chocs climatiques et économiques.

L'industrie, socle de l'appareil productif djiboutien

La filière « *industrie alimentaire et extractive* » demeure le socle de l'appareil productif djiboutien. Stratégiquement positionné au croisement des routes maritimes mondiales, dépourvu de ressources naturelles et évoluant sur un territoire de petite taille, Djibouti doit convertir sa rente géographique en moteur productif.

Pour cela, il doit substituer la logique de « hub de transit » par une logique d'intégration productive et technologique grâce à l'effet d'entraînement intersectoriel des ports, d'abord plateformes de transit, ensuite devenus le socle d'un tissu productif dense, où la logistique alimente la production manufacturière.

La filière « sel », qui dispose d'un grand potentiel avec le lac Assal, présente de grandes opportunités avec le développement des produits dérivés du sel (raffinage, batterie sodium et autres).

Avec l'objectif de profondeur et de cohérence de la structure productive, l'industrie agroalimentaire apparaît comme le principal récepteur des dynamiques de transformation. L'enjeu central pour Djibouti est de créer des passerelles entre la logistique, l'énergie et la production. Tant que ces secteurs resteront juxtaposés, la dépendance aux importations et la volatilité des recettes logistiques continueront d'ancrer le pays dans une industrialisation superficielle.

La filière « *énergie et industries chimiques* » comprend les produits du raffinage et de la chimie que Djibouti commencera à afficher ses premiers signaux de sophistication, avec une montée en puissance technologique soutenue par les investissements du complexe pétrochimique de Damerjog. Les sous-branches les plus dynamiques sont les produits chimiques organiques, pharmaceutiques et photographiques, qui introduisent pour la première fois une logique de spécialisation fondée sur la technologie et la connaissance. Cette émergence demeure toutefois capitaliste et exogène, largement dépendante de partenaires étrangers et de l'importation d'expertise. L'objectif est de bâtir un véritable écosystème technologique intégré, allant du raffinage pétrolier à la pétrochimie.

La filière « *Industries manufacturières* » traditionnelle (textile, cuir et bois) est une poche de stagnation à Djibouti en raison de coûts de production élevés, d'un accès limité à l'énergie et d'une faible intégration aux marchés régionaux. Quelques niches émergent toutefois, les tissus techniques et tissus enduits laissent entrevoir des perspectives dans les matériaux industriels et géotextiles, notamment pour les besoins des zones portuaires et logistiques. Le PND ADEEG 2025-2030 devra fonder le développement de ce secteur sur une stratégie d'adaptation pilotée où Djibouti ne subit pas les contraintes du marché mais les transforme en opportunités d'innovation.

La filière « *Métaux, machines et équipements* » constitue pour Djibouti un point d'ancrage stratégique dans sa transition industrielle. La montée en compétence d'activités liées à la construction d'infrastructures, à la maintenance portuaire et à la fabrication d'équipements se consolidera de plus en plus. Toutefois, ces activités restent concentrées sur des tâches d'assemblage et de maintenance, avec une dépendance persistante aux importations de pièces et composants. Le défi pour un développement de cette filière passera par les services à valeur ajoutée englobant la conception, la robotique, la métrologie et les services d'ingénierie, l'électronique et autres services de haute technologie.

L'effet d'entraînement sur les autres filières y est considérable. Ce modèle montre que la valeur ajoutée ne réside pas seulement dans la production. Le capital humain reste un pari à relever pour le développement de ces niches.

L'enjeu central pour Djibouti est de créer des passerelles entre la logistique, l'énergie et la production. Tant que ces secteurs resteront juxtaposés, la dépendance aux importations et la volatilité des recettes logistiques continueront d'ancrer le pays dans une industrialisation superficielle.

1.3. Les infrastructures d'appui au secteur productif à renforcer

1.3.1. Secteur énergétique

La couverture électrique nationale enregistre une hausse de 22% à 85017 abonnés en 2024 contre 69315 abonnés en 2020. Ainsi, le taux d'accès à l'électricité s'est amélioré de 11 points de pourcentage passant de 60% en 2017 (EDAM 4) à 71% en 2025 (EDAM 5).

Pour accroître l'offre de production énergétique et répondre aux besoins d'une économie en expansion, Djibouti a engagé plusieurs investissements structurants dans le secteur de l'énergie. Le pays s'est doté du parc éolien de Goubet, d'une capacité installée de 50 MW, marquant une avancée majeure dans la transition vers les énergies renouvelables.

L'offre d'électricité de la société EDD est constituée en 2024 de 27% d'énergie éolienne, 10% de production thermique et de 63% d'énergies importées de l'Éthiopie. L'énergie solaire est utilisée par 13% des ménages selon le 3ème RGPH.

Pour améliorer l'offre énergétique, il est prévu une deuxième ligne d'interconnexion électrique avec l'Éthiopie et la poursuite des forages géothermiques exploratoires.

Malgré ces progrès, il subsiste d'importantes insuffisances relatives à : (i) la vétusté et l'obsolescence des infrastructures de production et de transport ; (ii) le coût élevé de l'électricité qui constitue une contrainte pour le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises ; (iii) la faiblesse du cadre juridique du secteur de l'énergie et (iv) le poids de la consommation de l'État et ses impayés.

L'amélioration de l'offre d'énergie et de l'accès universel à l'énergie exige donc : (i) la modernisation du réseau électrique ; (ii) l'accroissement de la production en quantité et en qualité de l'énergie électrique à travers le renforcement du mix énergétique domestique ; (iii) la disponibilité et l'accessibilité de l'énergie à moindre coût pour tous ; (iv) le renforcement de l'efficacité énergétique ; (v) l'amélioration du cadre juridique et de la gouvernance du secteur.

1.3.2. Les transports

La connectivité terrestre a connu des avancées avec le lancement des projets de réhabilitation des corridors routiers totalisant un montant de 165 millions USD en vue de fluidifier les échanges et faciliter le commerce transfrontalier.

Le transport aérien a été marqué par la rénovation de l'aéroport international de Djibouti, incluant un agrandissement de 600 m², qui a permis de doubler sa capacité d'accueil journalier de 150 à 350 voyageurs et améliorer la qualité des services aéroportuaires.

Concernant la mobilité urbaine, la construction en cours d'un deuxième pont à la Palmeraie, financé à hauteur de 6,6 milliards FDJ, améliorera la circulation intra urbaine à Djibouti ville, induisant la décongestion et l'amélioration de la qualité de vie.

Malgré ces avancées, l'accélération de l'urbanisation conjuguée avec la saturation des voies actuelles et la concentration des activités mettent sous tension la circulation et imposent une refonte prioritaire

de la mobilité urbaine fondée sur l'intermodalité, la modernisation des transports publics et la réorganisation des infrastructures afin de préserver la qualité de vie et le développement économique.

1.3.3. Les services de communication et de l'économie numérique

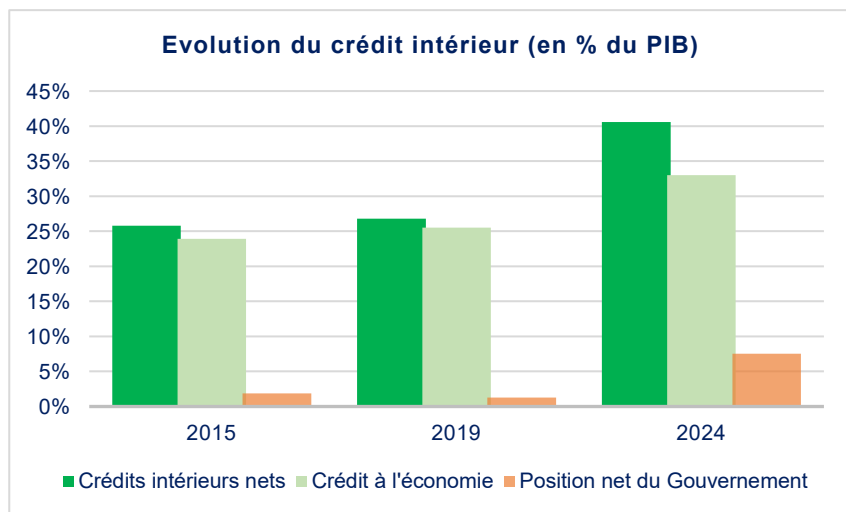
Entre 2020 et 2024, Djibouti a renforcé son rôle de hub numérique régional grâce à l'arrivée de deux nouveaux câbles sous-marins majeurs en l'occurrence DARE1 et 2Africa. Durant cette période, le pays a également modernisé ses stations de débarquement et mis en place un data center neutre de nouvelle génération. Deux nouveaux câbles sous-marins supplémentaires, SEA-ME-WE 6 et Africa-1, renforceront cette dynamique.

Cependant, en dépit de ces avancées, la réduction de la fracture numérique entre la capitale, les régions de l'intérieur et le milieu rural demeure un défi majeur. L'extension d'un internet haut débit, fiable et accessible à moindre coût sur tout le territoire constitue un défi pour accroître la pénétration de service d'internet et assurer une inclusion numérique réelle.

1.3.4. Renforcement du système financier : progrès récents et enjeux

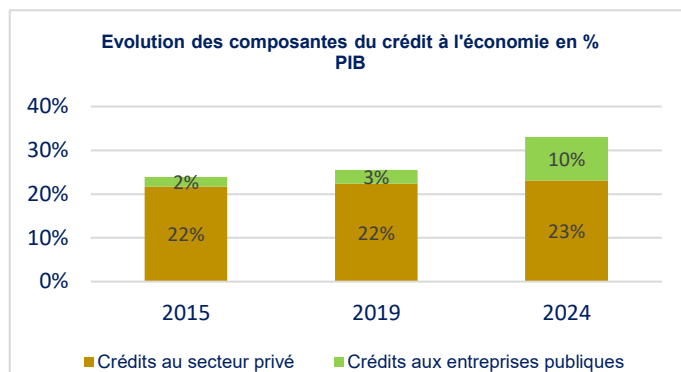
Le secteur financier djiboutien s'est renforcé ces dernières années avec au total 13 banques dont 3 islamiques et 5 sociétés d'assurances dont 2 islamiques (TAMINI et ATIC).

L'accès aux services financiers s'est progressivement amélioré durant la dernière décennie. En effet, le ratio du crédit à l'économie par rapport au PIB est en progression constante et s'est renforcé de 5 points entre la période de deux PND en passant en moyenne de 24% du PIB à 29% respectivement entre 2015-2019 et 2020-2024.

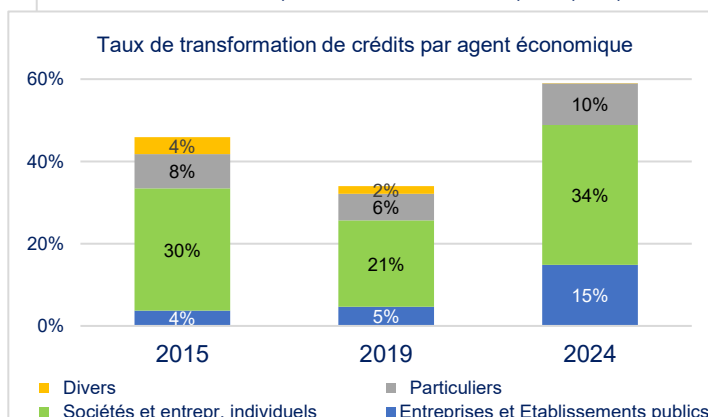


Source : Modèle économique de Djibouti

Pour sa part, le crédit au secteur privé s'est établi à 21% sur la période 2015-2022 en moyenne soit en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (37%). Les taux d'intérêt médian des crédits accordés aux entreprises passent de 11% entre 2016-2019 à 8% entre 2021-2024.



S'agissant du taux de transformation de dépôts en crédits, il s'est établi à 59% en hausse de 25 points par rapport au 34% de 2019. Le taux de bancarisation s'est renforcé à 35% avec un volume de 212 929 comptes ouverts en 2024 dont 42% auprès des banques islamiques.



La création d'un Marché financier régional à Djibouti est freinée par plusieurs contraintes notamment l'insuffisance de compétences locales en matière de techniques boursières, du socle d'infrastructures technologiques et institutionnelles indispensable pour organiser des transactions de titres, l'absence d'émission de titres publics et l'absence de notation financière internationale (rating) qui limite la crédibilité du pays auprès des investisseurs et réduit son attractivité sur les marchés mondiaux.

1.4. Une mise à niveau du Capital Humain au service de la transformation structurelle

La mise en œuvre des politiques de développement du capital humain a permis d'enregistrer d'importants progrès en matière de santé, d'éducation et de formation, d'enseignement supérieur et de recherche. Les progrès ont concerné également l'approvisionnement en eau potable, l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement, l'accès aux énergies propres ainsi que de la protection sociale et du genre.

Cependant, des contraintes continuent d'affecter le rythme de ces progrès si bien que dans chacun des domaines du développement du capital humain, des défis importants restent encore à relever. Le développement du capital humain est un préalable à la transformation productive et à l'efficacité des secteurs de soutien.

1.4.1. Un Système éducatif à rehausser en qualité pour le nouveau modèle de développement

L'accès à l'éducation primaire a connu des progrès significatifs au cours de la dernière décennie, grâce au plan de renforcement des capacités d'accueil. Durant la période de mise en œuvre du PND 2020-2024, ce sont 179 nouveaux établissements scolaires qui ont été construits dans tous les niveaux d'enseignement notamment le préscolaire, le primaire, le moyen et le secondaire général.

Ainsi, le taux brut de scolarisation (TBS), qui mesure l'ensemble des enfants inscrits quel que soit leur âge, est passé de 82,8% en 2012 à 92,2% en 2025 et le taux net de scolarisation (TNS), qui mesure la proportion d'enfants inscrits dans le cycle correspondant à leur âge, a progressé de 69,5% en 2012 à 75,7% en 2025, selon les données de l'EDAM 5.

Le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus, a légèrement progressé à 53,2% en 2024 contre 52,8% en 2017 et 50% en 2012.

Les effectifs scolarisés dans l'EFTP ont crû de 12,7% entre 2019 et 2024 mais leur part sur les effectifs totaux des ordres d'enseignement moyen et secondaire stagne à environ 8% sur la même période.

Malgré ces avancées, des défis restent à relever à plusieurs niveaux notamment dans le résultat d'apprentissage (lecture et en calcul), l'abandon élevé au secondaire et particulièrement pour les filles, et la forte disparité géographique.

L'amélioration très modeste de l'alphabétisation des 15 ans et plus exige le renforcement des compétences fondamentales de la population adulte qui constitue un frein majeur à l'employabilité et au développement humain.

Le défi de qualité de l'enseignement se pose également en raison d'un niveau élevé des effectifs par classe dans le public (43,8) comparé au ratio de l'enseignement privé (25,5).

Le système demeure largement généraliste, avec une offre de formation encore insuffisamment alignée sur les exigences d'une économie en mutation et sur la demande croissante de compétences techniques, numériques et professionnelles.

1.4.2. Un système sanitaire à améliorer

Les indicateurs sanitaires montrent des avancées du système sanitaire djiboutien entre 2019 et 2024. Ainsi, pour 1000 naissances vivantes, le taux de mortalité des enfants de moins 5 ans a diminué de 59 à 43,8 entre 2019 et 2024.

Aussi, la construction ou la mise en service de plusieurs structures de référence, notamment l'hôpital régional de Tadjourah et le nouvel hôpital de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) à Djibouti-ville qui ont renforcé les hôpitaux régionaux déjà existantes à Ali-Sabieh et à Arta.

Le renforcement du personnel médical qualifié constitue l'un des progrès les plus marquants, avec un ratio de médecins pour 10 000 habitants passé de 2 en 2019 à 6 en 2024. Par contre, la situation nutritionnelle des enfants se détériore : la malnutrition modérée passe de 3,4% à 7%, et la malnutrition globale de 9% à 13% entre 2019 et 2024.

S'agissant des maladies transmissibles, elles présentent une évolution contrastée. Le nombre de cas confirmés de paludisme diminue mais reste élevé (49 402 cas en 2019 contre 38 944 en 2024), tandis que la tuberculose enregistre une progression de 11% (passant de 986 en 2019 à 1 086 cas confirmés).

Cependant, le système de santé national continue de faire face à plusieurs défis majeurs. Il s'agit de l'extension et l'amélioration des soins de santé primaires, le renforcement des soins hospitaliers et les évacuations sanitaires, de garantir l'accès aux médicaments essentiels, de renforcer la capacité de réponses aux urgences sanitaires, aux épidémies et aux pandémies et de consolider la gouvernance et la gestion du secteur.

1.4.3. Des acquis à consolider dans le domaine de l'accès aux services essentiels et de l'amélioration du cadre de vie

En matière d'accès aux services sociaux de base, les principaux acquis des cinq dernières années d'action publique concernent l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable qui a atteint 83,2% de la population et l'accès à l'électricité qui a progressé de 60% à 70,6% selon les données de EDAM5.

En ce qui concerne le cadre de vie, les avancées concernent la mise à disposition des ménages de logements décents, à travers la construction de 1560 logements sociaux et économiques.

Malgré ces acquis, des contraintes subsistent notamment en matière de couverture électrique rurale avec un taux d'accès à seulement 17,8% contre 82% en milieu urbain en 2025 selon EDAM5. Cette fracture territoriale pèse sur la compétitivité des activités hors de la capitale.

Des projets dans le domaine de la géothermie, de l'énergie solaire et éolienne sont en cours, mais leur impact reste marginal jusqu'à ce jour.

Le taux d'assainissement a reculé de 77,6% à 71% entre 2017 et 2024 selon les données de EDAM.

Les indicateurs de pauvreté non monétaire indiquent que 53,4% des ménages restent privés de services de base du bien-être selon le RGPH 2024. Bien que l'indice de développement humain ait enregistré une légère amélioration, passant de 0,508 en 2019 à 0,513 en 2024, il continue de situer Djibouti dans la catégorie des pays à faible niveau de développement.

1.4.4. La protection sociale à renforcer en faveur des ménages vulnérables et des personnes à besoins spéciaux

S'agissant de la protection sociale, les avancées concernent l'accroissement de 197% de l'assurance maladie qui bénéficie à 372 329 personnes en 2024 contre 125 291 personnes bénéficiaires en 2019.

Pour les personnes à besoins spéciaux, la Carte Mobilité inclusion (CMI) a été mise en place par décret n° 2020-306/ PRE. Elle offre aux personnes handicapées des avantages sociaux de diverses natures (accès gratuit aux soins dans les centres ou structures sanitaires de l'Etat, une réduction des tarifs des transports publics et des loisirs, une priorité à l'inscription dans les établissements scolaires et professionnels les plus proches).

En matière de solidarité et de cohésion sociale, le Programme intégré de transfert monétaire et renforcement du capital humain (PITCH), est doté de 5,12 milliards FDJ pour un nombre de bénéficiaires de 27 000 ménages. Il est renforcé par le Projet d'urgence en réponse à la crise de sécurité alimentaire (PURCSA) d'un montant de 3,768 milliards FDJ.

L'inclusion sociale progresse mais demeure incomplète. Les programmes de transferts et de protection ont amorti des chocs successifs, sans toutefois inverser les trajectoires profondes des ménages les plus fragiles. Dans les régions rurales et pastorales, la distance aux services, l'exposition aux aléas climatiques et la faiblesse des débouchés économiques entretiennent la vulnérabilité chronique.

1.5. Une gouvernance administrative, économique et judiciaire à renforcer

Malgré les avancées significatives observées dans la gouvernance administrative, économique et financière et judiciaire entre 2020 et 2024, des défis persistent et appellent un renforcement continu dans ces différents domaines.

1.5.1. Une gouvernance administrative à moderniser

Les acquis engrangés en matière de gouvernance administrative témoignent d'une volonté affirmée de moderniser l'État et d'améliorer la qualité des services rendus aux citoyens. Parmi les avancées majeures figure l'adoption de la Déclaration de service au citoyen, qui constitue désormais un cadre de référence pour la transparence, la redevabilité et la qualité de l'accueil dans les administrations publiques.

La gouvernance administrative s'est également renforcée d'une dynamique de digitalisation progressive des services publics, grâce à la plateforme E-Gouv qui a contribué à moderniser la gestion administrative et à rapprocher l'administration de ses usagers.

Un autre acquis essentiel réside dans le renforcement des capacités des agents publics, qui constitue un pilier central de la transformation administrative. Grâce à l'appui de l'Institut National de l'Administration Publique (INAP), plus de 700 agents ont été formés, permettant de renforcer les compétences techniques, managériales et opérationnelles de l'appareil administratif.

La gouvernance administrative devra franchir une nouvelle étape de transformation pour répondre aux ambitions nationales du prochain PND. Le premier défi réside au niveau de la coordination institutionnelle, encore marquée par des cloisonnements, une asymétrie d'information et des initiatives menées en parallèle. Cette fragmentation réduit l'efficacité des politiques publiques et impacte négativement la cohérence et à l'efficacité des actions de l'État. Le prochain PND devra impulser une gouvernance plus transversale, fondée sur une meilleure circulation de l'information, des synergies renforcées entre institutions.

À cela s'ajoute un défi restant lié à la lenteur des procédures administratives. Complexité des textes, incohérences juridiques, délais d'exécution prolongés, traitement lent des décisions... Ces obstacles nuisent à la qualité du service public et à la confiance des usagers. Une réforme profonde des procédures, appuyée par la simplification, la digitalisation et l'harmonisation des normes, devient une priorité.

1.5.2. Une gouvernance économique et financière à renforcer

Au cours du précédent PND, Djibouti a consolidé les fondements de sa gouvernance économique et financière en renforçant la stabilité macroéconomique, la discipline budgétaire et la modernisation du secteur financier. Ces avancées témoignent d'une gestion maîtrisée dans un contexte mondial incertain et ouvrent la voie à un approfondissement des réformes structurelles dans le cadre du PND 2025-2030.

La gestion des finances publiques a, elle aussi, connu des réformes grâce à l'évaluation du PEFA. Cet effort de modernisation contribuera à améliorer la discipline budgétaire, la transparence et la performance de la dépense publique.

La prochaine étape consistera à approfondir cette mutation en consolidant la budgétisation par programme et en orientant davantage les dépenses vers les résultats.

La digitalisation complète de la chaîne de la dépense, l'amélioration de la mobilisation des ressources internes et une gestion plus proactive de la dette publique s'imposent pour renforcer la crédibilité budgétaire et garantir la soutenabilité des investissements publics.

Le secteur financier, pour sa part, a connu une modernisation notable. Le renforcement du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, marqué par la création de l'Agence nationale de renseignement financier et la mise en conformité réglementaire avec les standards du GAFI, a permis de consolider la crédibilité du système financier national. Pour les années à venir, Il sera essentiel d'accélérer la transformation numérique du secteur financier, d'améliorer l'interopérabilité des paiements et de renforcer les capacités de supervision. L'enjeu est également d'étendre l'inclusion financière, afin que les ménages, les petites entreprises et les acteurs de l'économie informelle puissent accéder à des services adaptés et sécurisés.

Le pilotage des politiques publiques a été renforcé, notamment grâce à la réalisation du RGPH-3 et à la rénovation du modèle macroéconomique national, qui ont permis de disposer d'une base de données plus actualisée et de meilleurs outils de prévision. Pour le prochain cycle de planification, l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données constituera un pilier majeur. Djibouti devra consolider la planification du développement basée sur les données, moderniser ses systèmes d'information publics et renforcer les compétences en analyse statistique, prospective et suivi-évaluation. La gouvernance publique gagnera ainsi en cohérence, en transparence et en capacité d'anticipation.

Enfin, la planification nationale a franchi un cap important avec la revue finale du PND 2020-2024, qui a permis de mesurer les progrès réalisés et d'identifier les leviers essentiels pour accélérer la marche vers la Vision 2035.

1.5.3. Gouvernance judiciaire

Le secteur de la justice s'engage dans une dynamique de modernisation visant à renforcer la qualité du service public judiciaire et à consolider la confiance des citoyens comme des acteurs économiques. Au cœur de cette transformation, la création de l'École des magistrats constitue un progrès déterminant.

Cette institution a pour vocation d'assurer la formation initiale des futurs magistrats et la formation continue de ceux en fonction, tout en développant des compétences spécialisées répondant aux standards les plus exigeants.

Elle contribue à professionnaliser l'ensemble de la chaîne judiciaire grâce à des programmes dédiés à la maîtrise des procédures, à la déontologie, à l'éthique judiciaire, à la rédaction des décisions, ainsi qu'à l'appréhension des nouveaux enjeux juridiques tels que le digital, la criminalité économique ou la protection des groupes vulnérables. Par cette mission structurante, l'École des magistrats favorise l'émergence d'une justice plus indépendante, plus performante et mieux outillée pour faire face aux défis contemporains.

Pour améliorer l'efficacité de la justice et réduire les délais de traitement des affaires judiciaires, l'action publique visera à répondre aux défis relatifs à (i) la modernisation du cadre juridique notamment la révision du code de commerce, la révision des textes statutaires des magistrats et des auxiliaires de justice, (ii) le Renforcement des capacités institutionnelles et structurelles avec l'Ecole Nationale d'Etudes Judiciaires (ENEJ) pour la formation du personnel judiciaire et juridique et la rénovation et construction de nouveaux bâtiments pour le ministère de la justice, l'ENEJ, des tribunaux à Balbala, Obock, Dikhil et la CNDH ; (iii) la digitalisation des procédures judiciaires pour remédier à la lenteur dans l'enregistrement, l'instruction et la communication des dossiers; iv) le renforcement de l'accès à la justice en élargissant l'offre de justice avec les tribunaux à Balbala, Obock et Dikhil ; v) le développement des maisons de justice et des points d'accès à la justice ; vi) le renforcement de la justice de proximité en droit coutumier ; vii) la mise en place d'un tribunal de commerce pour renforcer l'environnement des affaires.

1.5.4. Une gouvernance locale et une décentralisation à accélérer

Au cours des cinq dernières années, le Gouvernement a engagé plusieurs initiatives majeures visant à renforcer la gouvernance locale, améliorer la cohésion territoriale et appuyer le développement des régions de l'intérieur. L'une des actions majeures a été la revitalisation des Plans de Développement Régionaux (PDR) 2021-2025, qui ont permis d'actualiser les priorités territoriales et d'aligner les interventions publiques sur les besoins spécifiques de chaque région. Cette démarche a redynamisé les organes régionaux et renforcé la planification locale. Parallèlement, les collectivités locales ont bénéficié de programmes de renforcement de capacités, notamment à travers le projet ADIL, qui a contribué à améliorer leurs compétences administratives, financières et techniques.

Ces programmes ont accompagné les conseils régionaux dans l'amélioration de la gestion locale, de la planification et du pilotage des projets communautaires.

Les efforts de déconcentration ont également été renforcés : le nombre de services déconcentrés opérationnels est passé de 15 à 17 sur la période 2019-2024. De même, les subventions allouées aux collectivités régionales ont été significativement augmentées, passant de 20 millions FDJ à 40 millions FDJ par région, renforçant les moyens financiers dédiés au développement local.

Ces avancées témoignent d'un engagement clair en faveur du renforcement du maillage territorial de l'État, de la montée en capacité des collectivités et d'un effort budgétaire destiné à améliorer l'action publique locale.

Le prochain cycle de planification devra répondre à plusieurs défis structurants qui conditionnent la capacité des collectivités locales à contribuer pleinement au développement national. Le premier défi concerne l'approfondissement de la décentralisation.

Les régions disposent encore d'une marge d'action limitée et restent fortement tributaires des décisions et des financements centraux, ce qui réduit leur efficacité et leur réactivité face aux besoins des populations.

Un deuxième défi touche au renforcement des capacités humaines et organisationnelles. Les administrations locales manquent encore de ressources qualifiées et d'outils modernes de gestion.

La consolidation des compétences en planification, gestion financière, suivi des projets et animation territoriale demeure indispensable pour soutenir une gouvernance locale performante.

La coordination entre les services déconcentrés, les collectivités et l'administration centrale doit également être renforcée. Le manque de cohérence entre les interventions publiques entraîne des actions dispersées et limite l'impact des initiatives locales. Une organisation plus harmonisée et plus lisible est nécessaire pour améliorer l'efficacité des politiques territoriales.

1.6. Environnement et changement climatique

Situé dans une zone particulièrement exposée aux effets du changement climatique, Djibouti fait face à une aridification progressive, à la salinisation des nappes phréatiques, à des crues soudaines de plus en plus fréquentes, ainsi qu'à des phénomènes de désertification et d'érosion côtière. Ces dynamiques affectent directement la sécurité des populations, compromettent la durabilité des infrastructures et fragilisent la stabilité économique du pays.

La prise en compte de ces défis climatiques s'est concrétisée par le renforcement de la gouvernance environnementale. Le pays a mis en œuvre le Plan national d'adaptation (PNA), révisé le Code de l'environnement et instauré le Fonds national Environnement-Climat (FNEC), destiné à soutenir les initiatives locales et nationales d'adaptation. Les critères climatiques ont également été intégrés de manière progressive dans le Programme d'investissement public (PIP), contribuant à l'alignement de la planification sectorielle sur les priorités de résilience. Djibouti a en outre lancé le système MRV (Mesure, Reporting et Vérification) et initié la construction du Système national d'information environnementale et climatique (SNIEC), afin d'améliorer le suivi des émissions, des risques et des impacts climatiques.

Tous ces efforts ont permis une amélioration de l'Indicateur de performance environnementale (IPE), qui est passé de 28,1 en 2020 à 32,3 en 2024, soit une progression de 4,2 points en cinq ans. Toutefois, ce niveau reste encore faible et met en évidence une fragilité de la gouvernance environnementale.

1.7. Les défis majeurs pour accélérer la transformation de l'économie Djiboutienne

Face à l'accélération des mutations économiques, technologiques et géopolitiques, le gouvernement est conscient que les efforts doivent être intensifiés pour jeter et consolider les bases de l'émergence de Djibouti d'ici à 2035.

L'analyse diagnostique de la situation économique et sociale dégage les principaux défis auxquels le pays doit s'attaquer pour mieux se positionner sur le chemin de la transformation structurelle de l'économie sur la période 2025-2030.

Ce sont principalement :

- ▶ Les coûts de facteurs de production principalement la réduction des prix de l'énergie pour la compétitivité économique et les conditions de vie ;
- ▶ La diversification du système productif par la valorisation des potentialités dans les filières de la pêche, l'élevage, l'agriculture, le numérique, le tourisme, l'agro-industrie et les autres industries manufacturières ;
- ▶ La consolidation de la chaîne de logistique et de transport autour d'un réseau de transport multimodal et des infrastructures modernes en vue de créer un hub logistique et un corridor de développement compétitifs ;
- ▶ Le développement des chaînes de valeur dans le secteur agro-sylvio-pastoral par la mise en place des agropoles fédérant plusieurs activités (culture vivrière, aquaculture, palmier dattier);
- ▶ La réduction des coûts des TIC et l'amélioration de la connectivité pour progresser rapidement vers la digitalisation de l'économie et favoriser un écosystème compétitif positionnant Djibouti comme Hub numérique de la région ;
- ▶ L'accélération de la croissance du PIB, intensive en emplois ;
- ▶ La réduction de la pauvreté et du chômage notamment l'emploi des jeunes ;
- ▶ La maîtrise de la transition démographique ;
- ▶ Le maintien d'un Capital Humain sain et qualifié au service du développement ;
- ▶ L'extension de la protection sociale et de l'accès aux services essentiels ;
- ▶ La cohésion territoriale par le développement des infrastructures sociales, les investissements et l'emploi dans les régions ;
- ▶ L'amélioration de la gouvernance administrative, économique et financière pour accompagner la transformation de l'économie et attirer les investissements privés ;
- ▶ La mobilisation des ressources financières afin d'améliorer les marges et les capacités de financement du développement de l'Etat.
- ▶ L'adaptation et la résilience face aux changements climatiques

Ces défis s'entrecroisent profondément, car la performance économique repose sur des infrastructures fiables et des coûts de production soutenables, tandis que la diversification exige un capital humain mieux formé et un environnement réglementaire stable et efficace. Dans le même temps, la cohésion sociale et territoriale dépend de la capacité de l'État à offrir des services publics équitables, résilients et accessibles à toutes les régions.

C'est cette articulation entre compétitivité, inclusion et gouvernance qui donne au PND ADEEG 2025-2030 sa cohérence et son ambition.

Celui-ci jette ainsi les bases de la transformation économique en veillant à ce que les secteurs primaire et secondaire ainsi que les services de tourisme, numérique et financiers jouent pleinement leur rôle comme leviers clés de la croissance endogène et contribuent à générer plus de richesses et d'emplois.

En outre, l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base et le renforcement des mécanismes d'inclusion restent également des fondamentaux pour la réduction de la pauvreté.

II. VISION DE DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2025-2030

Le PND ADEEG 2025-2030 s'inscrit dans la continuité des ambitions nationales définies par la Vision Djibouti 2035. Il en constitue la déclinaison opérationnelle pour la période 2025-2030, en traduisant cette vision à long terme en orientations stratégiques cohérentes, réalistes et mesurables. Ce chapitre en expose les fondements, définit les objectifs généraux et rappelle les principes directeurs qui en assurent la cohérence, la crédibilité et la durabilité. L'ensemble de ces éléments fournit le cadre d'ancrage de ce plan de développement qui garantisse la convergence des politiques publiques, la mobilisation des acteurs nationaux et le renforcement du partenariat autour d'une même ambition qui consiste à bâtir un Djibouti plus prospère, inclusif et résilient.

2.1. Vision de développement

L'ambition des autorités nationales à l'horizon 2035 est de faire de la République de Djibouti, un hub commercial, logistique et numérique de référence, dans la Corne de l'Afrique, doté d'une économie diversifiée, inclusive et résiliente, soutenue par un capital humain renforcé et une gouvernance moderne et efficace.

Cette vision prospective a pour objectif d'éclairer les choix et orientations stratégiques à moyen terme à mettre en œuvre dans le cadre de plans quinquennaux de développement.

Sur la période 2025-2030, le PND ADEEG constitue une étape clé pour aller vers les résultats souhaités. Il vise à inscrire l'économie Djiboutienne dans une dynamique de diversification des bases productives comme sera un facteur de soutenabilité à moyen terme de la croissance. Les fruits d'une telle croissance devront favoriser l'accès équitable de toutes les populations, notamment les plus vulnérables, aux services sociaux de base de qualité et dans le respect de l'environnement. L'investissement dans les régions de l'intérieur, en infrastructures de base, en services sociaux et en opportunités productives, s'érige en priorité pour réduire les fractures de développement territorial.

2.2. Principes directeurs

Pour que les ambitions nationales se traduisent en résultats tangibles et durables, il est essentiel que chaque action publique consignée dans le PND ADEEG, qu'il s'agisse d'un projet, d'un programme ou d'une réforme, repose sur un ensemble de principes directeurs. Ces principes agissent comme une boussole stratégique, assurant que les décisions prises, les ressources allouées et les politiques appliquées restent en phase avec la vision nationale de transformation structurelle et de prospérité partagée. Ils rappellent que le succès du PND ADEEG ne dépend pas seulement des investissements ou de la performance dans les différents secteurs, mais également de la qualité de la gouvernance, de la cohérence dans la planification, de la rigueur dans l'exécution et de la capacité à évoluer en continu.

En respectant ces principes, tous les acteurs publics et partenaires participent à garantir la cohérence, la durabilité et la responsabilité du Plan dans toutes ses dimensions.

Les principes directeurs formulés pour guider la mise en œuvre du PND ADEEG sont donc :

La transformation structurelle

Elle constitue le principe majeur du PND ADEEG et en détermine l'orientation stratégique. Il s'agit de dépasser le modèle de croissance fondé essentiellement sur les activités portuaires et logistiques pour bâtir une économie plus diversifiée et compétitive. En favorisant l'émergence de nouveaux pôles de croissance dans l'agro-industrie, l'énergie renouvelable, le numérique, le tourisme et les services financiers, le Plan cherche à élargir la base productive et à créer davantage d'emplois de qualité et lutter pour la réduction des fractures sociale et territoriale. Ce processus repose sur l'idée que seule une transformation profonde des structures économiques permettra de réduire la vulnérabilité externe, de stimuler la productivité globale des facteurs et de transformer la croissance en développement inclusif et durable. Ce principe assure la vitalité du cordon ombilical où se rattachent toutes les interventions sectorielles.

Inclusion sociale et territoriale

Au-delà des considérations sectorielles, l'inclusion sociale et territoriale constitue une dimension centrale, qui s'inscrit dans une logique d'équité et de cohésion nationale. L'objectif est de réduire les fractures multidimensionnelles qui marquent encore le pays, qu'elles soient sociales, régionales ou de genre. En mettant l'accent sur les zones rurales, les quartiers défavorisés et la promotion de l'égalité des chances pour les femmes et les jeunes, le Plan vise à faire de la réduction des inégalités un moteur de stabilité et de prospérité partagée. Ce principe traduit la conviction que le développement durable ne peut être atteint sans une répartition équitable des bénéfices de la croissance et sans une intégration effective de toutes les catégories sociales et régionales dans le processus de transformation.

Approche participative

L'approche participative repose sur l'idée que la planification et la mise en œuvre des politiques publiques ne sauraient être monopolisées par l'État, mais doivent s'inscrire dans une logique de gouvernance ouverte et inclusive. Le PND ADEEG prévoit l'implication active des citoyens, du secteur privé, de la société civile et de la diaspora à toutes les étapes du cycle de planification, de la conception des stratégies à leur suivi-évaluation. Cette participation élargie garantit non seulement une meilleure appropriation sociale des réformes, mais aussi une plus grande légitimité et efficacité des politiques publiques. Elle permet en outre de mobiliser des savoirs, des ressources et des innovations qui enrichissent l'action de l'État et accroissent son impact.

Mobilisation et absorption optimisées des ressources

La question des ressources financières est au cœur du PND ADEEG, qui entend allier diversification et efficacité. La stratégie repose sur la mobilisation de financements publics, privés et internationaux, mais aussi sur le renforcement des partenariats publics-privés et de la coopération régionale et internationale. Toutefois, la simple mobilisation de ressources ne suffit pas. Leur absorption et leur gestion efficace constituent un défi tout aussi déterminant.

Le Plan met donc l'accent sur l'amélioration des capacités institutionnelles en matière de planification, de gestion et de suivi des investissements publics afin de maximiser leur rentabilité socio- économique et leur impact sur le développement.

Orientation vers des résultats mesurables (GAR)

L'efficacité du PND ADEEG dépendra de sa capacité à traduire ses ambitions en résultats tangibles et mesurables. Pour ce faire, un cadre rigoureux de suivi- évaluation sera mis en place, avec des indicateurs précis portant sur la croissance, l'emploi, la réduction de la pauvreté, le développement du capital humain et l'attractivité du pays. L'introduction d'objectifs quantifiables et d'indicateurs de performance permettra non seulement d'assurer une meilleure transparence, mais aussi de corriger les écarts au fur et à mesure de la mise en œuvre. Cette approche axée sur les résultats favorise l'instauration d'une véritable culture de performance dans l'action publique, en orientant les efforts vers l'atteinte d'impacts concrets et durables.

Planification scientifique fondée sur les données

La réussite du PND ADEEG repose sur une gouvernance économique et sociale guidée par la rationalité scientifique et la disponibilité de données fiables. Ce principe qui changera la façon de mettre en œuvre les choix stratégiques, devra garantir le bon déroulement de la chaîne PPBSE (« Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Evaluation). L'élaboration et l'évaluation des politiques publiques s'appuieront sur des outils analytiques modernes, tels que les indices synthétiques, les enquêtes statistiques, les modèles économétriques et les cadres d'évaluation de performance, qui permettront de mieux anticiper les tendances, d'identifier les besoins réels et d'allouer les ressources de manière optimale. Cette approche vise à rompre d'avec la planification approximative et à instaurer une culture de décision publique éclairée, transparente et adaptée aux priorités nationales.

Responsabilité et redevabilité

La responsabilité et la redevabilité constituent les garanties institutionnelles de la réussite du PND ADEEG. La transparence dans la gestion publique, le Reporting régulier et la reddition de comptes aux citoyens renforcent la confiance dans les institutions et favorisent l'adhésion collective aux réformes. La redevabilité ne se limite pas au contrôle des finances publiques ; elle implique également une obligation de résultats et une exigence d'intégrité dans l'exercice de l'action publique. En renforçant les mécanismes de contrôle démocratique et en favorisant la participation citoyenne, ce principe permet de consolider la légitimité de l'État et de garantir la pérennité du processus de transformation engagé.

Synergie et complémentarité

Le principe de synergie et de complémentarité traduit la volonté de dépasser le cloisonnement sectoriel ou ministériel, d'éviter les redondances et de favoriser l'efficacité et l'efficience dans l'action publique. Il impose de renforcer les passerelles entre institutions, partenaires et territoires, afin que chaque effort contribue à l'ensemble et que la valeur ajoutée collective dépasse la somme des interventions isolées.

La synergie et la complémentarité constituent un principe central du PND ADEEG pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'action publique. Les analyses stratégiques ont révélé que trop souvent,

les politiques sectorielles évoluent en silos, générant des doublons, des incohérences et une perte de ressources. Elles ne s'articulent pas.

Le PND ADEEG propose de dépasser ce cloisonnement en favorisant des approches intégrées, où chaque secteur, chaque institution et chaque partenaire contribue à un effort commun et coordonné.

Ce principe implique de renforcer les mécanismes de coordination interministérielle, de développer des cadres de concertation réguliers avec les partenaires techniques et financiers, et d'encourager des projets multisectoriels et interrégionaux. Il vise aussi à assurer une articulation cohérente entre les stratégies nationales, régionales et locales, de manière à maximiser l'impact de chaque intervention.

En promouvant la synergie et la complémentarité, le PND ADEEG entend non seulement éviter les redondances et gaspillages, mais aussi créer un effet de levier. La valeur ajoutée collective dépasse alors la simple addition des actions isolées. Ce principe constitue ainsi une garantie de cohérence, de rationalisation et de performance au service de la transformation structurelle.

Globalement, ces principes forment la base éthique et méthodologique de la formulation et de la mise en œuvre du PND ADEEG. Ils guident l'action publique vers une mise en œuvre rigoureuse, claire et harmonisée, veillant à ce que chaque initiative, peu importe son domaine ou sa localisation, participe réellement à la transformation structurelle visée. En garantissant l'harmonie entre la vision, les objectifs et les moyens de mise en œuvre, ils assurent au PND ADEEG une cohésion interne et une capacité d'adaptation face aux évolutions économiques, sociales et climatiques. Sur cette base, l'analyse stratégique qui suit explore les dynamiques macroéconomiques, sectorielles et sociales pour identifier les leviers de croissance, les contraintes structurelles et les conditions nécessaires à la durabilité de la trajectoire nationale de développement.

2.3. Objectif global, Impacts attendus et Schéma de croissance

2.3.1. Objectif global

Le PND 2025-2030 qui tire ses fondements des défis majeurs, de la vision prospective Djibouti 2035, de l'Agenda 2030 de développement durable, de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et de la Vision arabe 2045, a pour objectif global de transformer structurellement l'économie pour une croissance forte, inclusive et durable créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social.

2.3.2. Impacts attendus

Partant de l'objectif global et en s'appuyant sur les différents piliers de cette transformation structurelle, les impacts attendus du PND ADEEG sont :

- (i) **L'efficacité des gouvernances administrative, économique, financière, locale et environnementale est améliorée.** Il s'agira d'accroître le score du pays sur l'indicateur Country Policy and Institutional Assessment (CPIA) (évaluation des politiques et institutions nationales) relatif à la qualité des institutions de 3,15 en 2024 à 3,5 en 2030 ; d'accroître l'indice MO Ibrahim de la gouvernance de 43,1 en 2024 à 50,0 en 2030 et l'indice de la perception de la corruption de 31 en 2024 à 40 en 2030, et de faire évoluer l'indice de performance environnementale de 29,1% en 2024 à 35% en 2025.
- (ii) **Le niveau d'éducation et de formation est accru et adapté aux besoins de l'économie :** il s'agira de faire passer les effectifs de l'EFTP dans l'enseignement secondaire de 21% en 2024 à 30% au moins en 2030 et le taux d'achèvement au secondaire de 52,8% en 2024 à 70% au moins en 2030.
- (iii) **Les opportunités d'emplois productifs et décents sont créées pour tous y compris les jeunes et les femmes :** il s'agit de créer annuellement 10 000 emplois décents et de réduire le taux de chômage de 29,7% en 2025 à moins de 22% en 2030.
- (iv) **La pauvreté et les inégalités réduites :** il s'agit de réduire l'incidence de la pauvreté monétaire de 43,1% en 2025 à moins de 35% en 2030 ; la pauvreté multidimensionnelle de 53% en 2025 à moins de 40% en 2030 ; l'indice de Gini des inégalités de revenu des ménages de 0,38% en 2025 à 0,33% en 2030 ; l'indice synthétique de fécondité de 3,5 enfants par femme de 15 à 49 ans à 3 enfants en 2030 ; le taux de mortalité maternelle de 168 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2025 à moins de 70 décès pour 100 000 en 2030 ; le taux de mortalité infanto-juvénile de 43 décès pour 1000 naissances vivantes en 2025 à au plus 25 décès pour 1000 naissances en 2030.
- (v) **L'économie est modernisée, diversifiée et croît à un rythme plus élevé :** il s'agit de réaliser un taux de croissance économique moyen de 8,6% par an, d'accroître la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de 4,5% en 2025 à 5,5% en 2030, la part du secteur primaire dans le PIB de 2,7% en 2024 à 3,0% en 2030.

Les indicateurs du schéma de la transformation structurelle sont retracés dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Indicateurs de transformation structurelle

Indicateurs	Valeurs	Année de référence	Cible 2030	Hypothèses
Incidence de la pauvreté monétaire	43,40%	2025	≤35%	-Modernisation de l'agriculture ; -Mise en œuvre d'une véritable politique d'industrialisation ; -Mise en place d'un programme énergétique Ambitieux ; - Mise en œuvre du plan de Renforcement des capacités de l'administration ; - Renforcement du planning familial ; - Amélioration de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance ; -Renforcement des critères de sélection, hiérarchisation, préparation, exécution, et suivi des projets d'investissements publics; -Accélération de l'opérationnalisation du cadre légal et institutionnel du contrat de partenariat public-privé ;
Indice de Gini	0,38	2025	0,33	
Incidence de la pauvreté non monétaire	53%	2025	≤40%	
Indice de développement Humain (IDH)	0,513	2024	≥0,55	
Etudiants inscrits à l'EFTP dans l'enseignement secondaire	21%	2024	30%	
Taux de chômage en %	29,7%	2025	≤22%	
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	168	2024	≤70	
Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000 naissances vivantes)	43,8	2024	25	
Part du secteur primaire dans le PIB	2,7%	2024	≥3,0 %	
Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	4,5%	2024	≥5,5%	
Taux de croissance moyen du PIB	5%	2020-2024	≥8,6%	
Indice de Gouvernance Mo Ibrahim	43,1	2023	≥50,0	
Evaluation des Politiques et des institutions nationales (EPIN/CPIA)	3,15	2024	≥3,5	
Indice de perception de la corruption	31	2024	≥40	
Indice de performance environnementale	29,1	2024	≥35	

2.3.3. Trajectoire de croissance

Le schéma de croissance retenu pour le PND ADEEG découle du cadrage macroéconomique réalisé en trois scénarii : le scénario tendanciel, le scénario optimiste et le scénario pessimiste.

Le scénario tendanciel est un scénario de référence ou encore à politique inchangée. Elle repose sur un ensemble d'hypothèses basées sur la tendance historique, avec un taux de croissance moyen de 6,7% entre 2026 et 2030.

Alors que le scénario pessimiste est celui anticipant la survenance des chocs externes impactant la croissance économique qui s'établirait en moyenne à 4,4% sur la période 2026-2030.

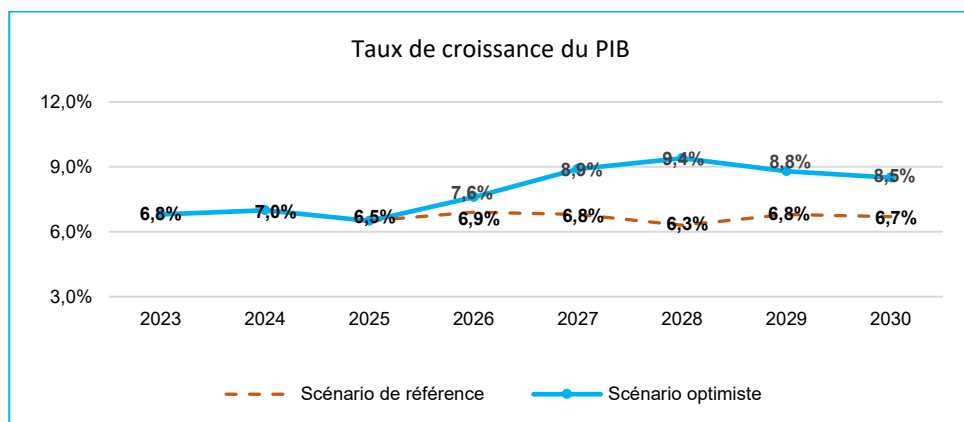
Le scénario volontariste est celui qui est en phase avec les ambitions d'accélération de la transformation de l'économie pour une croissance économique soutenue, inclusive et durable, capable de créer davantage d'emplois décents pour les jeunes et les femmes.

La croissance économique se situerait en moyenne à 8,6% sur la période 2026-2030 soit 1,9 point de plus que la tendance historique de 6,7%. Elle serait plus élevée dans la phase d'investissement avec des taux de 7,7% en 2026, 8,9% en 2027 et 9,4% en 2028 avant de ralentir à 8,8% en 2029 et 8,5% en 2030. La croissance du secteur primaire se situerait en moyenne à 18,8%, celle du secteur secondaire à 9% et celle du tertiaire à 8,1%.

Ce scénario se fonde sur l'accroissement de la production dans des secteurs à fort effet d'entraînement comme l'agriculture, l'élevage, l'industrie, particulièrement l'agroalimentaire et les services pour améliorer la compétitivité de l'économie.

La trajectoire de la croissance définie serait soutenue par l'intensification de l'investissement à hauteur de 1215 milliards FDJ au cours des 5 prochaines années.

Graphique 6 : Evolution du taux de croissance du PIB



Les comptes macro-économiques concernant le secteur réel, les prix, les finances publiques et l'extérieur devront évoluer conformément à ce scénario volontariste.

2.3.3.1. Evolution du secteur réel

S'agissant du secteur primaire, sa valeur ajoutée enregistrerait une croissance moyenne de 18,8%, portée par le dynamisme des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Ainsi, les taux de croissance moyens annuels estimés de la production sont de 19% pour l'agriculture et la sylviculture et de 18,6% pour l'élevage et la pêche. Le développement de l'agriculture vise à substituer les importations de produits agricoles bruts (légumes, fruits, etc.) tandis que la croissance de l'élevage et de la pêche vise à la fois le marché des exportations et le développement de l'industrie agro-alimentaire.

Le secteur secondaire afficherait une croissance de 9% en moyenne annuelle sur la période, tirant profit du dynamisme de la branche bâtiment et travaux publics et de la relance des activités manufacturières. Le développement de l'industrie agro-alimentaire vise simultanément la substitution partielle des importations (produits agricoles transformés) mais également les exportations (industries de transformation des produits de l'élevage et de la pêche) car Djibouti dispose d'un potentiel de production plus important en comparaison à la demande nationale. Une hausse de la production des produits alimentaires de 9,6% en moyenne serait observée sur la période 2026-2030.

La production des autres produits manufacturés croîtrait de 9,3% contre 7,8% dans le scénario tendanciel et celle de l'électricité de 10,2% contre 8%. Ces hausses seraient dopées respectivement par la production des matériaux de construction et par le développement des énergies renouvelables

Quant au secteur tertiaire, il progresserait en moyenne de 8,1% l'an sur la période 2026-2030, sous l'impulsion de la redynamisation du commerce et des transports. Dans le secteur tertiaire, l'activité sera toujours intense dans le secteur des transports avec des taux de croissance de la production de 10% contre 7,6% dans le scénario tendanciel. Cette hausse résulterait des importations des matériaux de construction dans la phase d'investissement (2026-2030), y compris ceux destinés à l'Ethiopie qui mettrait en œuvre sur cette période deux projets de construction d'un aéroport et d'une usine d'engrais.

Le Tableau ci-dessous présente l'évolution attendue de la croissance du PIB, celle des valeurs ajoutées dans les secteurs économiques et le niveau du taux d'investissement.

Tableau 2: Evolution du PIB et de l'investissement

Rubrique	2025	Projection					
		2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne
Taux de croissance du PIB (%)	6,5	7,6	8,9	9,4	8,8	8,5	8,6
Secteur primaire	5,8	6,0	50,0	20,0	9,0	9,0	18,8
Secteur secondaire	11,4	5,0	6,2	12,1	11,9	10,0	9,0
Secteur tertiaire	5,8	8,0	8,0	8,3	8,1	8,1	8,1
Evolution de l'investissement	-15,4	3,3	5,6	11,8	11,2	9,7	8,3
Dont public	8,5	-6,4	9,5	10,3	33,4	12,0	11,8

Source : MED, DEP/MEFI

2.3.3.2. Evolution des finances publiques

Les recettes totales et dons passeraient de 164 milliards FDJ en 2026 à 172 milliards FDJ en 2027, 187,5 milliards en 2028, 200 milliards en 2029 et 211 milliards FDJ en 2030. Les recettes se situeraient en moyenne à 186,9 milliards FDJ par an et seraient tirées principalement par la croissance du PIB, l'élargissement de l'assiette fiscale, la hausse des impôts sur les traitements et salaires et des recettes non fiscales notamment les dividendes.

Quant aux dépenses, elles augmenteraient de 103,2 milliards FDJ en 2026 à 111,3 milliards FDJ en 2027, 113,8 milliards FDJ en 2028, 116,4 milliards FDJ en 2029 et 119 milliards FDJ en 2030.

Elles seraient tirées par l'accroissement des dépenses d'investissements alors que les dépenses courantes évolueraient faiblement.

En perspective, le solde global base engagement resterait excédentaire sur la période 2027-2030, en moyenne 2,3% du PIB et supérieur à la situation tendancielle à politique inchangée.

Tableau 3 : Evolution des finances publiques de 2025-2030

Agrégats des finances publiques (En % du PIB)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne 2026-2030
Recettes totales et dons	18,6	20,1	18,8	17,8	17,3	16,6	15,8	17,3
Taux de pression fiscale	11,4	11,7	11,0	10,8	10,8	10,5	10,0	10,6
Dépenses	15,9	12,9	11,9	11,5	10,5	9,7	8,9	10,5
Dépenses de personnel	5,5	5,1	4,7	4,3	3,9	3,5	3,2	3,9
Dépenses d'acquisition de biens et services	7,1	4,5	4,1	3,7	3,4	3,0	2,8	3,4
Dépenses de transferts courants	3,1	2,8	2,6	2,4	2,2	2,1	1,9	2,3
Investissements	5,5	5,0	4,3	4,3	4,4	4,4	4,5	4,4
dont investissements sur ressources propres	3,7	2,7	2,5	2,6	2,8	3,1	3,3	2,9
Solde budgétaire	-3,3	2,0	2,4	2,0	2,5	2,5	2,3	2,3

Source : Modèle économique de Djibouti (DEP-MEFI)

2.3.3.3. Evolution du compte extérieur

Le solde courant resterait fortement excédentaire sur la période 2026-2030 et représenterait en moyenne 11,7% du PIB soit des niveaux d'excédent de 75 milliards FDJ en 2026, 58 milliards FDJ en 2027, 97 milliards FDJ en 2028, 187 milliards FDJ en 2029 et 261 milliards FDJ en 2030. Cette amélioration est liée à la hausse des exportations notamment celle de services de transports et des produits de la pêche et de l'élevage tandis que les importations des produits agricoles diminueraient sous l'effet de la substitution par l'offre locale.

2.3.3.4. Situation monétaire

La masse monétaire (au sens large) se situerait en moyenne à 70% du PIB sur la période 2026-2030 et les crédits à l'économie progresseraient de 9% en moyenne à 425 milliards FDJ en 2030 contre 388,5 milliards FDJ dans le scénario de référence.

2.4. Axes stratégiques, Objectifs stratégiques et effets attendus

Les axes stratégiques du Plan national de développement 2025-2030 s'appuient sur les défis majeurs ressortant du diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale. Le PND ADEEG repose sur quatre axes stratégiques :

- ▶ Axe stratégique 1 : Diversification économique et la transformation structurelle
- ▶ Axe stratégique 2 : Consolidation du capital humain
- ▶ Axe stratégique 3 : Gouvernance
- ▶ Axe stratégique 4 : Transition écologique et Résilience climatique

À travers cette architecture, il exprime l'urgence de procéder à une approche intégrée des solutions à apporter aux défis actuels de développement et constitue un cadre favorable pour un cycle vertueux de croissance de la productivité, d'amélioration des services publics, d'atténuation des risques et de réduction des inégalités.



AXE 1. DIVERSIFICATION ECONOMIQUE ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE

Le premier axe ambitionne de remédier aux déséquilibres structurels qui entravent le développement en établissant une économie plus diversifiée, plus performante et mieux intégrée dans les chaînes de valeur régionales. L'économie de Djibouti, encore dominée par quelques activités tertiaires et caractérisée par une faible interconnexion entre les secteurs productifs, engendre des fractures profondes sur le plan économique, car les secteurs primaire et secondaire demeurent trop fragiles pour favoriser une croissance endogène. Sur le plan social, le modèle actuel peine à générer suffisamment d'emplois productifs pour les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables, limitant son impact sur la réduction du chômage et de la pauvreté. Enfin, sur le plan territorial, la concentration des activités à Djibouti-ville limite l'intégration des régions et l'exploitation de leurs spécificités.

C'est dans le but de réduire simultanément ces fractures que l'Axe 1 du PND ADEEG 2025-2030 est structuré et aspire à réorganiser l'économie autour de chaînes de valeur cohérentes et pôles de développement, reliant production, transformation et services modernes.

L'objectif est d'inscrire Djibouti dans une dynamique où les infrastructures logistiques, l'industrialisation légère, les services numériques, les industries culturelles et créatives, ainsi que les services professionnels forment un système productif intégré, capable de générer de la valeur ajoutée, d'absorber la main-d'œuvre et de structurer les territoires.

Dans cette optique, la transformation structurelle ne doit pas être perçue comme un simple slogan, mais comme une réalité opérationnelle qui repose sur l'intégration progressive d'un secteur primaire productif, sur le développement d'une capacité de transformation locale et sur l'amélioration des services modernes. Cette approche doit irriguer toutes les régions, en reliant leurs ressources, leurs filières et leurs compétences aux chaînes de valeur nationales.

Le domaine de l'énergie représente la fondation matérielle de toute transformation structurelle. En l'absence d'une énergie qui soit compétitive, fiable et accessible, aucune démarche d'industrialisation, de diversification, d'optimisation logistique ou de développement numérique ne peut être considérée comme viable.

Ainsi, au regard du diagnostic du système productif national, des potentialités et des opportunités mis en évidence, l'axe se structure en 7 objectifs stratégiques : (i) OS 1.1 : Développer un secteur énergétique abordable, fiable et durable ; (ii) OS 1.2 : Développer le Hub logistique, les services portuaires et zones franches ; (iii) OS 1.3 : Développer un secteur agro-sylvo-pastoral et Halieutique résilient, compétitif et créateur d'emplois ; (iv) OS 1.4 : Développer une industrie légère compétitive et renforcer la transformation locale des produits ; (v) OS 1.5 : Promouvoir un hub numérique de référence en Afrique de l'Est ; (vi) OS 1.6 : Développer le tourisme et les industries culturelles et créatives ; (vii) OS 1.7 : Mettre en place un centre financier régional.

Objectif stratégique 1.1 : assurer l'accès à une énergie fiable, abordable et durable

Le système énergétique étant la base matérielle de la transformation structurelle, l'OS 1.1 vise à réduire progressivement le coût du kilowattheure, à sécuriser l'approvisionnement, à accroître l'accès à l'électricité et à augmenter la part des énergies renouvelables.

4 effets attendus (EA) concourent à l'atteinte de l'OS 1.1 : (i) EA 1.1.1 : la fiabilité et la modernisation du réseau sont renforcées ; (ii) EA 1.1.2 : l'accès universel à l'électricité est assuré et la part des

énergies renouvelables est renforcée ;(iii) EA. 1.1.3 : la consommation publique est maîtrisée et le coût de l'énergie est réduit et (iv) EA 1.1.4 : la gouvernance du secteur de l'énergie est renforcée.

EA 1.1.1 : la fiabilité et la modernisation du réseau sont renforcées. La modernisation du réseau de transport et de distribution est indispensable pour garantir une alimentation continue et stable. En la matière, le PND vise à réduire de 17% à moins de 10%, les pertes techniques ;

Pour l'atteinte de cet effet, les interventions seront axées sur: (i) la réhabilitation et l'extension des lignes de transport et de distribution ; (ii) la modernisation des postes et l'automatisation de la distribution avec systèmes de supervision en temps réel ; (iii) le déploiement de micro-réseaux solaires dans les zones isolées ; (iv) le renforcement des interconnexions régionales, notamment avec l'Éthiopie ; (v) l'introduction de technologies modernes de gestion et de comptage.

EA 1.1.2 : l'accès universel à l'électricité est assuré et la part des énergies renouvelables est renforcée. Djibouti cherche à accroître la disponibilité de l'électricité y compris par la valorisation de son potentiel géothermique, solaire et éolien afin de réduire la dépendance aux importations et d'améliorer la compétitivité du système. Aussi, les progrès quantitatifs attendus à ce niveau sont : (i) porter la part des énergies renouvelables domestiques à au moins 30% de la production électrique nationale en 2030 ; (ii) le taux d'accès national à l'électricité à 90%, (iii) le taux d'électrification nationale de 58,2% à au moins 80% et (iv) la proportion de la population rurale ayant accès à l'électricité de 17,8% en 2025 à 50% en 2030.

Les actions à mettre en œuvre sont : (i) l'augmentation de la capacité des postes existants et la construction de nouveaux postes ; (ii) l'extension du réseau électrique national ; (iii) la mise en service des centrales géothermiques du Lac Assal et d'autres sites prioritaires ; (iv) la construction de centres modernes de dispatching, (v) le développement de parcs solaires régionaux et d'installations photovoltaïques décentralisées ; (vi) l'extension de l'éolien côtier et des projets hybrides et (vi) la mise en place de capacités de stockage pour sécuriser l'intégration des renouvelables.

EA 1.1.3 : le coût de l'énergie est réduit. Rendre l'électricité plus abordable permet de soutenir l'investissement productif et la compétitivité nationale. Aussi, la cible quantitative visée en 2030 est la réduction du tarif moyen de l'électricité à 32 FDJ/kWh.

Pour y parvenir, les actions à entreprendre se rapportent à : (i) la conception et la mise en œuvre d'un programme d'efficacité énergétique ; (ii) la modernisation des systèmes d'éclairage et de climatisation, avec le déploiement d'appareils de faible consommation ; (iii) la rénovation énergétique des bâtiments stratégiques (hôpitaux, universités, administrations centrale) ; (iv) l'installation de toitures solaires sur les 100 plus gros consommateurs publics ; (v) la réforme tarifaire progressive qui protège les ménages vulnérables et soutient les usages productifs ; (vi) la réduction systématique des pertes techniques et commerciales ; (vii) la digitalisation de la facturation, du recouvrement et du suivi des consommations ; (viii) la réforme des tarifs productifs pour les ZES, les PME industrielles et les filières prioritaires et (ix) le paiement régulier des factures de l'Etat .

EA1.1.4 : la gouvernance du secteur de l'énergie est renforcée. La transformation énergétique exige un cadre de gouvernance clair, des données fiables et une régulation prévisible. La cible visée de l'indicateur de l'EA 1.1.4 est : (i) de porter à 100%, le taux de réalisation des instances statutaires du secteur de l'énergie.

Pour parvenir à ce résultat, l'action publique portera sur : (i) la réforme du cadre légal et réglementaire clarifiant les rôles institutionnels, notamment pour intégrer les Producteurs Indépendants d'Electricité (IPP) et pour encourager les investissements privés dans le solaire, l'éolien et la géothermie; (ii) l'installation et la montée en puissance de l'Observatoire national de l'énergie ; (iii) la standardisation des contrats de production et des partenariats public-privé ; (iv) le renforcement des capacités de régulation et de planification intégrée du secteur et le renforcement de l'Autorité de Régulation Multisectorielle de Djibouti (ARMD) ; le renforcement de la transparence et de la reddition des comptes d'Electricité De Djibouti (EDD).

Objectif stratégique 1.2 : Consolider et transformer le hub logistique multimodal

Cet objectif vise à transformer l'ensemble port, rail, route et air en un système logistique intégré capable de réduire les coûts, d'accélérer les délais et de générer de la valeur ajoutée locale. Il se décompose en trois effets attendus, à savoir : (i) EA1.2.1 : la performance portuaire est renforcée et les services logistiques sont développés (ii) EA 1.2.2 : le corridor ferroviaire est optimisé et l'intégration rail-port-route et aéroport est renforcé et (iii) EA1.2.3 : la zone franche et la ZES de Djibouti-ville sont optimisées et densifiées comme leviers de compétitivité industrielle.

EA1.2.1 : la performance portuaire est renforcée et les services logistiques sont développés. Il s'agit concrètement de réaliser les résultats suivants à l'horizon 2030 : (i) améliorer l'indice de performance logistique de 2,7 en 2024 à 3,5 en 2030 et (ii) réduire le délai moyen de dédouanement d'au moins 30%.

Les principales interventions sont entre autres : (i) la digitalisation complète des opérations portuaires et mise en place d'un système communautaire portuaire ; (ii) la simplification de la réglementation portuaire et la modernisation de la gestion du risque (iii) la modernisation des équipements et l'organisation de la maintenance préventive ; (iv) le développement de services logistiques à valeur ajoutée, notamment chaîne du froid et centres de consolidation, (v) la mise en place d'une offre de formation spécialisée aux métiers portuaires et intégration structurée des PME nationales ; (vi) la digitalisation complète du dédouanement et du pré-dédouanement ; (vii) l'intégration des systèmes informatiques de la douane avec les plateformes portuaires, ferroviaires, les ZES et les guichets uniques du commerce extérieur ; (viii) l'interopérabilité entre douane, port, rail, zone Franche.

EA 1.2.2 : le corridor ferroviaire est optimisé et l'intégration rail-port-route-aéroport est renforcé. Pour atteindre ce résultat, l'ambition à l'horizon 2030 est : (i) de réduire la durée moyenne du trafic ferroviaire sur le corridor Djibouti-Addis-Abeba de 17 heures à 13 heures et (ii) d'accroître d'au moins 50% le volume du fret aérien.

Les interventions prioritaires sont : (i) la modernisation des systèmes de signalisation et de sécurité ainsi que des équipements roulants ; (ii) renforcer l'électrification du réseau ferroviaire ; (iii) l'intégration rail, port et route dans un schéma multimodal unique ; (iv) l'extension de sa capacité de fret ;

(v) la modernisation des terminaux cargo, avec capacités de chaîne du froid et traitement accéléré ; (vi) la promotion de solutions express et e-commerce intégrées au reste du système logistique et (vii) la mise en place de connexions physiques et numériques efficaces entre aéroports, ports, rail et routes.

EA1.2.3 : les infrastructures de transport routier sont renforcées. A travers cet effet attendu, le PND vise les résultats suivants à l'horizon 2030 : (i) assurer la connexion de toutes les régions aux pôles productifs par voie bitumée et (ii) accroître la proportion de routes bitumées de plus de 60% ; (iii) augmenter le linéaire (Km) des routes revêtus/réhabilités par an.

Pour cela, les actions prioritaires à réaliser sont : (i) la réhabilitation et la modernisation des routes nationales stratégiques ; (ii) la création de corridors productifs reliant les zones agricoles, pastorales et industrielles aux marchés (iii) le renforcement des liaisons maritimes régionales pour les régions du nord.

EA1.2.4 : la zone franche et la ZES de Djibouti-ville sont optimisées et densifiées comme leviers de compétitivité industrielle. A ce niveau, il s'agit de : (i) d'accroître le taux d'occupation de la ZES à 50% au moins en 2030 et (ii) augmenter à 10% la part de la valeur ajoutée de services logistiques dans la branche transport.

A cet effet, les interventions prioritaires sont les suivantes : (i) la réalisation d'infrastructures de services logistiques ; (ii) l'incubation de PME dans les services auxiliaires ; (iii) la facilitation de l'accès au foncier ; (iv) la mise en place de programmes structurants de la ZES tels que ceux visant à l'établissement du guichet unique de la ZES, du complexe pour les industries ainsi que la promotion de l'attractivité de la ZES.

Objectif Stratégique 1.3 : Développer une production agricole, pastorale et halieutique résiliente, compétitive et créatrice d'emplois

L'OS 1.3 vise à renforcer la production primaire afin de réduire la dépendance aux importations alimentaires, d'améliorer la sécurité alimentaire et consolider le rôle du secteur primaire comme un puissant levier de la transformation de l'économie. Il est structuré autour de quatre effets attendus qui sont : (i) EA 1.3.1 : la production agricole est modernisée, intensifiée et contribue à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale ; (ii) EA 1.3.2 : les filières animales et la production avicole sont développées ; (iii) EA 1.3.3 : la pêche côtière et l'aquaculture sont développées et (iv) EA 1.3.4 : la maîtrise de l'eau comme facteur de production stratégique est renforcée.

EA 1.3.1 : la production agricole est modernisée et intensifiée. A l'horizon 2030, les cibles visées des indicateurs de cet effet attendu sont : (i) la multiplication par trois de la production maraîchère comparativement à 2024 ; (ii) la réduction d'environ 20% des importations de fruits et légumes ; (iii) améliorer le taux de prévalence de la sécurité alimentaire.

Les principales actions à mener auront trait à : (i) la création et modernisation de périmètres irrigués dans les régions à fort potentiel ; (ii) la diffusion de technologies d'irrigation économe et de solutions d'eau productive ; (iii) le développement de fermes pilotes et de services de conseil agricole et (iv) la structuration de coopératives et premières chaînes de froid régionales pour les produits frais ; (v) la facilitation de l'accès aux intrants, équipement et financement ;

(vi) la promotion de l'entrepreneuriat agricole et agroalimentaire ; (vii) l'amélioration de la résilience du secteur aux aléas climatiques ; et (viii) la gestion durable de la fertilité des sols.

EA 1.3.2 : les filières animales et la production avicole sont développées. A ce niveau, le PND ADEEG vise l'atteinte des résultats quantitatifs suivants à l'horizon 2030 : (i) accroître la production domestique de cheptel, (ii) la couverture d'au moins 50% de la consommation nationale de volaille par l'élevage locale,

Pour atteindre ces résultats l'action publique portera sur : (i) la mise en place de points d'eau pastoraux et de dispositifs d'eau productive pour le bétail ; (ii) le développement de cultures fourragères résilientes ou de solutions fourragères innovantes et la formation des éleveurs aux bonnes pratiques ; (iii) la création de fermes avicoles intensives et de couvoirs modernes et (iv) le renforcement des services vétérinaires et organisation de coopératives d'éleveurs.

EA 1.3.3 : la pêche côtière et l'aquaculture sont développées. A ce niveau les cibles des indicateurs d'effet visées à l'horizon 2030 sont : (i) accroître la quantité de poissons produite de 3387 tonnes en 2024 à 6774 tonnes et (ii) la réduction de moitié des pertes post-capture.

Les principales actions à mener pour atteindre ces résultats sont : (i) la modernisation des points de débarquement et infrastructures associées à Tadjourah, Obock, Khor Angar ; (ii) le déploiement d'une chaîne du froid dédiée aux produits de la mer ; (iii) la mise en place de fermes aquacoles pilotes et soutien aux intrants locaux et (iv) le renforcement de laboratoires de certification et accompagnement technique des pêcheurs artisanaux.

EA 1.3.4 : la maîtrise de l'eau comme facteur de production stratégique est renforcée. A ce niveau le Plan vise le résultat d'effet suivant d'ici 2030 : le triplement des superficies irriguées.

Les lignes d'intervention prioritaires sont : (i) la diversification des sources d'eau productive, y compris les forages profonds et dessalement dédié à l'agro-industrie ; (ii) la création de bassins de stockage, de mini-réseaux hydrauliques solaires et de systèmes d'irrigation modernes ; (iii) la réhabilitation et sécurisation des ouvrages hydrauliques existants et (iv) la mise en place de plateformes de gestion communautaire de l'eau productive dans les régions.

Objectif Stratégique 1.4 : Développer une industrie légère compétitive et renforcer la transformation locale des produits

L'industrialisation légère visée à travers l'OS1.4 doit relier production, transformation et distribution pour réduire la dépendance aux importations, créer des emplois et augmenter la valeur ajoutée nationale. Pour ce faire, trois effets attendus sont planifiés. Il s'agit : (i) E.A 1.4.1 : La transformation agroalimentaire est structurée et modernisée ; (ii) EA 1.4.2 : la transformation halieutique et l'aquaculture productive sont promues et (iii) EA 1.4.3 : les industries légères et les services industriels sont développés.

E.A 1.4.1 : La transformation agroalimentaire est structurée et modernisée. Les cibles visées d'ici 2030 sont : (i) l'augmentation de la valeur ajoutée de la branche agroalimentaire d'au moins 50% ; (ii) la réduction d'au moins 20% des pertes post-récolte et (iii) la hausse d'au moins 30% des exportations des produits agroalimentaires transformés.

Pour y arriver, les actions identifiées ont trait à : (i) l'installation d'unités de conditionnement, séchage, conserverie et transformation primaire ; (ii) le déploiement d'équipements de chaîne du froid dans les

zones agricoles ; (iii) le soutien financier et technique aux PME agroalimentaires et (iv) la mise en place de laboratoires qualité et de dispositifs de certification sanitaire.

EA 1.4.2 : la transformation halieutique et l'aquaculture productive sont promues. A l'horizon 2030, l'EA 1.4.2 vise : (i) un accroissement d'au moins 60% des volumes de produits halieutiques et aquacoles transformés localement ; (ii) la création d'au moins deux mille emplois dans les chaînes de valeur halieutiques et aquacoles.

Ces résultats seront soutenus par : (i) la modernisation des infrastructures de débarquement et des installations de premier traitement ; (ii) la création d'unités de filetage, de séchage, de surgélation et de valorisation des sous-produits ; (iii) la mise en place de fermes aquacoles et d'unités de production d'aliments aquacoles ; (iv) la formation des pêcheurs et la promotion de coopératives et PME de transformation.

EA 1.4.3 : les industries légères et les services industriels sont développés. L'EA 1.4.3 vise : (i) à doubler le nombre d'entreprises industrielles actives d'ici à 2030 ; (ii) la création d'environ cinq mille emplois industriels ; (iii) la hausse d'au moins 50% du volume de lait local transformé ; et (iv) l'accroissement de 100% la quantité de viande halal exportée.

Pour y arriver, il est envisagé : (i) la création d'ateliers modernes d'assemblage, de mécanique, d'électricité et de maintenance ; (ii) la mise en place de centres techniques industriels au service des PME ; (iii) le développement d'offres de financement adaptées pour les investissements industriels (iv), le renforcement de la formation professionnelle dans les métiers industriels, (v) la création de centres de collecte de lait et de laiteries modernes de petite taille ;

(vi) la modernisation des abattoirs mis en conformité avec les normes internationales ; (vii) le développement d'unités de transformation de peaux et cuirs et (viii) la création d'une usine de transformation de viandes halal.

Objectif Stratégique 1.5 : Promotion d'un Hub numérique de référence en Afrique de l'Est

L'OS 1.5 entend faire de Djibouti un hub numérique de référence en Afrique. Trois effets attendus sont formulés pour l'OS 1.5 : (i) EA 1.5.1 : une connectivité numérique de qualité, accessible et abordable est déployée ; (ii) EA 1.5.2 : la digitalisation des entreprises et des filières productives est facilitée et (iii) EA 1.5.3 : l'innovation, les startups et les compétences numériques sont stimulées.

EA 1.5.1 : une connectivité numérique de qualité, accessible et abordable est déployée. L'EA 1.5.1 vise les résultats quantitatifs suivants à d'ici 2030 : (i) porter le taux de couverture de l'internet haut débit à au moins 100% de la population et (ii) réduire d'au moins 40%, le coût moyen de connexion à l'internet ; (iii) accroître le taux de satisfaction de la population vis-à-vis des prestations de services numériques à 70% en 2030.

Les principaux leviers d'action pour ce faire sont : (i) l'extension de la fibre optique sur l'ensemble du territoire ; (ii) la modernisation des réseaux mobiles vers la quatrième puis cinquième génération ; (iii) la création de points d'accès numériques communautaires dans les régions et (iv) le renforcement de la régulation pour favoriser la concurrence et la baisse des prix.

EA 1.5.2 : la digitalisation des entreprises et des filières productives est facilitée. L'objectif est de permettre aux PME, coopératives et entrepreneurs d'intégrer pleinement les outils numériques dans

leurs opérations. Il s'agira de porter : (i) la proportion des PME accompagnées dans leur transition digitale à 60% au moins et (ii) le taux de croissance des transactions électroniques à 100% par an.

Pour ce faire, les principales actions à mener : (i) la mise en place de centres de soutien numérique pour les PME et les coopératives ; (ii) le développement de plateformes de commerce en ligne et de solutions de paiement digital ; (iii) la mise en place des programmes de financement dédiés à l'investissement numérique des entreprises et (iv) l'appui aux plateformes logistiques et aux systèmes de gestion numérique des filières ; (v) le développement de STEM dans le curricula national et (vi) la mise en place d'un programme de formation de 10 000 jeunes spécialistes du numérique et de l'Intelligence artificielle (IA) et de soutien à la création de 200 start-ups tech d'ici 2030.

Objectif Stratégique 1.6 : Développer un secteur touristique, culturel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents

Deux effets attendus (EA) concourent à l'atteinte de l'OS 1.6, à savoir : (i) EA.1.6.1 : la contribution de l'industrie du tourisme et de l'artisanat à l'économie est améliorée ; (ii) EA.1.6.2 : le secteur de l'industrie culturelle dynamisé, crée de la richesse et des emplois décents.

EA.1.6.1 : la contribution de l'industrie du tourisme et de l'artisanat à l'économie est améliorée. La perspective est : (i) d'accroître la part du tourisme dans le PIB de 1% en 2024 à 2% du PIB en 2030 ; (ii) de faire progresser de 15% par an les nuitées vendues et (iii) de doubler la valeur ajoutée de la branche artisanale.

Pour y parvenir, les actions à mener sont : (i) la valorisation de sites touristiques ; (ii) l'amélioration de l'attractivité touristique de Djibouti ; (iii) la promotion de l'écotourisme durable ; (iv) la diversification et la valorisation de l'offre touristique ; (v) Promouvoir la professionnalisation des artisans ; (vi) la promotion commerciale de la production artisanale, et (vii) Renforcer les compétences des artisans ;

EA 1.6.2: le secteur de l'industrie culturelle dynamisé, crée davantage de la richesse et des emplois décents. Dans le domaine de l'Industrie culturelle et créative, l'ambition est de : (i) créer au moins 100 startups d'Industrie culturelle et créative à l'horizon 2030 et (ii) générer au moins 1000 emplois productifs dans l'industrie culturelle et créative.

Ces résultats seront soutenus par : (i) la réforme des droits d'auteurs et gestion collective ; (ii) l'amélioration des compétences des acteurs et de la qualité des produits culturels et touristiques ; (iii) la réalisation d'infrastructure culturelle, touristique et de loisirs de qualité et accessibles ; (iv) la formalisation du secteur et (v) la conception et l'organisation d'au moins 5 événements culturels majeurs.

Objectif Stratégique (OS) 1.7. : Positionner Djibouti comme centre financier régional

Afin de favoriser l'activité économique et d'accélérer la transformation structurelle en collaboration avec le secteur privé, tant national qu'international, y compris les PME, il est essentiel de mettre en place un marché monétaire ainsi que des marchés de capitaux qui soient à la fois profonds, transparents et conformes aux normes internationales.

Cet objectif ambitionne de faire du système financier un pilier essentiel de la transformation structurelle du PND ADEEG. En rétablissant la crédibilité macroéconomique, en modernisant les marchés de liquidité, et en offrant un cadre attractif aux investisseurs institutionnels, Djibouti pourrait devenir une plateforme financière de premier plan dans la Corne de l'Afrique. L'intention est de créer un marché monétaire à la fois stable et performant, d'organiser un marché interne en titres publics capable de financer le développement à moindres coûts, et de développer un centre financier régional capable d'attirer les capitaux, les institutions, les fintechs et les services internationaux. Cette démarche place Djibouti sur la voie d'un véritable hub économique et financier, en parfaite synergie avec la Vision 2035 et le PND ADEEG.

EA1.7.1. : les marchés monétaire et financier sont créés et la mobilisation des financements pour les secteurs public et privé est accrue. Cet effet attendu permettra d'améliorer la gestion de la trésorerie bancaire et d'offrir à l'État et au secteur privé, des instruments de financement prévisibles et crédibles, en conformité avec les bonnes pratiques internationales. Il vise à : (i) créer un marché des obligations et des bons du trésor (ii) mettre en place un Centre financier à vocation régional et (iii) faire passer la part du secteur financier sur le PIB de 4,6% en 2024 à 5,2% en 2030.

Les actions prioritaires consistent à mettre en place sont entre autre : (i) la création d'un marché domestique des bons et obligations du Trésor ; (ii) l'élaboration de la stratégie d'émission de titres publics (bons et obligations du Trésor), assortie d'un dispositif de gouvernance et de normes prudentielles ; (iii) la structuration du marché interbancaire ; (iv) le renforcement de la supervision bancaire et du système national de paiements ; (v) la création du Centre financier régional de Djibouti doté d'un statut, d'un mode de gouvernance, d'un régime du cadre fiscal et d'un mode de régulation favorable à son développement et (vi) la mise en place de la Caisse de dépôts et de consignation.

Pour permettre à la majorité de la population active de mieux contribuer à la croissance économique et de mieux bénéficier des fruits de cette croissance, la quantité et la productivité de son travail devraient s'améliorer. Le maintien d'un capital humain sain et qualifié au service du développement constitue l'un des principaux piliers de la croissance économique inclusive dans la mesure où il est l'un des principaux facteurs de développement.

Le développement du capital humain et la réduction des inégalités sociales et territoriales forment l'un des piliers essentiels de la transformation structurelle recherchée par Djibouti. Le pays dispose d'un potentiel humain considérable, encore largement sous-exploité, porté par une jeunesse nombreuse, une structure démographique capable de générer un dividende démographique et des femmes dont la participation économique reste insuffisamment valorisée. A cela s'ajoutent des régions entières qui demeurent en marge des dynamiques nationales, malgré des atouts importants et une volonté affirmée d'émerger.

Le deuxième axe stratégique répond à ce défi central qui persiste et continue de jalonner la trajectoire de développement malgré les nombreux efforts des pouvoirs publics. Il vise à faire du capital humain la première richesse du pays, à réduire les fractures sociales et territoriales, à renforcer la cohésion nationale et à bâtir les fondements d'une prospérité équitable, inclusive et durable. En proposant d'investir dans l'éducation, la santé, la protection sociale et l'inclusion productive, le PND ADEEG entend positionner chaque Djiboutienne et chaque Djiboutien au cœur du nouveau modèle de développement.

Le pays évolue aujourd'hui dans un contexte marqué par plusieurs défis structurels qui ont résisté aux nombreux efforts des pouvoirs publics. La durée moyenne de scolarisation estimée autour de 3,5 ans, reste au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Cependant les disparités significatives entre la capitale et les régions de l'intérieur expliquent en partie l'ampleur des fractures sociale et territoriale. L'accès aux services de santé est inégal, la protection sociale, bien qu'étant effective à Djibouti, ne couvre qu'une partie de la population, la transition démographique n'est pas achevée et le chômage des jeunes demeure très élevé.

L'ambition est de transformer cette situation qui a bénéficié d'importantes actions de la part de l'Etat, en opportunité. Le pays entend tirer pleinement parti de son dividende démographique, investir massivement dans le développement des compétences, renforcer le système de santé et la protection sociale et créer les conditions d'une mobilisation collective en faveur de l'inclusion économique et territoriale. Cette dynamique doit permettre à chaque citoyen de contribuer à la prospérité nationale et de bénéficier des retombées du développement.

Sous ce rapport, le deuxième axe s'articule autour de cinq objectifs stratégiques qui, ensemble, construisent un cadre intégré d'avenir autour de l'éducation et des compétences, de la santé et de la protection sociale, de l'inclusion socio-économique, de l'équité territoriale et du cadre de vie urbain.

Chaque objectif s'appuie sur des effets clairement définis, des indicateurs vérifiables et des actions prioritaires capables d'induire une transformation profonde d'ici à 2030.

2.1. Secteur de l'éducation, de la formation et de la recherche

Le secteur de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche renferme deux objectifs stratégiques (OS) du PND ADEEG 2025-2030, à savoir : (i) construire un système éducatif et de formation performant, équitable et productif (OS2.1) et (ii) Développer un enseignement supérieur, la recherche et l'innovation technologique (OS2.2).

Objectif Stratégique 2.1 : Construire un système éducatif et de formation performant, équitable et productif

Cet objectif stratégique cherche à élever le niveau moyen de qualification de la population, à réduire les disparités territoriales et de genre et à aligner les compétences sur les besoins de la diversification économique. Les effets attendus incluent une progression durable de la durée moyenne de scolarisation au-delà de 4,5 années en 2030 pour tendre vers 5,6 années en 2035, une amélioration des taux d'achèvement à tous les niveaux, un accroissement de la part des jeunes engagés dans des formations techniques et professionnelles et un développement de l'enseignement supérieur scientifique et technologique au service de la transformation structurelle.

L'OS2.1, comporte deux Effets attendus (EA) qui sont : (i) EA.2.1.1 : l'accès, le maintien et la qualité des apprentissages scolaires sont accrus pour tous et (ii) EA.2.1.2 : la formation technique et professionnelle est renforcée et mise en adéquation avec les besoins de l'économie.

EA 2.1.1 : L'accès, le maintien et la qualité des apprentissages scolaires sont accrus pour tous.

Cet effet attendu vise à faire de l'école le socle d'un capital humain robuste en portant à terme la durée moyenne de scolarisation d'environ 3,4 années aujourd'hui vers 4,5 années en 2030, tout en renforçant l'accès, la rétention et la qualité des apprentissages. L'EA 2.1.1 vise également l'élévation généralisée des acquis scolaires, particulièrement pour les filles, les enfants des zones rurales, les réfugiés, les migrants et les enfants handicapés. Du point de vue opérationnel, l'EA 2.1.1 prévoit de porter : (i) le taux de scolarisation du préscolaire (des enfants de quatre à cinq ans) à 60% à l'horizon 2030 ; (ii) le taux d'achèvement au primaire à 90% dont 90% pour les filles en 2030 et (iii) le taux d'achèvement du collège à 65% dont 65% pour les filles et celui du lycée à 45% dont 45% pour les filles.

Les domaines d'intervention prioritaire privilégient la généralisation progressive du préscolaire, la construction et la réhabilitation de classes dans les zones rurales, périurbaines et frontalières, l'amélioration de la qualité pédagogique à travers la formation continue des enseignants et l'introduction d'outils numériques, ainsi que le déploiement de programmes de soutien scolaire, de remédiation et de lutte contre l'abandon dans toutes les régions. Des approches différenciées seront mises en place pour mieux accompagner les filles, les enfants handicapés et les enfants issus des ménages pauvres ou déplacés, afin de garantir une progression équitable des taux d'achèvement et des acquis dans l'ensemble du pays.

EA 2.1.2 : la formation technique et professionnelle est renforcée et mise en adéquation avec les besoins de l'économie. L'EA 2.1.2 vise à faire de la formation technique et professionnelle un pilier de compétitivité en réponse aux besoins des secteurs porteurs tels que la logistique, l'industrie légère, l'agrobusiness, la pêche, le tourisme, le numérique et les industries culturelles et créatives. En cherchant à constituer un vivier de femmes et de jeunes techniciens opérationnels, détenteurs d'emplois décents et capables d'alimenter les chaînes de valeur productives l'ambition à l'horizon 2030 est de :

(i) porter la proportion des effectifs de l'EFTP dans l'effectif des apprenants du MENFOP à 15% au moins ; et (ii) ramener à moins d'un an, la durée moyenne d'obtention d'un premier emploi par les sortants de centres de formation qualifiante.

Les domaines d'intervention prioritaire s'appuient sur la création de pôles régionaux de compétences alignés sur les vocations de chaque territoire notamment des centres dédiés à la pêche et à l'aquaculture à Obock, à l'agrobusiness à Ali Sabieh, au tourisme et aux services réceptifs à Arta, ainsi qu'au numérique et aux industries créatives à Djibouti-ville. Les curricula seront coconstruits avec les entreprises, les zones franches et les organisations professionnelles afin d'assurer leur pertinence, avec davantage de formation pratique, de stages, d'apprentissage en entreprise et de certifications modulaires. La modernisation des centres, l'équipement en ateliers techniques, la formation continue des formateurs et le déploiement de dispositifs d'orientation et de seconde chance pour les décrocheurs complèteront cette dynamique, tandis que des bourses et programmes dédiés renforceront la participation des jeunes femmes et des jeunes handicapés aux filières techniques.

Objectif Stratégique 2.2 : Développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation technologique.

Deux effets attendus composent l'OS 2.2. Il s'agit : (i) EA.2.2.1 : l'enseignement supérieur d'excellence est promu et mis au service de la transformation structurelle et (ii) EA.2.2.2 : l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont renforcés pour structurer une élite scientifique, technique et innovante.

EA.2.2.1 : l'enseignement supérieur d'excellence est promu et mise au service de la transformation structurelle. L'EA 2.2.1 vise à repositionner l'enseignement supérieur comme moteur de la diversification de l'économie en produisant les ingénieurs, scientifiques, professionnels de santé, entrepreneurs et cadres nécessaires à la transition énergétique, au développement industriel, au numérique et à l'économie du savoir. A travers cet effet attendu, les progrès visés à l'horizon 2030 sont : (i) de porter de 1032 en 2025 à 2000 en 2030, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants ; (ii) de doubler la proportion des étudiants inscrits dans les filières scientifiques et techniques, (iii) d'accroître l'Indice du capital Humain de 0,41 en 2022 à 0,55.

Dans le respect de l'équité entre les segments du système éducatif, les domaines d'intervention prioritaires portent sur la diversification des filières scientifiques et techniques, la création de laboratoires de recherche appliquée orientés vers les priorités nationales, la mise en œuvre de cadres d'assurance qualité alignés sur les standards internationaux et le développement de partenariats avec des universités africaines, européennes et asiatiques. La ville de Djibouti accueillera un pôle universitaire numérique et technologique dédié aux data sciences, à l'intelligence artificielle, à la cybersécurité et aux industries créatives, afin de soutenir l'innovation et la transformation digitale.

Il s'agira également d'implanter une deuxième université dans une région, spécialisée dans les énergies renouvelables, l'agriculture, les sciences marines, la santé et les technologies appliquées, qui doit contribuer à rééquilibrer l'offre de formation supérieure sur le territoire.

Des bourses régionales, des dispositifs d'hébergement étudiants et des programmes de promotion des filles dans les filières de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) viseront à atteindre au moins 40% d'étudiantes dans ces filières en 2030, en réduisant les inégalités de genre et territoriales.

EA.2.2.2 : la recherche et l'innovation sont renforcés pour structurer une élite scientifique, technique et innovante. Ce second effet attendu centré sur la recherche et l'innovation complète le précédent en mettant l'accent sur le renforcement de la recherche, la spécialisation des programmes et le lien avec l'écosystème d'innovation. Il ambitionne de faire émerger une élite scientifique et technique capable de soutenir la montée en gamme productive et de renforcer les capacités nationales d'innovation. Concrètement, à l'horizon 2030, il vise à : (i) doubler le nombre total de technologies, procédés, méthodes et innovations générés par le système de recherche et d'innovation Djiboutienne ; (ii) multiplier par 2,5 la part du financement alloué à la recherche scientifique en pourcentage du PIB.

Les domaines d'intervention prioritaires consistent à développer de nouvelles filières techniques directement liées aux chaînes de valeur émergentes, à créer des laboratoires de recherche appliquée en partenariat avec les centres techniques, les entreprises des ZES et les incubateurs, à renforcer la qualité académique par le recrutement d'enseignants spécialisés et par des programmes de formation continue, et à utiliser les outils numériques pour diversifier les méthodes pédagogiques. Des mécanismes d'orientation professionnelle et des passerelles entre université, formation professionnelle et entreprises seront mis en place pour améliorer l'insertion des diplômés et adapter en continu les programmes aux besoins du marché du travail, consolidant ainsi la contribution de l'enseignement supérieur et du monde de la recherche et de l'innovation à la compétitivité nationale.

2.2. Secteur de la santé et de la nutrition

Le secteur de la santé et de la nutrition porte deux objectifs stratégiques du PND ADEEG2025-2030 qui sont : (i) renforcer la santé, la protection sociale et la résilience sanitaire (OS 2.3) et (ii) renforcer la santé de la mère et de l'enfant et améliorer la nutrition (OS 2.4).

Objectif stratégique 2.3 : Renforcer la santé, la protection sociale et la résilience sanitaire

Cet objectif stratégique vise à bâtir un système de santé et de protection sociale qui améliore durablement les indicateurs de santé publique, réduit les inégalités territoriales d'accès aux soins et protège les ménages contre les chocs économiques, sociaux et climatiques. Il articule deux effets attendus, à savoir : (i) EA 2.3.1 : les populations ont un accès équitable aux soins de qualité dans l'ensemble des régions du pays et (ii) EA 2.3.2 : la protection sociale est étendue et renforcée.

EA 2.3.1 : les populations ont un accès équitable aux soins de qualité dans l'ensemble des régions du pays. Le progrès quantitatif visé à l'horizon 2030 est de: (i) porter la proportion de la population ayant accès aux soins de base en moins de trente minutes à 90% et (ii) accroître au moins à 95%, la proportion des accouchements assistés par du personnel qualifié.

Cela implique de veiller à corriger les fortes disparités territoriales d'accès aux soins, notamment dans les régions d'Obock, de Tadjourah et de Dikhil. Il s'agit d'étendre et de moderniser le maillage sanitaire afin d'assurer une couverture effective en services de première ligne et en soins de référence dans toutes les régions. La gamme des interventions prioritaires incluent également, la construction et de la réhabilitation des centres de santé, la modernisation des hôpitaux régionaux, le renforcement des plateaux techniques et l'affectation d'un personnel qualifié dans chaque structure de base. Une innovation importante repose sur l'utilisation de ferries équipés pour assurer des missions de santé mobile, notamment entre Djibouti-ville, Tadjourah et Obock, en combinant télémédecine et interventions d'urgence pour les populations côtières isolées.

La modernisation du transport sanitaire avec des ambulances mieux équipées et un système de régulation médicale, ainsi que le développement de la télémédecine en appui aux centres de santé régionaux, permettront de réduire les délais d'accès aux soins spécialisés, d'améliorer la qualité des prises en charge et de renforcer la continuité des soins sur l'ensemble du territoire.

EA 2.3.2 : la protection sociale est étendue et renforcée. L'EA 2.3.2 vise à consolider un système de protection sociale moderne, ciblé et digitalisé, capable de réduire les vulnérabilités et de soutenir la résilience des ménages. De manière chiffrée, les progrès escomptés à l'horizon 2030 sont : (i) l'augmentation d'au moins 70% du nombre de femmes appuyées dans la création d'AGR à travers les programmes d'assistance sociale et (ii) d'étendre le bénéfice des transferts monétaires réguliers via le Registre social unique à au moins 50 000 ménages vulnérables.

Les domaines d'intervention prioritaires comprennent la mise à jour systématique du Registre social unique, l'extension progressive de l'Assurance maladie universelle, l'augmentation et l'amélioration du ciblage des transferts pour les personnes vulnérables notamment les personnes âgées et les personnes handicapées ainsi que la digitalisation complète des paiements sociaux afin de garantir la transparence et de soutenir l'inclusion financière. Des dispositifs spécifiques pour les personnes handicapées combineront allocations renforcées, services d'accompagnement, équipements adaptés et programmes d'insertion économique, tandis que des synergies seront créées entre protection sociale et accès à l'éducation, à la santé, à l'eau et aux projets économiques régionaux.

Objectif stratégique 2.4 : renforcer la santé de la mère et de l'enfant et améliorer la nutrition

Cet objectif s'attaque à certaines des causes majeures de fragilité du capital humain qui trouvent leurs racines dans la faiblesse de la santé de la mère et de l'enfant ainsi que la faible qualité de leur nutrition. L'objectif stratégique 2.4 se compose des deux effets attendus suivants : (i) EA 2.4.1 : la santé maternelle néonatale et infantile est améliorée et la prévention contre les pandémies et épidémies est renforcée ; (ii) EA 2.4.2 : la nutrition des enfants et des nourrissons des ménages vulnérables est améliorée.

EA 2.4.1 : la santé maternelle néonatale et infantile est améliorée et la prévention contre les pandémies et épidémies est renforcée. A travers l'EA 2.4.1, le PND vise à réaliser les progrès suivants à l'horizon 2030 : (i) baisser d'au moins 30% le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes ; (ii) faire reculer le taux de mortalité néonatale de 40% ; (iii) réduire de 25% le taux de mortalité infantile ; (iv) d'accroître la proportion des enfants ayant reçus tous les vaccins prévus par le Programme national élargi de vaccination à 100%.

Les domaines d'intervention prioritaires privilégient : (i) la modernisation des maternités régionales, la mise à niveau des plateaux techniques ; (ii) la formation renforcée du personnel obstétrical et la mise en place de cliniques mobiles périnatales afin de couvrir les zones rurales et isolées, (iii) le développement de la télémédecine obstétricale reliant les structures régionales aux spécialistes de Djibouti-ville pour améliorer la prise en charge des cas complexes ; (iv) l'information sur la santé reproductive, la planification familiale et la nutrition des femmes enceintes et allaitantes et (v) le renforcement de la surveillance épidémiologique et de la préparation à la gestion des épidémies et pandémies.

EA 2.4.2 : la nutrition des enfants et des nourrissons des ménages vulnérables est améliorée.

L'EA 2.4.2 vise à réduire de manière significative la malnutrition chronique des enfants dans certaines régions et d'induire une amélioration durable de la santé et du développement cognitif des enfants favorisant leur performance scolaire future et leur productivité à l'âge adulte. A l'horizon 2030, les cibles quantitatives des indicateurs de progrès de cet effet attendu sont : (i) de réduire d'au moins 30% la prévalence du retard de croissance chez les moins de cinq ans et (ii) de faire passer le nombre de ménages bénéficiaires du programme de transfert monétaires sensible à la nutrition de 2313 en 2024 à 5000 ménages.

Les domaines d'intervention prioritaires articulent prévention, dépistage, prise en charge et diversification alimentaire. Elles incluent la modernisation et l'extension du système de surveillance nutritionnelle, la dotation des centres de santé en services de dépistage et de traitement, le déploiement d'unités mobiles dans les zones enclavées, le développement de jardins communautaires, de programmes d'élevage familial et de production locale d'aliments enrichis. L'alimentation scolaire sera renforcée dans les zones à forte vulnérabilité nutritionnelle afin de réduire l'absentéisme et d'améliorer la concentration des élèves. La promotion de l'allaitement exclusif, la prise en charge nutritionnelle des femmes enceintes et allaitantes et la sensibilisation des communautés contribueront à rompre la transmission intergénérationnelle de la malnutrition.

2.3. Jeunes, femmes et personnes vulnérables

Le secteur de la promotion de la jeunesse, de la femme et des personnes vulnérables porte un seul objectif stratégique du Plan, à savoir, promouvoir l'inclusion des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables (OS 2.5).

Objectif Stratégique 2.5 : Promouvoir l'inclusion des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables

Cet objectif stratégique fait de l'inclusion économique et sociale un levier central pour capter le dividende démographique et réduire les risques de marginalisation. A travers l'OS 2.5, le Plan vise à transformer les groupes aujourd'hui vulnérables en acteurs productifs de la nouvelle économie djiboutienne. Il est structuré autour de trois effets attendus qui sont : (i) EA 2.5.1 : l'emploi des jeunes est promu en vue de capter le dividende démographique ; (ii) EA 2.5.2 : l'autonomisation économique des femmes est renforcée et (iii) EA 2.5.3 : l'inclusion socio-économique des personnes handicapées est accrue.

EA 2.5.1 : l'emploi des jeunes est promu en vue de capter le dividende démographique.

L'ambition ici est d'assurer une insertion plus rapide et plus massive des jeunes dans les secteurs porteurs tels que le BTP, la pêche, l'agrobusiness, le tourisme, le numérique et les industries culturelles, en particulier dans les régions, avec l'objectif quantitatif de réduire de 10 points à l'horizon 2030, le taux de chômage des jeunes de 18 à 35 ans et de maintenir à moins d'un an, la durée moyenne d'obtention du premier emploi des sortants des universités et des centres de formation.

Les domaines d'intervention prioritaires reposent sur la généralisation des stages et de l'apprentissage en entreprise, sur la création de programmes de première expérience professionnelle et sur le déploiement d'incubateurs régionaux et de mécanismes de financement adaptés à l'auto-emploi. La gamme des interventions comprend également le soutien à la création d'au moins 2 000 startups

régionales et de la facilitation de l'intégration des jeunes formés dans les centres techniques et professionnels dans les secteurs productifs dans les régions.

Des plateformes d'intermédiation emploi, des dispositifs de coaching et des services de placement seront mis en place afin de mieux connecter les jeunes aux opportunités d'emploi et de réduire la durée moyenne de chômage après la fin des études. De même, outre ces dispositifs de facilitation de l'accès, la gouvernance du marché du travail sera renforcée.

EA 2.5.2 : l'autonomisation économique des femmes est renforcée. L'ambition est d'accroître la participation économique féminine, la diversification des activités des femmes au-delà des secteurs traditionnels et une réduction de la pauvreté au niveau des ménages. Quantitativement, l'EA.2.5.2 vise à : (i) accroître de 30% d'ici 2030, le nombre d'entreprises dirigées par des femmes d'ici 2030 et (ii) à soutenir au moins 50 000 femmes via des dispositifs de microfinance et à (iii) permettre à 10 000 d'entre elles d'accéder aux métiers techniques et aux secteurs à plus forte valeur ajoutée, notamment le numérique, la pêche, le BTP léger, les industries culturelles et créatives et les services professionnels.

Les domaines d'intervention prioritaires comportent des programmes de formation entrepreneuriale, la création d'incubateurs et d'espaces de coworking dédiés aux femmes, l'accompagnement de la formalisation des activités, la facilitation de l'accès aux marchés publics et aux chaînes de valeur émergentes, ainsi que le renforcement des cadres juridiques qui protègent les droits économiques des femmes. Des campagnes de sensibilisation et des actions de plaidoyer encourageront leur présence dans les métiers techniques et dans les postes de responsabilité, en complément des dispositifs financiers adaptés.

EA 2.5.3 : l'inclusion socio-économique des personnes handicapées est accrue. S'inscrivant dans la pleine opérationnalisation de la Stratégie nationale du handicap, l'EA 2.5.3 vise à accroître (i) le nombre de personnes à besoins spéciaux formés et (ii) d'au moins 15% d'ici 2030, le taux d'insertion des personnes à besoins spéciaux dans le marché du travail.

Les domaines d'intervention prioritaires comprennent la mise en place d'incitations à l'embauche inclusive, le développement de programmes d'artisanat protégé, la création de parcours de formation professionnelle adaptés, l'aménagement progressif des infrastructures publiques pour garantir l'accessibilité, ainsi que la digitalisation des services administratifs et sociaux pour faciliter les démarches. Des partenariats avec les organisations représentatives des personnes handicapées permettront de co-construire les dispositifs, d'améliorer le ciblage et de suivre les progrès réalisés.

Les interventions portent également sur la mise en œuvre de programmes d'emploi et de formation adaptés aux personnes handicapées ainsi que l'élaboration et la prise en compte de normes nationales d'accessibilité des personnes handicapées dans la réalisation de tous les nouveaux bâtiments publics.

2.4. Cadre de vie et environnement urbain

Le secteur de l'environnement urbain et du cadre de vie porte un seul objectif stratégique du PND, à savoir, améliorer durablement le cadre de vie et l'environnement urbain (OS 2.6).

Objectif Stratégique 2.6 : Améliorer durablement le cadre de vie et l'environnement urbain

Cet objectif stratégique vise à faire de Djibouti-ville et des centres urbains régionaux des espaces plus propres, plus résilients, plus inclusifs et plus agréables à vivre. Il cherche à réduire les vulnérabilités liées aux inondations et à l'assainissement défaillant, à élargir les espaces verts, à moderniser l'habitat et à renforcer les infrastructures de cohésion sociale. L'OS 2.6 comprend quatre effets attendus qui sont : (i) EA 2.6.1 : l'accès de tous à l'eau potable et à moindre coût est garanti ; (ii) EA 2.6.2 : l'assainissement est modernisé et les vulnérabilités urbaines sont réduites ; (iii) EA 2.6.3 : le développement des villes inclusives, vertes et résilientes est promu ; et (iv) EA 2.6.4 : une mobilité urbaine et interurbaine moderne, inclusive et durable est promue.

EA 2.6.1 l'accès de tous à l'eau potable et à moindre coût est garanti. Les ambitions visent principalement à relever : (i) le taux d'accès national à l'eau potable de 83,2% en 2025 à 100% en 2030 et (ii) la proportion de la population rurale ayant accès à l'eau potable de 48,7% en 2025 à 50% en 2030.

En vue d'atteindre les résultats escomptés, les actions majeures à mettre en œuvre concernent : (i) le développement des infrastructures et ouvrages hydrauliques d'adduction d'eau potable ; (ii) l'extension du réseau d'adduction d'eau potable ; (iii) l'amélioration de la gestion du service public de l'eau ; (iv) le soutien à l'accès des ménages défavorisés au service public d'adduction d'eau potable ; (v) la prospection des sources d'eau potable ; etc.

EA 2.6.2: l'assainissement est modernisé et les vulnérabilités urbaines sont réduites. Il s'agit à travers cet effet de répondre à l'urgence de moderniser le réseau d'assainissement de Djibouti-ville et des principales agglomérations, afin de réduire l'exposition aux inondations récurrentes, aux risques sanitaires et aux perturbations économiques. La cible quantitative du résultat à atteindre d'ici 2030 est de faire reculer les zones urbaines inondables d'au moins 40%.

Les domaines d'intervention prioritaires comprennent les études de modélisation hydrologique et de planification des travaux, suivi de la rénovation progressive du réseau principal, de la construction de collecteurs modernes, de l'aménagement de bassins de rétention et de la protection des zones les plus exposées. La coordination avec les politiques d'urbanisme et de voirie permettra de mieux intégrer l'assainissement pluvial aux projets d'aménagement, de réduire les dégâts sur les infrastructures et de protéger les quartiers vulnérables, en particulier ceux qui concentrent les ménages pauvres.

EA 2.6.3 : le développement des villes inclusives, vertes et résilientes est promu. A travers cet effet attendu, le Plan vise à transformer l'espace urbain en agissant simultanément sur la qualité de l'habitat, les espaces publics, le verdissement et les équipements sociaux. La cible quantitative de l'effet prévoit de réduire d'au moins 40%, d'ici 2030, la proportion des habitats précaires.

Les interventions prioritaires incluent un programme de reboisement massif des grandes artères et des quartiers, la création et la réhabilitation de parcs, de jardins et d'espaces verts, la modernisation des quartiers précaires à travers l'amélioration de l'habitat, du pavage, de l'éclairage public et de l'accès à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement et à la connectivité numérique. L'aménagement d'infrastructures sportives et culturelles dans les quartiers populaires et/ou ciblés, la promotion d'initiatives communautaires et de projets urbains participatifs renforceront la cohésion sociale et l'appropriation des espaces publics.

EA 2.6.4 : une mobilité urbaine et interurbaine moderne, inclusive et durable est promue. La croissance de Djibouti-ville et la faiblesse du transport public entraînent des coûts sociaux et

économiques élevés. A l'horizon 2030, l'EA 2.6.3 vise à (i) renouveler de 60% le parc de transport en commun ;(ii) d'accroître les routes urbaines réhabilitées à 80%.

Les principales actions à mener sont : (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de transport de masse pour Djibouti-ville ; (ii) la restructuration des services de minibus et modernisation de la flotte de transport urbain ; (iii) la création de pôles d'échanges multimodaux et la réorganisation des plans de circulation et (iv) l'amélioration des liaisons interurbaines pour relier durablement la capitale et les régions, les chefs-lieux et les sous-préfectures.

AXE 3. GOUVERNANCE, COHESION SOCIALE ET ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

La réussite du PND ADEEG repose sur une gouvernance capable de soutenir la transformation économique, sociale et territoriale du pays. Au cours des dernières années, Djibouti a établi une base institutionnelle robuste qui lui a permis de maintenir sa stabilité politique, d'attirer des investissements significatifs et d'améliorer la gestion de finances publiques. Les efforts de digitalisation entrepris dans plusieurs administrations, le développement du guichet unique, le renforcement progressif des institutions de contrôle, ainsi que l'ouverture croissant aux mécanismes de contractualisation et de redevabilité représentent des avancées majeures sur lesquelles le pays peut s'appuyer.

Malgré ces avancées, plusieurs défis demeurent et exigent une approche moderne de la gouvernance. La rapidité de la transition économique, la nécessité de diversifier l'économie, la montée des investissements privés et des partenariats public-privé, ainsi que la pression démographique et l'urbanisation, nécessitent une administration plus efficace, un accès facilité à la justice, une gouvernance économique plus réactive et un environnement des affaires plus attractives. L'objectif est de renforcer la confiance entre l'Etat, les citoyens, les territoires et les investisseurs pour accélérer la transformation structurelle.

Ce troisième axe stratégique du PND ADEEG structure cette ambition en quatre volets complémentaires, formant ainsi un cadre cohérent pour l'efficacité publique. Le premier volet concerne la gouvernance institutionnelle, visant à moderniser l'administration, à renforcer la justice et à consolider l'intégrité publique. Le deuxième se concentre sur l'approfondissement de la gouvernance territoriale à travers la décentralisation, la planification régionale et la déconcentration des services. Le troisième se penche sur la modernisation de la gouvernance économique pour améliorer la qualité des finances publiques, le climat des affaires et la sécurité des régulations sectorielles.

Enfin, le dernier volet, consacré à la programmation financière et au cadre macro-fiscal, garantit la soutenabilité des investissements, la solidité budgétaire et la mise en œuvre cohérente du Plan d'Actions Prioritaires.

À travers cet Axe, le PND ADEEG propose une réponse structurée aux besoins d'efficacité publique, de transparence, de stabilité et d'attractivité, qui sont essentielles pour transformer les ambitions de diversification en résultats tangibles pour les citoyens et les entreprises.

3.1. Gouvernance institutionnelle

La gouvernance institutionnelle est le fondement de toute stratégie de développement durable. Djibouti a réussi, au fil des décennies, à établir un appareil étatique stable et reconnu, ce qui a permis d'assurer la continuité des politiques publiques et d'attirer des investissements significatifs.

De nombreuses avancées témoignent de cette trajectoire positive, notamment la modernisation graduelle de l'administration, la digitalisation de certains services, le renforcement des organes de contrôle et l'adaptation du cadre juridique aux évolutions économiques.

Cependant, les transformations économiques soutenues par les deux premiers axes stratégiques, l'accélération de l'urbanisation, l'augmentation des besoins sociaux et la demande de transparence nécessitent une nouvelle dynamique institutionnelle.

L'enjeu est moins de remettre en question les efforts accomplis que de les intensifier, afin de rendre l'État plus proche des citoyens, plus efficace dans la mise en œuvre des réformes, plus performant dans la gestion des ressources publiques et plus attractif pour les investisseurs.

Le domaine de la gouvernance institutionnelle vise donc à renforcer l'administration publique, à rendre la justice plus accessible et rapide, et à consolider la transparence et la redevabilité. Il constitue l'épine dorsale du PND ADEEG, car la diversification économique et le développement du capital humain ne peuvent porter leurs fruits que si les institutions disposent des capacités nécessaires pour mener les réformes et garantir leur efficacité.

Ce domaine se décline en un objectif stratégique centré sur la modernisation de l'État, articulé autour de trois effets attendus complémentaires qui renforcent l'administration, la justice et l'intégrité publique, tout en plaçant la confiance citoyenne au cœur des transformations.

Objectif Stratégique 3.1 : Renforcer la gouvernance institutionnelle, l'État de droit et la redevabilité publique

La transformation économique engagée dans le PND ADEEG requiert une gouvernance moderne et efficace. Djibouti a déjà posé des bases solides grâce à sa stabilité politique et aux premiers efforts de réforme administrative et judiciaire. L'objectif stratégique est désormais de consolider ces acquis et d'accélérer la transition vers un État plus réactif, transparent et capable de diriger efficacement les réformes nationales.

L'ambition est d'améliorer la qualité des services publics, d'établir un cadre judiciaire moderne et crédible, et d'approfondir la transparence dans la gestion des finances publiques.

Un environnement institutionnel renforcé favorisera une meilleure relation entre l'État et les citoyens, encouragera une plus grande confiance des investisseurs et optimisera l'exécution des politiques sectorielles. Le résultat escompté est de bâtir un appareil institutionnel qui soutient et sécurise la diversification économique, tout en améliorant l'accès aux droits pour toutes les catégories sociales, y compris les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les habitants des régions.

Cet objectif stratégique se décline en trois Effets attendus (EA) qui sont sur : (i) EA 3.1.1 : l'administration publique est modernisée et son accessibilité est accrue (ii) EA 3.1.2 : la justice est modernisée et rendue plus efficace et davantage accessible et (iii) EA 3.1.3 : la transparence de l'administration publique et la lutte contre la corruption sont renforcées.

EA3.1.1 : l'administration publique est modernisée et son accessibilité est accrue. La modernisation administrative est un pilier essentiel pour soutenir une économie en pleine transformation. Aussi, à travers l'EA 3.1.1, le PND ADEEG envisage d'impulser le résultat quantitatif

suivant, notamment d'accroître le taux de satisfaction des usagers vis-à-vis des services essentiels de l'administration publique à au moins 80%.

Pour concrétiser cet effet attendu, les actions prioritaires à mettre en œuvre sont, entre autres : (i) la numérisation des démarches courantes ; (ii) l'harmonisation des circuits décisionnels ; (iii) l'instauration d'un nouveau modèle de gestion de la performance administrative ; (iv) l'élargissement des guichets uniques multiservices ; (v) la création de plateformes de plaintes citoyennes ; et (vi) la formation des agents publics afin d'accompagner ces transformations, pour assurer une transition fluide et une amélioration durable de la qualité des services.

EA 3.1.2 : la justice est modernisée et rendue plus efficace et davantage accessible. La justice représente l'un des piliers les plus essentiels d'une économie compétitive et d'une société solidaire. A travers l'EA 3.1.2, le PND ADEEG, entend rendre le système judiciaire plus rapide, plus accessible et mieux adapté aux enjeux contemporains, qu'il s'agisse de litiges commerciaux, de questions familiales ou de contentieux administratifs. Concrètement, l'EA 3.1.2 vise à faire accroître d'au moins 30% d'ici à 2030 le nombre de procédures de l'administration judiciaire digitalisées, (ii) de réduire d'au moins 40% le délai moyen de traitement des affaires économiques et financières, et (iii) d'accroître le taux de satisfaction des usagers vis-à-vis des services de justice d'au moins 75%.

Les actions à mener prioritairement sont : (i) la modernisation des tribunaux, l'introduction de la gestion électronique des dossiers ; (ii) le renforcement de la justice commerciale ; (iii) le renforcement de déconcentration de la justice, notamment par la création des maisons de justice régionales ; (iv) la formation continue des magistrats et greffiers et (v), le renforcement du dispositif de médiation et d'arbitrage afin de désengorger les tribunaux et d'améliorer ainsi que la qualité du service rendu.

EA 3.1.3 : la transparence de l'administration publique et la lutte contre la corruption sont renforcées. La transparence publique est un facteur clé de confiance entre l'État, les citoyens, les entreprises et les partenaires techniques et financiers. À travers l'EA 3.1.3, le PND ADEEG cherche à assurer une gestion efficace des ressources nationales et à améliorer la perception de confiance envers les institutions publiques. En particulier, il vise à : (i) améliorer l'indicateur IP-9 d'accès du public aux informations budgétaires, en le faisant passer de la note D en 2023 à B en 2030 ; et (ii) améliorer de 15% l'indicateur d'absence de corruption de Transparency International en 2030 par rapport au score de 31 enregistré en 2024.

Les actions prioritaires à mener porteront sur : (i) la modernisation des systèmes d'information budgétaire ; (ii) le renforcement de l'Inspection générale de l'État, de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale des Finances ; (iii) la publication régulière de données financières ; (iv) la création de mécanismes de dialogue entre l'État, le secteur privé et la société civile ; et (v) la publication des données publiques afin de faciliter la participation citoyenne et le suivi de l'action gouvernementale.

3.2. Gouvernance du Capital Humain

Dans un contexte où la dynamique démographique façonne directement les besoins économiques et sociaux du pays, Djibouti doit désormais considérer le développement des ressources humaines comme un pilier central de sa transformation.

La croissance rapide des classes d'âge actives, les disparités territoriales persistantes et les exigences d'une économie en diversification appellent une réponse structurée et cohérente.

Le PND ADEEG intègre ainsi un objectif stratégique dédié à la construction d'une politique nationale des ressources humaines capable d'anticiper les mutations à venir, d'améliorer le capital humain et d'assurer une meilleure adéquation entre les compétences disponibles et les besoins des secteurs porteurs.

Objectif stratégique 3.2 : Mettre en œuvre et piloter une stratégie nationale de développement des ressources humaines fondée sur les dynamiques démographiques et les besoins économiques émergents.

La transition démographique en cours impose à Djibouti de structurer une politique nationale de la population capable d'anticiper l'arrivée massive de jeunes dans la population active et de synchroniser les choix économiques avec la structure par âge. Le pays doit renforcer en priorité l'éducation primaire, secondaire, technique et préscolaire tout en réduisant les disparités régionales, notamment dans les zones rurales à forte natalité. Cette orientation doit s'accompagner d'une prise en compte systématique de la démographie dans les politiques de résilience climatique, afin que l'amplification des risques ne pénalise pas une jeunesse nombreuse et vulnérable. L'institutionnalisation d'un suivi démographique et économique devient essentielle pour guider les investissements, orienter les réformes et ajuster les capacités en ressources humaines. La réussite de cette stratégie repose sur la capacité du pays à réduire progressivement la fécondité, améliorer rapidement le capital humain, diversifier l'économie et élargir l'accès à l'emploi, afin de transformer une phase démographique fragile en véritable moteur de croissance inclusive et durable.

EA3.2.1 : le processus de capture du dividende démographique est mieux conduit et les migrations sont mieux gérées. A travers cet effet attendu, il s'agit : (i) de faire passer l'indice de développement humain de 0,513 en 2024 à 0,55 en 2030 et (ii) d'élaborer un rapport annuel de suivi et de gestion des migrations.

Les premières actions prioritaires consistent à : (i) élaborer et mettre en œuvre une politique de population et de développement du capital humain qui sera un levier stratégique pour accompagner la transition démographique, en favorisant la santé reproductive, l'éducation des filles, la réduction des inégalités territoriales en matière de fécondité, entre autres ; (ii) dresser la cartographie nationale des ressources humaines dynamiques et exhaustive pour mieux anticiper les besoins des secteurs et les mutations de la main-d'œuvre ; (iii) produire des rapports réguliers de suivi et de gestion des migrations (réfugiés, immigrés, déplacés forcés) ;

(iv) développer des filières techniques et professionnelles, notamment dans les régions les plus touchées par la pression démographique afin d'améliorer l'employabilité des jeunes et des migrants réguliers.

3.3. Gouvernance locale

Djibouti a orienté son développement autour d'une forte concentration d'infrastructures, de services publics et d'opportunités économiques à Djibouti-ville. Ce modèle a permis d'accélérer la modernisation du pays et de mutualiser des investissements stratégiques, mais a également engendré des disparités marquées entre la capitale et les régions. Ces dernières années, des efforts notables ont été entrepris pour renforcer les collectivités territoriales, améliorer les services déconcentrés et

lancer des initiatives locales de développement. Ces avancées constituent une base solide pour approfondir la gouvernance territoriale dans un esprit d'équité, de performance et de proximité.

Le contexte actuel, marqué par une croissance démographique, l'élévation des aspirations des jeunes, la demande d'accès équitable aux services publics et l'émergence de nouvelles opportunités régionales, rend indispensable une gouvernance territoriale modernisée. Le PND ADEEG en fait un pilier central pour accompagner la transformation économique, assurer un rééquilibrage territorial progressif et mieux ancrer les investissements publics dans les réalités locales. Le troisième axe stratégique du PND ADEEG positionne les régions comme des acteurs du développement plutôt que comme de simples bénéficiaires. Pour y parvenir, le PND ADEEG, à travers son Objectif stratégique (OS) 3.3, ambitionne d'approfondir la décentralisation, la déconcentration et la gouvernance locale.

Objectif Stratégique 3.3 : Approfondir la décentralisation, la déconcentration et la gouvernance locale

A travers l'OS 3.3, le PND ADEEG ambitionne de faire des régions des espaces de développement pleinement intégrés à la dynamique nationale. L'OS 3.3 se décline en quatre effets attendus qui se complètent mutuellement. Il s'agit : (i) EA 3.3.1: le cadre juridique, les compétences et les capacités des collectivités territoriales sont renforcés ; (ii) EA 3.3.2 : la planification territoriale et la contractualisation entre l'État et les régions sont développées ;

(iii) EA 3.3.3 : la redevabilité et l'accès à l'information au niveau local se renforcent et la participation citoyenne est promue et (iv) EA 3.3.4 : la déconcentration des services publics est renforcée, rapprochant l'État des citoyens.

EA 3.3.1 : le cadre juridique, les compétences et les capacités des collectivités territoriales sont renforcés. Impulser une dynamique d'évolution plus rapide de la décentralisation est nécessaire pour permettre aux régions et aux collectivités territoriales de jouer pleinement leur rôle. Aussi, l'EA 3.3.1 vise à accroître d'au moins de 10 le nombre de services décentralisés au niveau régional.

Les actions prioritaires comprendront : (i) la mise à jour du cadre juridique de la décentralisation ; (ii) l'élaboration de guides de compétences sectoriels ; (iii) le renforcement des capacités des administrations locales ; (iv) la formation des élus ; (v) l'établissement de mécanismes réguliers de soutien et de conseil par l'État ; et (vi) le développement de dispositifs favorisant une représentation équilibrée des femmes et des jeunes.

EA 3.3.2 : la planification territoriale et la contractualisation entre l'État et les régions sont développées. Il s'agit à ce niveau d'œuvrer à la mise en place d'un système de planification territoriale à la fois cohérent et pleinement fonctionnel. Ainsi, l'EA 3.3.2 vise à augmenter d'au moins de 5 le nombre de cadres régionaux de concertation fonctionnels.

Les actions prioritaires incluront : (i) l'élaboration de plans de développement régionaux ; (ii) la création de cadres réguliers de concertation ; (iii) la signature progressive de contrats de performance entre l'État et les régions ; (iv) la mise en place de mécanismes de coordination locale ; et (v) le déploiement d'outils de suivi territorial.

EA 3.3.3 : la redevabilité et l'accès à l'information au niveau local se renforcent et la participation citoyenne est promue. Un développement territorial durable ne peut se concevoir sans une implication active des citoyens dans la définition, le suivi et l'évaluation des priorités locales.

Aussi, à travers l'EA 3.3.3, le PND ADEEG vise les résultats quantitatifs suivants à l'horizon 2030 d'augmenter le nombre de sessions statutaires des cadres de concertations régionales tenus.

Pour ce faire, la gamme des actions à mener inclut : (i) l'établissement d'espaces de participation régionale ; (ii) l'introduction de budgets participatifs pilotes ; (iii) la diffusion d'informations sur les projets et budgets locaux ; (iv) le soutien aux organisations de la société civile dans le suivi des projets ; et (v) la formation des élus locaux à la gouvernance participative. Cette dynamique contribuera à instaurer un climat de confiance et de redevabilité territoriale.

EA 3.3.4 : la déconcentration des services publics est renforcée, rapprochant l'État des citoyens. L'ambition est d'accroître la présence réelle de l'État dans toutes les régions grâce à une déconcentration tant fonctionnelle qu'opérationnelle.

Dans ce cadre, la cible quantitative visée est : (i) de porter à 100%, la proportion des départements ministériels disposant de services déconcentrés opérationnels dans chacun des cinq régions de l'intérieur et (ii) d'accroître en moyenne de 5% par an, le taux de satisfaction des populations sur la délivrance des services publics par les administrations déconcentrées.

Les actions prioritaires comprendront le renforcement : (i) de la déconcentration administrative ; (ii) des missions d'interventions des services de la planification et de l'aménagement du territoire ; (iii) de la statistique et (iv) de l'agence de développement social (ADDs).

3.4. Gouvernance économique et aménagement territoriale

La gouvernance économique et l'aménagement efficace du territoire constituent ensemble, l'un des leviers les plus cruciaux pour garantir l'efficacité du PND ADEEG. Ce domaine d'action du Plan s'articule autour de deux objectifs stratégiques, à savoir : (i) la modernisation de la gestion de l'économie et l'amélioration de l'environnement des affaires et (OS3.3) la consolidation de l'aménagement et le développement territoriale (OS3.4).

Objectif Stratégique 3.4 : Moderniser la gouvernance économique et financière pour soutenir la diversification

Cet objectif stratégique soutient directement les premier et deuxième axes stratégiques en sécurisant les investissements productifs, en renforçant la gestion macroéconomique, des finances publiques et en améliorant l'environnement des affaires en vue de satisfaire la quête de compétitivité des entreprises et de l'économie nationale.

Il est structuré autour des effets attendus suivants : (i) EA 3.4.1 : la gestion macroéconomique et la planification stratégique sont améliorées et (ii) EA 3.4.2 : la gestion des finances publiques est améliorée et la gouvernance des entreprises publiques est renforcée.

EA 3.4.1 : la gestion macroéconomique et la planification stratégique sont améliorées. La transformation structurelle envisagée dans les deux premiers axes stratégiques du PND3 nécessite un cadre macroéconomique robuste et un dispositif performant de planification et de suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement, aptes à soutenir les investissements stratégiques, sans compromettre la soutenabilité budgétaire. Concrètement, à travers l'EA 3.4.1, le Plan vise l'atteinte des résultats suivants : (i) maîtriser le taux de d'inflation en dessous de 3% ; (ii) d'augmenter le taux d'exécution des projets du PIP à 80% au moins à l'horizon 2030.

Les interventions à prioriser pour concrétiser les résultats escomptés portent sur : (i) le renforcement des instruments et outils de prévision et de gestion macroéconomiques ; (ii) l'amélioration de l'articulation de missions des ministères en charge, respectivement du Plan et du budget ; (iii) l'amélioration de la programmation budgétaire à moyen terme, et de la préparation des lois de finances ; (iv) la consolidation du cadre de gestion de la dette ; (v) le renforcement des capacités macro-fiscales au sein du Ministère des Finances ; (vi) la mise en place d'un cadre national de planification et de suivi-évaluation interopérable ; (vii) l'adoption d'un système d'information intégré et la systématisation de la maturation des projets ;

(viii) la production de rapports annuels de performance du PND ADEEG et la réalisation d'audits de qualité des données ; (viii) le renforcement de la production et de la diffusion statistique ; (ix) le renforcement massif des capacités dans les ministères et les régions en matière de planification et de suivi-évaluation des politiques publiques.

La bonne gouvernance économique requiert également : (i) de créer un cadre national de promotion d'une politique du contenu local dans la consommation des grandes firmes implantées dans le pays, avec notamment l'établissement d'un registre national de fournisseurs locaux certifiés ; (ii) d'intégrer des clauses de contenu local dans les contrats publics et de PPP ; (iii) de renforcer les capacités des services en promotion du contenu local et (iv) de créer des zones de service, de commerce et d'activité connexes autour des infrastructures stratégiques.

EA 3.4.2 : la gestion des finances publiques est améliorée et la gouvernance des entreprises publiques est renforcée. La qualité de la dépense publique est un facteur clé pour permettre au pays d'accélérer la transformation de l'économie et la consolidation de la confiance du secteur privé et des milieux financiers vis-à-vis des engagements de l'Etat.

Dans ces conditions, la gouvernance des établissements et entreprises publiques, bénéficiaires des subventions et de garanties publiques est importante pour assurer la solidité financière globale de l'Etat.

C'est pourquoi, à travers l'EA 3.4.2 le PND ADEEG s'est fixé la cible quantitative suivante, de faire maintenir la pression fiscale à au moins 10% du PIB à l'horizon 2030, (ii) de maîtriser le solde budgétaire base caisse au moins à l'équilibre.

Pour générer ces progrès dans le système national de gestion des finances publiques, les actions prioritaires sont entre autres : (i) le renforcement des institutions de contrôle interne et externe des finances publiques ; (ii) la publication régulière de rapports budgétaires ; (iii) l'amélioration de la gestion des actifs publics, de la dette publique et des arriérés des dépenses ; (iv) l'amélioration de la

comptabilité publique ; (v) l'amélioration de l'audit, du rapportage et de la transparence budgétaire ; (vi) le renforcement de la gestion de la passation des marchés et des transferts budgétaires aux administrations et entités publiques ; (vii) l'amélioration des processus de prévision à moyen terme et de préparation budgétaire, (viii) la consolidation des droits et obligations en matière de recettes et l'établissement de rapports sur les risques budgétaires et enfin (ix) le renforcement de la chaîne de planification, de programmation, de budgétisation et du suivi évaluation (PPBSE) des politiques.

Il s'agira également : (i) de reformer progressivement la gouvernance de la fiscalité ; (ii) de digitaliser les régies de recettes afin d'accroître le recouvrement ; (iii) de mettre en place une stratégie nationale PPP et de structurer des projets bancables.

Objectif Stratégique 3.5: Consolider l'aménagement et le développement territorial

Aménager les territoires outre que celui de Djibouti-ville et développer des pôles économiques, constitue assurément le moyen de réduire l'une des fractures dont souffre le pays, à savoir, la fracture du faible niveau d'aménagement et de développement des économies des régions de l'intérieur du pays.

L'objectif stratégique (OS3.5) du PND envisage d'y remédier. Il est structuré autour de deux effets attendus (EA) qui sont : (i) EA 3.5.1 : un système urbain polycentrique et hiérarchisé est consolidé, réduisant la pression sur la ville de Djibouti et (ii) EA 3.5.2 : le développement des pôles de croissance est enclenché.

EA 3.5.1 : Un système urbain polycentrique et hiérarchisé est consolidé, réduisant la pression sur la ville de Djibouti. A travers l'EA 3.5.1, le PND ADEEG2025-2030 vise à faire des cinq régions autres que Djibouti-ville, un facteur essentiel de la dynamisation de l'économie et des emplois. L'ambition est (i) d'accroître de 15% la part de la population vivant en dehors de l'agglomération de Djibouti-ville et (ii) d'accroître la part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales de 1,3% en 2024 à 2,6% en 2030.

L'atteinte de ces résultats passe par : (i) la planification et l'aménagement des espaces urbains et ruraux ; (ii) l'amélioration du niveau d'équipement des villes ; (iii) la construction de logements économiques et sociaux et la restructuration des zones d'habitats spontanés dans les villes ; (iv) la désignation et l'aménagement de « Pôles régionaux de croissance » ; (v) le développement d'un réseau de mobilité inter-régionale efficace et (vi) le développement de la mobilité à Djibouti-ville en y intégrant des lignes express de transport public entre les quartiers/zones d'activités économiques et les zones résidentielles.

EA 3.5.2 : le développement des pôles de croissance est enclenché. La concrétisation de l'EA3.5.2 nécessitera de : (i) augmenter le nombre d'entreprises créées dans les pôles de croissance régionaux et (ii) porter à au moins 300 le nombre d'emplois créés dans les pôles de croissance régionaux d'ici à 2030.

Pour ce faire, les principales actions à mener sont les suivantes : (i) structurer les filières à travers les pôles régionaux de croissance identifiés et créés aidant notamment les entreprises à conditionner, à calibrer les produits, à contrôler la qualité, à stocker les produits périssables (poisson, fruits, légumes)

avant leur expédition vers la ZES et les grandes villes ; (ii) négocier, avec les entreprises de la ZES/ de la zone Franche de Djibouti-ville, des tarifs préférentiels pour les entreprises des pôles de croissance ainsi que des facilités douanières pour celles-ci ; (iii) développer une offre touristique intégrée bénéficiant de la connectivité de Djibouti-ville ciblant les employés et visiteurs internationaux pour de courts séjours touristiques dans les régions habitant les pôles régionaux de croissance et (iv) aménager les sites écotouristiques et professionnaliser l'offre de services touristiques (voyage, hébergement, guide de touristes) dans les régions.

Objectif Stratégique 3.6 : Développer le secteur privé, renforcer l'environnement des affaires et stimuler l'innovation pour densifier le tissu entrepreneurial et accélérer la diversification

Cet objectif vise à transformer le secteur privé en moteur central de la diversification, grâce à un environnement des affaires modernisé, un meilleur accès au financement et un écosystème d'innovation plus structuré.

L'OS3.6 regroupe quatre effets attendus, à savoir : (i) EA 3.6.1: le climat des affaires est modernisé et renforce l'attractivité du secteur productif ; (ii) EA 3.6.2 : l'accès de PME, des jeunes et des femmes au financement productif est amélioré ; (iii) EA 3.6.3 : la compétitivité commerciale et l'intégration dans les marchés régionaux sont renforcées et (iv) EA 3.6.4 : l'innovation est stimulée et les capacités productives sont modernisées.

EA 3.6.1: le climat des affaires est modernisé et renforce l'attractivité du secteur productif. A l'horizon 2030, les résultats visés par l'EA 3.6.1 est de réduire le délai de création d'entreprise au plus à 48 heures.

Les actions prioritaires à conduire dans ce sens sont : (i) la simplification du système fiscal et la révision du cadre légal des investissements et des régimes applicables aux PME et startups ; (ii) la simplification et digitalisation des procédures d'enregistrement d'entreprises et de licences ;

(iii) l'opérationnalisation de l'autorité de la concurrence et des mécanismes d'arbitrage et de médiation et (iv) la mise en place d'une stratégie de promotion de l'investissement.

EA 3.6.2 : l'accès de PME, des jeunes et des femmes au financement productif est amélioré. A ce niveau, le PND entend lever l'un des principaux freins à la croissance du tissu productif. Les cibles visées des indicateurs de cet effet attendu sont : (i) d'accroître d'au moins de 30% la part du crédit accordé aux PME/PMI en pourcentage du crédit au secteur privé et (ii) d'augmenter de 10% d'au moins par an la part du crédit accordé aux PME/PMI dirigés par les femmes et les jeunes bénéficiaires d'appui financier en proportion du crédit au secteur privé.

Pour ce faire, les interventions prioritaires sont : (i) le renforcement des dispositifs publics de garantie et de partage de risque ; (ii) la mise en place de lignes de crédit concessionnelles pour les secteurs productifs ; (iii) la promotion du leasing pour l'acquisition d'équipements productifs ; (iv) le développement de produits financiers spécifiques pour les jeunes, les femmes et les acteurs ruraux et (v) la lutte contre la fraude, le faux et les pratiques anormales.

EA 3.6.3 : la compétitivité commerciale et l'intégration dans les marchés régionaux sont renforcées. Il s'agit ici d'aider les entreprises à franchir les obstacles techniques et logistiques à l'exportation. Les résultats quantitatifs attendus à l'horizon 2030, sont : (i) d'accroître la part des exportations de biens et services dans le PIB au moins à 140%.

Pour cela les lignes d'intervention prioritaires sont : (i) la modernisation des infrastructures et services de qualité, de certification et de normalisation ; (ii) la digitalisation des procédures d'exportation et l'harmonisation avec les cadres régionaux ; (iii) la création de plateformes d'export au sein des ZES et de clusters exportateurs et (iv) le développement de mécanismes d'assurance et d'appui au commerce extérieur.

EA 3.6.4 : l'innovation est stimulée et les capacités productives sont modernisées. L'innovation devient une composante courante des activités entrepreneuriales. C'est pourquoi, à travers l'EA 3.6.4, le PND vise principalement d'ici 2030, d'augmenter par 5 le nombre de brevets déposés par les entreprises de la Tech par an.

Pour y parvenir, les lignes d'intervention prioritaires sont les suivantes : (i) le développement d'incubateurs et d'accélérateurs orientés vers les secteurs productifs ; (ii) la mise en place de fonds d'investissement et d'innovation pour les PME et startups ; (iii) la mise en œuvre des programmes de formation technologique pour les entreprises et les travailleurs et (iv) la modernisation du cadre réglementaire concernant la protection des données, l'e-commerce et la cybersécurité.

3.5. Participation citoyenne et valorisation des acteurs religieux et traditionnels

La participation des citoyens et l'engagement des acteurs religieux et traditionnels représentent l'un des piliers de la stabilité de Djibouti.

Dans un contexte régional marqué par des contrastes, le pays a réussi à maintenir la paix grâce à un système de médiation communautaire, qui repose sur la légitimité sociale des imams, cheikhs, notables et chefs traditionnels. Présents dans chaque région, ces acteurs ont joué un rôle crucial dans la prévention des tensions, la gestion des conflits locaux et la sauvegarde de l'unité nationale.

Toutefois, avec l'urbanisation, l'accroissement de la population jeune, les flux migratoires, les changements économiques et l'augmentation des attentes citoyennes, il convient de consolider ces mécanismes traditionnels de prévention des conflits et de cohésion sociale.

Ce domaine d'action du PND ADEEG vise ainsi à renforcer la cohésion sociale, à structurer la participation citoyenne et à valoriser le rôle des leaders religieux et traditionnels afin qu'ils demeurent des piliers de stabilité, de solidarité et de développement humain. Il complète les efforts en matière de gouvernance institutionnelle et territoriale en s'appuyant sur les atouts culturels et communautaires qui caractérisent Djibouti. Le domaine d'action porte essentiellement l'objectif stratégique 3.7 du Plan, à savoir la cohésion sociale, la participation citoyenne et le rôle des acteurs religieux et traditionnels.

Objectif Stratégique 3.7 : Renforcer la cohésion sociale, la participation citoyenne et le rôle des acteurs religieux et traditionnels

Cet objectif stratégique renforce un atout fondamental du pays, à savoir la tradition de dialogue communautaire, la médiation traditionnelle et l'ancrage religieux qui ont permis à Djibouti de maintenir une paix durable, même face aux pressions régionales et aux tensions potentielles.

À travers l'OS 3.7, il s'agit d'adapter ces mécanismes traditionnels aux réalités démographiques et socioéconomiques actuelles, afin de préserver la cohésion sociale et d'accompagner les réformes du PND ADEEG. L'OS 3.7 se décline en deux effets attendus, à savoir :

- (i) EA 3.7.1 : le dispositif national de cohésion sociale et de prévention des conflits est consolidé ; et
- (ii) EA 3.7.2 : le civisme des jeunes est renforcé et ceux-ci sont protégés du risque de basculement dans la violence.

EA 3.7.1 : le dispositif national de cohésion sociale et de prévention des conflits est consolidé.

La cohésion sociale a longtemps été un marqueur significatif de la société djiboutienne. Grâce à l'engagement des communautés locales, des leaders religieux et des autorités traditionnelles, le pays a réussi à atténuer les tensions internes et à maintenir l'unité nationale.

A travers l'EA 3.7.1 le Plan vise à moderniser et à structurer le mécanisme endogène de cohésion sociale et de prévention des conflits. Dans ce cadre, la cible quantitative de l'indicateur de l'EA 3.7.1 est : (i) réduire de 15%d'ici à 2030, le nombre total de conflits fonciers enregistrés par à la situation de 2024.

Pour ce faire, les actions prioritaires se concentreront sur : (i) la création de Maison de la cohésion dans chaque région, servant d'espaces de dialogue, de médiation et de prévention ; (ii) l'organisation de concertations régulières interculturelles et intercommunautaires (iii) la conception et la mise en œuvre de programmes de sensibilisation à la citoyenneté, à la tolérance et à la solidarité, (iv) l'appui à l'institutionnalisation du mécanisme national de cohésion sociale et de prévention des conflits, à l'image d'un Conseil des Sages avec l'implication des imams, des cheikhs et autorités traditionnelles et à son ouverture aux populations vulnérables et aux groupes en mobilité.

EA 3.7.2 : le civisme des jeunes est renforcé et les protègent du risque de basculement dans la violence. A ce niveau, il s'agira concrètement d'œuvrer à porter:(i) la proportion des associations actives dans le civisme à80% au moins, d'ici 2030 et (ii) la proportion des jeunes engagés dans une association à 15% au moins par an.

A cet effet, les actions porteront notamment sur : (i) la promotion du civisme, du dialogue et de l'engagement citoyen ; (ii) la lutte contre l'extrémisme violent ; (iii) la promotion des œuvres culturelles et artistiques favorables à la paix, à la sécurité, à la résilience des communautés et à la cohésion sociale ; (iv) la promotion des valeurs culturelles partagées et ; (v) l'intégration des modules de civisme dans les curricula d'enseignement et de formation.

L'axe 4 du PND ADEEG2025-2030 incarne la volonté de bâtir un modèle de développement sobre en carbone et résilient, tirant parti de la valorisation du capital naturel, de l'usage responsable des ressources et de l'équité entre les générations, pour tracer le chemin d'une prospérité inclusive où la durabilité écologique se conjugue à la performance économique et au bien-être social. Il se situe dans la continuité du Plan national d'adaptation (PNA), instrument d'intégration effective des priorités climatiques qu'il renforce en matière : (i) de résilience climatique et de durabilité des infrastructures ; (ii) de préservation et de valorisation du capital naturel ; (iii) de développement de l'économie bleue et de protection de la biodiversité marine et (iv) de gouvernance environnementale et le renforcement du financement vert.

Pour chacun des quatre domaines d'action de la transition écologique et de la résilience climatique qui constituent autant d'objectifs stratégiques, les orientations stratégiques du PND ADEEG2025-2030 sont présentées comme suit, à l'issue de l'examen de l'état des lieux.

Objectif stratégique 4.1 : Renforcer la résilience climatique et la durabilité des infrastructures

L'objectif stratégique (OS) 4.1 comprend deux Effets attendus (EA), à savoir : (i) EA 4.1.1 : la résilience climatique et la durabilité des infrastructures sont accrues et (ii) EA 4.1.2 : la résilience sociale aux variabilités climatiques est renforcée.

EA 4.1.1 : la résilience climatique et la durabilité des infrastructures sont accrues. Les progrès à réaliser en matière de résilience climatique et de durabilité des infrastructures visent : (i) à porter à l'horizon 2030, le taux des projets d'infrastructures prenant en compte la résilience aux chocs climatiques à au moins 80%.

Les actions devant concourir à l'amélioration de ces indicateurs porteront sur : (i) la modernisation et la sécurisation des infrastructures de transport et de connectivité afin de les mettre en conformité avec les standards climato-résilients ; (ii) la gestion durable de l'eau et la résilience hydrique ; (iii) l'urbanisation durable et l'adaptation climatique des villes ; (iv) la protection des investissements existants, routes, ponts, chemins de fer et (v) l'amélioration de la gestion de leur entretien.

EA 4.1.2 : la résilience sociale aux variabilités climatiques est renforcée. A travers l'EA 4.1.2, il s'agit : (i) de réduire de 40% au moins d'ici à 2030, la proportion des ménages des zones pastorales dépendant des aides humanitaires ; (ii) de porter à au moins 40%, la proportion des femmes dans les instances locales (communales) de gouvernance climatique.

Les actions à mener pour l'atteinte des cibles des indicateurs de l'EA 4.1.2 sont : (i) le renforcement des capacités des ménages pour anticiper les chocs climatiques, préserver les moyens de subsistance et maintenir la cohésion sociale ; (ii) le renforcement des capacités des communautés et des collectivités territoriales à formuler des plans d'adaptation climatiques locaux et à gérer des budgets climato-résilients ; (iii) la préparation de la continuité des prestations d'éducation, de santé et de protection sociale en temps de crise climatique ; (iv) la promotion de la justice sociale, la solidarité et la participation des citoyens comme socles d'une résilience à la fois durable et solidaire ; (v) la restauration de la capacité d'adaptation des agriculteurs et (vi) la facilitation de leur accès au microcrédit et à l'assurance climatique.

Objectif stratégique 4.2 : Préserver et valoriser le capital naturel

Djibouti dispose d'un capital naturel unique. Ses écosystèmes terrestres et marins représentent un patrimoine essentiel pour la sécurité hydrique, la productivité agricole, la biodiversité, le tourisme et la régulation climatique. L'économie nationale repose principalement sur les ressources naturelles, que ce soient la pêche, l'élevage, l'agriculture irriguée ou le tourisme qui dépendent de la qualité du sol et de l'eau ainsi que de la biodiversité. Du massif forestier du Goda en passant par la mangrove de Khor Angar au récif corallien des îles Moucha-Maskali, le pays possède des écosystèmes qui présentent une très forte valeur écologique et touristique.

En dépit des atouts et acquis ci-dessus présentés, Djibouti demeure confronté à des défis qu'il faut relever afin de lui permettre de valoriser au mieux son capital naturel. Il s'agit des défis suivants : (i) de la bonne gestion des ressources naturelles et de la restauration des sols ; (ii) de la maîtrise de la pollution et du développement de l'économie circulaire et (iii) de la préservation de biodiversité terrestre et marine.

L'OS 4.2 comporte trois EA : (i) EA 4.2.1 : la restauration de la terre et la gestion intégrée des ressources naturelles sont renforcées ; (ii) EA 4.2.2 : l'économie circulaire est développée et la pollution est réduite et (iii) EA 4.2.3 : la biodiversité et le patrimoine naturel sont mieux conservés et valorisés.

EA 4.2.1 : La restauration de la terre et la gestion intégrée des ressources naturelles sont renforcées. A ce niveau, l'ambition est : (i) d'accroître de 20% la superficie des terres reboisées d'ici à 2030 et (ii) d'accroître de 5% par an la superficie des aires terrestres protégées.

Les actions à conduire dans le cadre de la restauration de la terre et de l'amélioration de la gestion intégrée des ressources naturelles sont principalement les suivantes : (i) le reboisement, la régénération naturelle assistée et la gestion participative des parcours ; (ii) la mise en place de systèmes d'irrigation adaptés au milieu aride, cordons pierreux, haies vives, irrigation goutte à goutte solaire.

EA 4.2.2 : l'économie circulaire est développée et la pollution est réduite. L'ambition est de réduire de 60% en 2024 à moins de 20% en 2030, la proportion des déchets solides ménagers non traités.

Pour atteindre les cibles de ces indicateurs l'action portera essentiellement sur : (i) l'installation d'une économie circulaire régénérative pour établir de nouvelles relations d'échange sur la valorisation des déchets ; (ii) la gestion durable des déchets en veillant à l'établissement d'unités régionales de tri, de recyclage et de compostage ainsi qu'au développement de micro-entreprises locales dans le secteur du recyclage ; (iii) la renforcement des circuits de collecte sélective et (iv) la mise en place d'incitations fiscales en faveur des pratiques industrielles propres.

EA 4.2.3 : la biodiversité et le patrimoine naturel sont mieux conservés et valorisés. A travers cet effet attendu, il s'agit d'accroître d'au moins de 30% : (i) la superficie des aires marines protégées ; (ii) la superficie des aires fauniques protégées.

Les actions à mener pour ce faire sont principalement les suivantes : (i) la mise en place de dispositifs de gestion des espaces naturels et d'une économie de conservation, (ii) la mise en réseau d'un système national d'aires protégées d'au moins dix pour cent du territoire ; (iii) la restauration des écosystèmes dégradés et la mise en place de dispositifs communautaires de sensibilisation et de surveillance environnementale ;

(iv) la mise en place de partenariats avec les organisations de recherche et les acteurs du tourisme et
(v) la création d'opportunités économiques et des emplois dans les secteurs de l'écotourisme et du recyclage.

Objectif stratégique 4.3 : Accroître la durabilité de l'économie bleue et renforcer la protection de la biodiversité marine

Pour l'OS 4.3, deux EA sont définis, à savoir : (i) EA 4.3.1 : une économie bleue productive, inclusive et équitable est développée et (ii) EA 4.3.2 : la gouvernance environnementale marine est renforcée et la gestion des écosystèmes côtiers sont renforcées.

EA 4.3.1 : une économie bleue productive inclusive et équitable est développée. A travers cet effet, il s'agit : (i) d'accroître de 50% la production halieutique durable d'ici à 2030 et (ii) d'accroître de 30%, la part des captures provenant des pêcheries certifiées.

Pour atteindre ces effets, les actions à mener porteront principalement : (i) le fonctionnement intégré entre production, transformation, certification et commercialisation, au bénéfice d'une organisation de la valeur locale et de la réduction des pertes post-récoltes ; (ii) la structuration des chaînes de valeur halieutiques et aquacoles durables autour de pôles régionaux intégrés ; (iii) la modernisation des infrastructures de débarquement ; (iv) la mise en place de chaînes du froid performantes ; (v) la promotion des pratiques de pêche durable par la formation des coopératives de pêcheurs à la gestion durable des stocks, à la certification sanitaire et à la transformation artisanale et (vi) le développement de zones économiques bleues, intégrant ports verts à faibles émissions et zones de transformation côtières.

EA 4.3.2 : la gestion des écosystèmes côtiers est renforcée. A travers l'EA 4.3.2, il s'agit de porter à 25% au moins, la proportion du littoral placé sous régime de gestion durable

Pour la réalisation de ces ambitions, les principales actions à déployer sont : (i) la protection et la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers par une bonne coordination de la surveillance des espaces sensibles, la régulation des activités économiques et la restauration écologique (replantation de mangroves à Khor Angar et Loyada, restauration des herbiers marins, sanctuaires de reproduction halieutique, système de surveillance maritime intégrée) ; (ii) le renforcement des institutions (MEDD et Ministère de la Pêche) et des structures de gouvernance maritime ; (iii) le renforcement des instruments législatifs et réglementaires de gestion de l'environnement ; (iv) la mise en place d'un Système d'information maritime et côtier et son intégration au système national d'observation environnementale ; (v) le renforcement de la planification écologique et de la programmation verte et enfin (vi) le fléchage des investissements à caractère environnemental.

Objectif stratégique 4.4 : Renforcer la gouvernance environnementale et le financement vert

L'objectif stratégique 4.4 comprend deux EA, à savoir : (i) EA 4.4.1 : les institutions, la coordination et le suivi-évaluation environnemental sont renforcés et (ii) EA 4.4.2 : le financement vert et les partenariats en faveur du climat sont accrus.

EA 4.4.1 : les institutions, la coordination et le suivi-évaluation environnemental sont renforcés.

Il s'agira : (i) de porter à au moins 15% la part des projets relatifs à la résilience environnementale et climatique dans les financements mobilisés par an.

La démarche portera sur la mise en œuvre des actions telles que : (i) le renforcement des capacités du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à piloter la planification climatique nationale ; (ii) la création des cellules environnementales dans tous les ministères sectoriels et la mise en réseau des points focaux régionaux, pour assurer une meilleure coordination territoriale; (iii) le renforcement des données nationales sur le climat, notamment, le Programme national de mesure, reporting et vérification (MRV) et le Système national d'information environnementale et climatique (SNIEC) afin d'aiguiller les décisions et de mieux piloter les politiques publiques et (iv) l'interconnexion de ce système d'information environnementale aux plateformes nationales de planification et de budgétisation (PIP, IFMIS) pour assurer la traçabilité complète des investissements verts.

EA 4.4.2 : le financement vert et les partenariats en faveur du climat sont accrus. La réalisation de cet effet attendu est appréciée au moyen des indicateurs suivants ; (i) d'accroître d'au moins de 15% à l'horizon 2030, la proportion des dépenses du budget de l'Etat labelisées « climat » ; (ii) d'accroître à au moins 20 milliards FDJ le volume du financement vert mobilisé à l'horizon 2030.

Les actions majeures à déployer pour atteindre cet effet porteront sur : (i) le développement et la mise en œuvre d'un programme national de financement vert et de fiscalité environnementale destiné à soutenir la diversification des sources de financement et la pérennisation du Fonds national Environnement-Climat (FNEC) ; (ii) le déploiement dans ce cadre de guichets territoriaux de financement climat et (iii) la mise en place d'un cadre national de financement vert reconnu.

2.5. Alignement des Objectifs Stratégiques du PND ADEEG aux ODD

A l'instar d'autres pays dans le monde, Djibouti s'est engagé à réaliser l'Agenda 2030 des Nations Unies en faveur du développement durable. En conséquence, les Orientations stratégiques retenues dans le PND ADEEG sont en parfaite cohérence avec les Objectifs de développement durable (ODD).

Ainsi, qu'ils s'agissent des impacts visés, des objectifs stratégiques ou encore des effets attendus définis dans le PND ADEEG, leur réalisation concourent également à l'atteinte de 119 des 169 cibles des Objectifs de développement durable (Tableau 4 et Tableau 5).

Tableau 4 : Correspondance impacts attendus du PND ADEEG et cibles ODD

Impacts attendus	Cibles ODD visés
L'efficacité des gouvernances politique administrative, économique, financière, locale et environnementale est améliorée	Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
Le niveau d'éducation et de formation est accru et adapté aux besoins de l'économie	Cible 4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
	Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
Les opportunités d'emplois productifs et décents sont créées pour tous y compris les jeunes et les femmes	Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
	Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
La pauvreté monétaire sous toutes ses formes et les inégalités réduites	Cible 8.2 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
	Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants
	Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
	Cible 3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
	Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays
	Cible 10.1 : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national
	Cible 1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes
	Cible 1.b : Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté
	Cible 10.2 : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national

Impacts attendus	Cibles ODD visés
L'économie est modernisée, diversifiée et croît à un rythme plus élevé	Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout
	Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuel du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés
	Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés
La préservation de l'environnement est renforcée, assurant une répartition intergénérationnelle équitable des ressources naturelles	Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres
	Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
	Cible 12.5 : D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
	Cible 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

Tableau 5 : Correspondance Objectifs stratégiques et Effets attendus du PND ADEEG et cibles ODD

Effets attendus du Plan	Cible ODD
Axe 1 : Diversification économique et transformation structurelle	
Objectif stratégique 1.1 (OS 1.1) : Assurer l'accès à une énergie fiable, abordable et durable	
EA 1.1.1 : la fiabilité et la modernisation du réseau électrique sont renforcées	Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
	Cible 7.b : D'ici à 2030, développer les infrastructures et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous dans les pays en développement
	Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'homme
EA 1.1.2 : l'accès universelle à l'électricité est assuré et la part des énergies renouvelables est renforcée	Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
	Cible 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
	Cible 7.3 : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
EA 1.1.3 : le coût de l'énergie est réduit	Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
Objectif stratégique 1.2 (OS 1.2) : Consolider et transformer le hub logistique multimodal	
EA 1.2.1 : la performance portuaire est améliorée et les services logistiques sont développés	Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'homme
	Cible 9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement
EA 1.2.2 : le corridor ferroviaire est optimisé et l'intégration rail-port-route-aéroport est renforcée	Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'homme
	Cible 9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement

Effets attendus du Plan	Cible ODD
EA 1.2.3 : les infrastructures de transport routier sont renforcées	Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'homme Cible 9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement
EA 1.2.4 : la zone franche et la ZES de Djibouti-ville sont optimisées et densifiées comme leviers de compétitivité industrielle	Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national
Objectif Stratégique 1.3 (OS 1.3) : Développer une production agricole, pastorale et halieutique résiliente, compétitive et créatrice d'emplois	
EA 1.3.1 : la production agricole est modernisée et intensifiée	Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des peuples autochtones, des agriculteurs familiaux, des éleveurs et des pêcheurs Cible 2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui augmentent la productivité et la production
EA 1.3.2 : les filières animales et la production avicole sont développées	Cible 2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui augmentent la productivité et la production Cible 2.5 : D'ici à 2030, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale
EA 1.3.3 : la pêche côtière et l'aquaculture sont développées	Cible 14.4 : D'ici à 2030, réguler efficacement la pêche et mettre fin à la surpêche, aux pratiques de pêche destructrices et aux flottes de pêche illicites, non déclarées et non réglementées Cible 2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui augmentent la productivité et la production
EA 1.3.4 : la maîtrise de l'eau comme facteur de production stratégique est renforcée	Cible 2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui augmentent la productivité et la production Cible 6.5 : D'ici à 2030, mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris par la coopération transfrontalière lorsque nécessaire
Objectif Stratégique 1.4 (OS 1.4) : Développer une industrie légère compétitive et renforcer la transformation locale des produits	
EA 1.4.1 : La transformation agroalimentaire est structurée et modernisée	Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des peuples autochtones, des agriculteurs familiaux, des éleveurs et des pêcheurs Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national
EA 1.4.2 : la transformation halieutique et l'aquaculture productive sont promues	Cible 14.4 : D'ici à 2030, réguler efficacement la pêche et mettre fin à la surpêche, aux pratiques de pêche destructrices et aux flottes de pêche illicites, non déclarées et non réglementées Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national
EA 1.4.3 : les industries légères et les services industriels sont développés	Cible 17.11 : Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2030 Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation

Effets attendus du Plan	Cible ODD
	Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national
	Cible 9.3 : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés
Objectif Stratégique 1.5 (OS 1.5) : Promotion d'un Hub numérique de référence en Afrique de l'Est	
EA 1.5.1 : une connectivité numérique de qualité, accessible et abordable est déployée	Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences nécessaires, notamment techniques et professionnelles, pour l'emploi, l'obtention d'un travail décent et l'entrepreneuriat
	Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'homme
	Cible 9.c : Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2030
EA 1.5.2 : la digitalisation des entreprises et des filières productives est facilitée	Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation
	Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national
Objectif Stratégique 1.6 (OS 1.6) : Développer un secteur touristique, culturel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emploi décent	
EA 1.6.1 : la contribution de l'industrie du tourisme et de l'artisanat à l'économie est améliorée	Cible 12.b : Mettre au point et utiliser des outils de suivi des effets sur le développement durable d'un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
	Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main d'œuvre
	Cible 8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
EA 1.6.2: le secteur de l'industrie culturelle dynamisée, crée davantage de la richesse et des emplois décents	Cible 11.4 : Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
	Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation
Objectif Stratégique 1.7 (OS 1.7) : Positionner Djibouti comme centre financier régional	
EA 1.7.1. : les marchés monétaire et financier sont créés et la mobilisation des financements pour les secteurs publics et privés est accrue	Cible 10.5 : Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application de ces réglementations
	Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
	Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés
	Cible 9.3 : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés

Effets attendus du Plan	Cible ODD
Axe 2 : Consolidation du Capital Humain	
Objectif Stratégique 2.1 (OS 2.1) : Construire un système éducatif et de formation performant, équitable et productif	
EA 2.1.1 : L'accès, le maintien et la qualité des apprentissages scolaires sont accrus pour tous	Cible 4.1 : D'ici à 2030, garantir que tous les filles et les garçons achèvent un enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité conduisant à des résultats d'apprentissage pertinents et efficaces
	Cible 4.2 : D'ici à 2030, garantir que tous les filles et les garçons aient accès à des services de développement de la petite enfance et à l'enseignement préscolaire de qualité afin qu'ils soient prêts pour l'enseignement primaire
	Cible 4.5 : Éliminer les disparités entre les sexes et assurer un accès égal à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle pour les populations vulnérables, y compris les personnes handicapées, les populations autochtones et les enfants en situation de vulnérabilité
	Cible 4.6 : D'ici à 2030, garantir que tous les jeunes et une proportion substantielle d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et calculer
EA 2.1.2 : la formation technique et professionnelle est renforcée et mise en adéquation avec les besoins de l'économie	Cible 4.3 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un enseignement technique, professionnel et tertiaire de qualité, y compris l'enseignement supérieur
	Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences nécessaires, notamment techniques et professionnelles, pour l'emploi, l'obtention d'un travail décent et l'entrepreneuriat
Objectif Stratégique 2.2 (OS 2.2) : Développer un enseignement supérieur, la recherche et l'innovation technologique	
EA 2.2.1 : l'enseignement supérieur d'excellence est promu et mise au service de la transformation structurelle	Cible 4.3 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un enseignement technique, professionnel et tertiaire de qualité, y compris l'enseignement supérieur
	Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences nécessaires, notamment techniques et professionnelles, pour l'emploi, l'obtention d'un travail décent et l'entrepreneuriat
EA 2.2.2 : la recherche et l'innovation sont renforcés pour structurer une élite scientifique, technique et innovante	Cible 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, améliorer les capacités technologiques des secteurs industriels dans tous les pays, notamment les pays en développement
	Cible 9.b : Soutenir le développement technologique, la recherche et l'innovation dans les pays en développement, notamment en encourageant l'investissement privé dans la recherche et la création d'emplois à forte valeur ajoutée
Objectif stratégique 2.3 (OS 2.3) : Renforcer la santé, la protection sociale et la résilience sanitaire	
EA 2.3.1 : les populations ont un accès équitable aux soins de qualité dans l'ensemble des régions du pays.	Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
	Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
	Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
	Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
EA 2.3.2 : la protection sociale est étendue et renforcée	Cible 1.3 : Mettre en œuvre à l'échelle nationale des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, et parvenir à une couverture substantielle des pauvres et des personnes vulnérables d'ici à 2030
	Cible 5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles
Objectif stratégique 2.4 (OS 2.4) : renforcer la santé de la mère et de l'enfant et améliorer la nutrition	

Effets attendus du Plan	Cible ODD
EA 2.4.1 : la santé maternelle néonatale et infantile est améliorée et la prévention contre les pandémies et épidémies est renforcée	Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
	Cible 3.2 : D'ici à 2030, mettre fin aux décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, avec tous les pays visant à réduire la mortalité néonatale à au moins 12 pour 1 000 naissances vivantes et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à au moins 25 pour 1 000 naissances vivantes
	Cible 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
	Cible 5.6 : Garantir l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux services de planification familiale, d'information et d'éducation, et intégrer la santé reproductive dans les stratégies et programmes nationaux
EA 2.4.2 : la nutrition des enfants et des nourrissons des ménages vulnérables est améliorée	Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et assurer l'accès de tous, en particulier des pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité, à une alimentation saine, nutritive et suffisante tout au long de l'année
	Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris atteindre d'ici 2025 les cibles convenues au niveau international concernant le retard de croissance et l'amaigrissement des enfants de moins de cinq ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescents, des femmes enceintes et allaitantes et des personnes âgées
Objectif Stratégique 2.5 (OS 2.5) : Promouvoir l'inclusion des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables	
EA 2.5.1 : l'emploi des jeunes et promu en vue de capter le dividende démographique	Cible 8.6 : Réduire progressivement la proportion de jeunes sans emploi, sans éducation ni formation d'ici à 2030
EA 2.5.2 : l'autonomisation économique des femmes est renforcée	Cible 4.3 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un enseignement technique, professionnel et tertiaire de qualité, y compris l'enseignement supérieur
	Cible 5.5 : Assurer la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances de leadership à tous les niveaux de la vie économique, politique et publique
EA 2.5.3 : l'inclusion socio-économique des personnes handicapées est accrue	Cible 5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles
	Cible 4.3 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un enseignement technique, professionnel et tertiaire de qualité, y compris l'enseignement supérieur
	Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et à un travail décent pour tous les hommes et les femmes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, et assurer l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale
Objectif Stratégique 2.6 (OS 2.6) : Améliorer durablement le cadre de vie et l'environnement urbain	
EA 2.6.1 : l'accès de tous à l'eau potable et à moindre coût est promu	Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
EA 2.6.2 : l'assainissement est modernisé et les vulnérabilités urbaines sont réduites	Cible 6.2 : D'ici à 2030, parvenir à l'accès universel et équitable à des installations et services d'assainissement et d'hygiène adéquats et améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité de ces services
EA 2.6.3 : le développement des villes inclusives, vertes et résilientes est promu	Cible 11.3 : D'ici à 2030, augmenter l'urbanisation inclusive et durable et la capacité de planification et de gestion participative des établissements humains dans tous les pays
EA 2.6.4 : une mobilité urbaine et interurbaine moderne, inclusive et durable est promue	Cible 11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, abordables, accessibles et durables, améliorant la sécurité routière, en particulier en élargissant le transport public, avec une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux personnes handicapées et aux personnes à faible revenu
Axe 3 : Gouvernance, cohésion sociale et environnement des affaires	
Objectif Stratégique 3.1 (OS 3.1) : Renforcer la gouvernance institutionnelle, l'État de droit et la redevabilité publique	

Effets attendus du Plan	Cible ODD
EA 3.1.1 : l'administration publique est modernisée et son accessibilité est accrue	Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
	Cible 16.7 : Assurer une prise de décisions responsables, inclusives, participatives et représentatives à tous les niveaux
EA 3.1.2 : la justice est modernisée et rendue plus efficace et davantage accessible	Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et assurer l'accès de tous à la justice
	Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
EA 3.1.3 : la transparence de l'administration publique et la lutte contre la corruption sont renforcées	Cible 16.5 : Réduire substantiellement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
	Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
Objectif stratégique 3.2 (OS 3.2) : Mettre en œuvre et piloter une stratégie nationale de développement des ressources humaines fondée sur les dynamiques démographiques et les besoins économiques émergents	
EA 3.2.1 : le processus de capture du dividende démographique est mieux conduit et les migrations sont mieux gérées	Cible 10.7 : Faciliter la migration et la mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables de tous, y compris par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées
	Cible 8.6 : Réduire progressivement la proportion de jeunes sans emploi, sans éducation ni formation d'ici à 2030
Objectif Stratégique 3.3 (OS 3.3) : Approfondir la décentralisation, la déconcentration et la gouvernance locale	
EA 3.3.1: le cadre juridique, les compétences et les capacités des collectivités territoriales sont renforcés	Cible 16.7 : Assurer une prise de décisions responsables, inclusives, participatives et représentatives à tous les niveaux
EA 3.3.2 : la planification territoriale et la contractualisation entre l'État et les régions sont développées	Cible 17.9 : Favoriser le développement d'une capacité de mise en œuvre durable, y compris au niveau national, pour améliorer la gouvernance et la planification locale
EA 3.3.3 : la redevabilité et l'accès à l'information au niveau local se renforcent et la participation citoyenne est promue	Cible 16.10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
EA 3.3.4 : la déconcentration des services publics est renforcée, rapprochant l'État des citoyens	Cible 16.10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
	Cible 16.7 : Assurer une prise de décisions responsables, inclusives, participatives et représentatives à tous les niveaux
Objectif Stratégique 3.4 (OS 3.4) : Moderniser la gouvernance économique et financière pour soutenir la diversification	
EA 3.4.1 : la gestion macroéconomique et la planification stratégique sont améliorées	Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
	Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main d'œuvre.
EA 3.4.2 : la gestion des finances publiques est améliorée et la gouvernance des entreprises publiques est renforcée	Cible 17.1 : Renforcer la mobilisation des ressources internes, y compris par l'amélioration de la collecte des recettes publiques
Objectif Stratégique 3.5 (OS 3.5) : Consolider l'aménagement et le développement territoriale en FDJ	
EA 3.5.1 : Un système urbain polycentrique et hiérarchisé est consolidé, réduisant la pression sur la ville de Djibouti	Cible 11.3 : D'ici à 2030, augmenter l'urbanisation inclusive et durable et la capacité de planification et de gestion participative des établissements humains dans tous les pays
	Cible 11.6 : Réduire l'impact environnemental négatif par habitant des villes, notamment en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets municipaux et autres déchets.
EA 3.5.2 : le développement des pôles de croissance est enclenché	Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation
	Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'homme
Objectif Stratégique 3.6 (OS 3.6) : Développer le secteur privé, renforcer l'environnement des affaires et stimuler l'innovation pour densifier le tissu entrepreneurial et accélérer la diversification	

Effets attendus du Plan	Cible ODD
EA 3.6.1: le climat des affaires est modernisé et renforce l'attractivité du secteur productif	Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation
EA 3.6.2 : l'accès de PME, des jeunes et des femmes au financement productif est amélioré	Cible 8.10 : Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et d'étendre l'accès aux services bancaires, financiers et d'assurance pour tous. Cible 9.3 : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés
EA 3.6.3 : la compétitivité commerciale et l'intégration dans les marchés régionaux sont renforcées	Cible 17.11 : Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2030
EA 3.6.4 : l'innovation est stimulée et les capacités productives sont modernisées	Cible 9.b : Soutenir le développement technologique, la recherche et l'innovation dans les pays en développement, notamment en encourageant l'investissement privé dans la recherche et la création d'emplois à forte valeur ajoutée
Objectif Stratégique 3.7 (OS 3.7) : Renforcer la cohésion sociale, la participation citoyenne et le rôle des acteurs religieux et traditionnels	
EA 3.7.1 : le dispositif national de cohésion sociale et de prévention des conflits est consolidé	Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont liés.
EA 3.7.2 : le civisme des jeunes est renforcé et les protègent du risque de basculement dans la violence	Cible 16.7 : Assurer une prise de décisions responsables, inclusives, participatives et représentatives à tous les niveaux Cible 4.7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes, à la promotion d'une culture de paix et de non-violence, à la citoyenneté mondiale et à l'appréciation de la diversité culturelle.
Axe 4 : Transition écologique et résilience climatique	
Objectif stratégique 4.1 (OS 4.1) : Renforcer la résilience climatique et la durabilité des infrastructures	
EA 4.1.1 : la résilience climatique et la durabilité des infrastructures sont accrues	Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'homme
EA 4.1.2 : la résilience sociale aux variabilités climatiques est renforcée	Cible 13.1 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Cible 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.
Objectif stratégique 4.2 (OS 4.2) : Préserver et valoriser le capital naturel	
EA 4.2.1 : la restauration de la terre et la gestion intégrée des ressources naturelles sont renforcées	Cible 15.1 : D'ici à 2030 (échéance prolongée), garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services qu'ils fournissent, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux. Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.
EA 4.2.2 : l'économie circulaire est développée et la pollution est réduite	Cible 12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation (piliers de l'économie circulaire).
EA 4.2.3 : la biodiversité et le patrimoine naturel sont mieux conversés et valorisés	Cible 14.5 : D'ici à 2030 (échéance prolongée), préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles. Cible 15.9 : D'ici à 2030 (échéance prolongée), intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et locale, dans les mécanismes de développement et dans les stratégies de réduction de la pauvreté.
Objectif stratégique 4.3 (OS 4.3) : Accroître la durabilité de l'économie bleue et renforcer la protection de la biodiversité marine	

Effets attendus du Plan	Cible ODD
EA 4.3.1 : une économie bleue productive inclusive et équitable est développée	Cible 14.7 : D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme. Cible 14.b : Garantir aux petits pêcheurs artisans l'accès aux ressources marines et aux marchés.
EA 4.3.2 : la gestion des écosystèmes côtiers est renforcée	Cible 14.2 : D'ici à 2030 (échéance prolongée), gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers pour éviter les effets néfastes graves, notamment en renforçant leur résilience, et restaurer ces écosystèmes afin de rétablir la santé et la productivité des océans.
Objectif stratégique 4.4 (OS 4.4) : Renforcer la gouvernance environnementale et le financement vert	
EA 4.4.1 : les institutions, la coordination et le suivi-évaluation environnemental sont renforcés.	Cible 15.9 : D'ici à 2030 (échéance prolongée), intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et locale, dans les mécanismes de développement et dans les stratégies de réduction de la pauvreté.
EA 4.4.2 : le financement vert et les partenariats en faveur du climat sont accrus	Cible 13.a : Mettre en œuvre l'engagement pris par les pays développés [...] de mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an [...] pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre, et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des fonds nécessaires.
	Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

III. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

L'atteinte des résultats attendus du PND ADEEG 2025-2030 dépend du bon fonctionnement de son dispositif de suivi et d'évaluation de sa mise en œuvre. Ce dispositif mis en place par le Gouvernement sera coordonné et dirigé par celui-ci, avec la pleine participation des parties prenantes que sont le secteur privé, les acteurs non étatiques et les partenaires techniques et financiers. Le dispositif à mettre en place, garantit transparence et large participation des parties prenantes aux processus nationaux de planification et de budgétisation et de suivi de la mise en œuvre, renforçant ainsi la responsabilité en matière de résultats de développement. Il comprend les instruments d'opérationnalisation du PND, les acteurs de la mise en œuvre, les instruments et le cadre organisationnel du suivi et de l'évaluation.

3.1. Instruments de mise en œuvre du PND ADEEG 2025-2030

La mise en œuvre des actions priorisées dans le PND ADEEG devra être effectuée selon une approche multisectorielle intégrée. Cela implique le regroupement des parties prenantes en fonction des domaines de développement stratégiques du Plan afin de coordonner efficacement la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi des interventions. Les interventions en question concernent les programmes, les projets et les activités dont les résultats doivent être produits et suivis semestriellement, annuellement et à la fin de la période couverte par le PND ADEEG.

Ainsi et en attendant la mise en place des Secteurs de planification ou le plein fonctionnement des Groupes Thématiques, pour contribuer à la mise en œuvre du PND ADEEG 2025-2030 chaque département ministériel et chaque institution concernée par une intervention du Plan élabore une Matrice d'action prioritaire sectorielle et institutionnelle. Outre les Matrices d'actions prioritaires sectorielles et institutionnelles (MAP-SI), chaque région administrative de Djibouti contribue à la mise en œuvre du PND ADEEG grâce à des interventions prioritaires inscrites dans la Matrice d'action prioritaire régionale (MAPR). Enfin, au niveau central, la Matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants (MRSIS) est élaborée à partir des MAP-SI et des MAPR. Font partie des instruments d'opérationnalisation du PND ADEEG, les documents budgétaires et la stratégie de communication.

3.1.1 Matrices d'actions prioritaires sectorielles ou institutionnelles (MAP-SI)

La Matrice d'action prioritaire sectorielle ou institutionnelle (MAP-SI) est le document de programmation triennal glissant des priorités du département ministériel ou de l'institution à budgétiser et à mettre dans le cadre du PND ADEEG 2025-2030. Elle est élaborée en cohérence avec le PND ADEEG et les documents de planification (politique et stratégie) du secteur, de l'institution ou du département ministériel concerné. Les MAP-SI seront constituées des extrants prioritaires des projets sectoriels ou d'envergure nationale ou encore des mesures de réformes stratégiques à réaliser au cours des périodes triennales glissantes couvrant la durée du PND ADEEG. Le canevas des MAP-SI est fourni par le Secrétariat du dispositif organisationnel de suivi-évaluation du PND ADEEG.

3.1.2 Matrices d'actions prioritaires régionales (MAPR)

Pour contribuer à la mise en œuvre du PND ADEEG, chaque région élabore une Matrice d'action prioritaire régionale (MAPR). La MAPR est un document de programmation triennal glissant de contribution de la Collectivité région au PND ADEEG 2025-2030.

La MAPR est élaboré en cohérence avec à la fois avec le PND ADEEG et les Plans locaux de développement de la région que sont les Plans communaux de développement (PCD), le Plan de Développement Régional (PDR) et les autres documents de planification locale que sont les Schémas régionaux et communaux d'aménagement territoriaux ainsi que tout autre document de planification locale. La MAPR capitalise les actions prioritaires de développement régional du PND ADEEG résultant s'il y a lieu des Plans annuels d'intimement (PAI) des Collectivités de la région, entité administrative et territoriale.

3.1.3 Matrice d'actions prioritaires (MAP) du PND ADEEG 2025-2030

La matrice d'action prioritaire (MAP) du PND ADEEG 2025-2030, est l'instrument centrale de programmation des priorités d'action dudit Plan. Elle est élaborée au format d'un instrument de programmation triennal glissant. La MAP contient les réformes les plus stratégiques pour le pays et les investissements les plus structurants pour celui-ci. Elle n'a pas pour vocation à agréger l'ensemble des actions portées par les départements ministériels, les institutions, les sociétés d'Etat et les Collectivités territoriales (régions et communes) si ce n'est que celles-ci d'une certaine envergure et de portée stratégique pour le pays.

3.1.4 Documents budgétaires de programmation

Les documents budgétaires de programmation du PND ADEEG sont le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP) et les lois de finances. Le DPBEP est élaboré pour encadrer la préparation des crédits du budget de l'Etat. Également conçu au format d'un document triennal glissant, Il est conçu sur la base des priorités et choix stratégiques du PND ADEEG, du cadrage macroéconomique et des plans d'actions triennaux glissants des départements ministériels et des institutions. Il détermine les plafonds de dépense à ne pas excéder par les départements ministériels et des institutions dans le cadre de la préparation de leur avant-projet de budget. Il tient compte des engagements économiques et financiers vis-à-vis des partenaires et des organisations sous régionales, régionales et internationales.

3.1.5 Stratégie de communication

Une stratégie de communication du PND ADEEG assortie d'un plan de communication sera élaborée. Elle permettra de renforcer sa visibilité et son appropriation par tous les acteurs du développement national. Elle accordera une place primordiale à la communication de masse notamment, par l'utilisation des langues nationales et des TIC.

3.2. Acteurs de la mise en œuvre du PND ADEEG 2025-2030

Le PND ADEEG 2025-2030 sera opérationnalisé par l'ensemble des acteurs du développement de la Nation notamment de l'Administration centrale, les Collectivités territoriales, les Entreprises publiques, le Secteur privé, la Société civile, la Diaspora et les Partenaires techniques et financiers (PTF).

3.2.1 Administration centrale

Le rôle de l'Etat, notamment de l'administration centrale dans la mise en œuvre du PND ADEEG porte sur ses fonctions régaliennes. L'Etat met en place des conditions favorables pour l'éclosion d'un secteur privé compétitif et d'une administration publique performante. Les structures de l'Etat que sont les départements ministériels et les institutions élaborent ou actualisent les politiques et stratégies publiques et les instruments de programmation, assurent la cohérence des instruments de planification avec le PND ADEEG.

Elles créent un environnement favorable et mobilisent les ressources nécessaires à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du Plan. Elles mettent en œuvre les actions et coordonnent le suivi, l'évaluation et la communication autour de l'exécution desdites actions.

3.2.2. Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales mettent en œuvre au niveau local les activités des domaines à elles transférés par l'Administration centrale. Elles contribuent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du PND ADEEG, en veillant à ce que les Plans locaux de développement et les instruments de programmation annuels qu'elles élaborent soient en cohérence avec le Plan. Elles assurent également l'animation des cadres de concertation locaux avec les différents acteurs ainsi que la promotion de la culture de la responsabilité citoyenne dans l'opérationnalisation des priorités d'action du PND ADEEG qui leur incombent.

3.2.3 Entreprises publiques

Les entreprises publiques mènent des activités principalement complémentaires de celles du secteur privé. Elles génèrent également des ressources qui viendront compléter les recettes fiscales pour le financement du Plan et fournissent des services y compris dans les domaines qui ne sont pas nécessairement rentables pour le secteur privé d'opérer. En outre, elles s'associeront à des entreprises privées pour établir des activités commerciales dans divers secteurs afin de mobiliser des ressources pour la réalisation de certains des investissements structurants du PND ADEEG. Elles peuvent également plaider pour la conduite de réformes à caractère stratégique pour le secteur et le domaine dans lequel elles exercent.

3.2.4 Secteur privé

Pour booster la transformation structurelle de l'économie, le secteur privé sera au centre de la mise en œuvre du PND ADEEG. Par le biais de méthodes innovantes de financement, il appuie le Gouvernement dans la réalisation des investissements structurants de qualité et dans les meilleurs délais. Il participe également à la création d'emplois décents et à la fourniture de certains services. Il réalise des investissements par le biais des mécanismes du Partenariats-Public-Privé, des Joint-venture, de Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) ou par tout autre mécanisme.

3.2.5 Société civile

La société civile participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des différentes politiques et stratégies publiques. Elle a un rôle de formation et d'appui-conseil des différents acteurs afin de rendre les actions du PND ADEEG pro population. Elle a ainsi un rôle de contrôle de la gouvernance et de défense des intérêts de la population, notamment des couches vulnérables. La société civile participe aux différents cadres de concertation du PND ADEEG. L'Etat conçoit et met en œuvre des mesures qui facilitent et renforcent le dialogue avec la société civile.

3.2.6 Djiboutiens de l'extérieur

Les Djiboutiennes et Djiboutiens de l'extérieur sont appelés à mettre à profit leur savoir-faire capitalisé dans leur pays de résidence. Ils apportent également leur contribution à la mobilisation des ressources et des compétences, par la proposition de solutions innovantes aux préoccupations des populations. Ils participent également à la réalisation des investissements structurants, au renforcement de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

3.2.7 Partenaires techniques et financiers (PTF)

Les PTF participent à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du PND ADEEG. Ils accompagnent l'Etat et les autres acteurs de développement dans la mobilisation des ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre du PND ADEEG 2025-2030. Les PTF participent également aux différents cadres de concertation tant au niveau central qu'au niveau local que le Gouvernement mettra en place en vue de renforcer le dialogue autour du suivi de la mise en œuvre du Plan.

3.3. Mécanisme et instruments du suivi et de l'évaluation du PND ADEEG 2025-2030

3.3.1 Mécanisme du suivi et de l'évaluation du PND ADEEG

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du PND comprend respectivement la composante technique de suivi et la composante technique d'évaluation. Toutes les deux composantes sont mises en place par le Secrétariat du PND, porté par la Direction de l'Economie et du Plan (DEP) du Ministère en charge de l'économie et du Plan.

La composante technique de suivi vise à collecter et à analyser des données pour fournir des éléments d'appréciation sur : (i) l'utilisation des ressources, (ii) les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et (iii) les objectifs et résultats atteints, à travers le contrôle des dépenses, le suivi de l'exécution financière des programmes, le suivi de l'exécution technique des programmes et le suivi des effets atteints du PND.

La composante technique de l'évaluation également mise en place et opérationnalisée par le Secrétariat du Plan comprend notamment : (i) l'évaluation à mi-parcours (2023), (ii) l'évaluation finale et (iii) les évaluations thématiques ou spécifiques qui viendraient à être réalisées.

3.3.2 Outils du suivi et de l'évaluation du PND ADEEG

3.3.2.1 Les outils du suivi

Pour un suivi efficace du PND, il est développé les outils suivants : (i) un cadre de mesure de la performance globale du PND ADEEG ; (ii) les cadres sectoriels de mesure de performance ; (iii) les cadres régionaux de mesure de performance ; (v) des cadres sectoriels et institutionnels de suivi des réformes stratégiques et des investissements structurants désagrégés par commune, source de financement et responsable de mise en œuvre et (vi) des cadres régionaux de suivi des réformes stratégiques et des investissements structurants désagrégés par commune, source de financement et responsable de mise en œuvre.

Afin d'automatiser le suivi et de gagner en efficacité et en efficience, la plateforme digitale DELTA permettant la visualisation instantanée de l'évolution des indicateurs du PND sera actualisée et intégrée au système informatique de gestion des finances publiques et des données statistiques.

Font partie des outils du suivi les semestriels et annuels suivants : (i) les rapports semestriels et annuels et les tableaux de bord de suivi du PND ADEEG produits par le Secrétariat du Plan ; (ii) les rapports sectoriels ou institutionnels semestriels et annuels de suivi de la mise en œuvre des tranches sectorielles ou institutionnelles du PND ADEEG et (iii) les rapports semestriels et annuels régionaux de suivi des tranches annuelles du PND ADEEG au niveau des régions.

Les tranches sectorielles ou institutionnelles du PND ADEEG sont constituées par les MAP-SI, tandis que les tranches régionales, elles sont constituées par les MAPR.

3.3.2.2 Les outils de l'évaluation

Les outils de l'évaluation sont composés de rapports de l'évaluation à mi-parcours du PND ADEEGI, de l'évaluation finale ainsi que de toute évaluation thématique ou spécifique qui viendrait à être conduite dans le cadre de son suivi-évaluation.

Font partie des outils de l'évaluation les enquêtes destinées à renseigner les indicateurs d'effets et d'impacts de la mise en œuvre du PND.

3.4. Cadre organisationnel du suivi et de l'évaluation du PND ADEEG2025-2030

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PND ADEEG comprend des organes et des instances dont le rôle est d'apprécier et de valider les performances enregistrées en vue d'orienter la mise en œuvre du PND.

3.4.1. Organes du suivi et de l'évaluation

Les organes de suivi du PND ADEEG se composent du Comité national de pilotage (CNP), du Comité technique national (CTN), des Cadres sectoriels/thématiques (CSD), des Comités régionaux de dialogue (CRD).

3.4.1.1. Le Comité national de pilotage

C'est l'organe d'orientation du PND ADEEG2025-2030 présidé par le Président de la République ; avec le Premier ministre assurant la fonction de Vice-Président du Comité national de Pilotage (CNP) du PND. Les missions du CNP sont : (i) superviser la mise en œuvre globale du PND ADEEG ; (ii) donner des directives aux acteurs sectoriels, institutionnels et locaux, pour la conduite des actions qui leur incombent par l'élaboration des produits nécessaires pour apprécier l'impact des différentes actions ; (iii) décider de la réalisation des études à caractère général ou spécifique nécessaires à l'approfondissement des orientations et (iv) veiller au bon déroulement de l'ensemble du processus de suivi et d'évaluation du PND ADEEGI.

3.4.1.2. Le Comité technique national

L'organe technique de préparation des travaux du CNP du PND est le Comité technique national (CTN). Le CTN est chargé de l'examen et la validation technique des dossiers à soumettre à l'appréciation du CNP. De façon spécifique, il a pour rôle : (i) d'identifier les difficultés, les questions stratégiques et politiques ainsi que les projets d'orientations à soumettre au CNP du PND et (ii) d'échanger sur toute autre question technique inscrite à son ordre du jour. Le CTN du PND est présidé par le Secrétaire général du Ministre en charge du Plan.

3.4.1.3. Cadres sectoriels/Thématiques de dialogue

En attendant la formalisation des secteurs de planification, par Cadre sectoriel/thématique, il s'agit d'organe ou de structures ad-hoc composés des représentants d'un département, d'une institution, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Le cadre sectoriel est présidé par un ministère-chef de file du secteur ; les ministres des autres départements ministériels membres du secteur/de la thématique étant vice-présidents. Chaque CSD s'organise en groupes thématiques et/ou en sous-secteurs pour assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques portées par le secteur.

3.4.1.4. Cadres régionaux de dialogue

Sous la présidence du Président du conseil régional, le CRD regroupe les représentants des structures déconcentrées, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile, etc.

Il s'organise en commissions thématiques et assure la supervision de la mise en œuvre des matrices des interventions de l'ensemble des acteurs de la région.

3.4.1.5. Secrétariat du PND ADEEG

Il est l'organe administratif et technique de coordination et d'impulsion des réformes, en appui au CNP/PND ADEEG. Le Secrétariat du PND est porté par la Direction de l'économie et du Plan (DEP) du Ministère de l'Economie et des Finances. Il est principalement chargé : (i) de réaliser les travaux nécessaires au suivi et à l'évaluation globale de la mise en œuvre du deuxième Plan national de développement économique et social ; (ii) d'appuyer les CSD et les CRD dans l'accomplissement de leurs missions ; (iii) d'élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication sur le PND ADEEG ; (iv) de concevoir et de mettre en œuvre et d'aider les départements ministériels à la conception et au suivi-évaluation des projets et initiatives canalisatrices du développement ; (v) de participer et coordonner la conception des PND ; (vi) de renforcer les capacités techniques en matière de conception d'instruments de planification et de programmation du développement.

3.4.2. Instances de suivi

3.4.2.1. Revue annuelle

Le PND ADEEG fait l'objet d'une revue annuelle qui correspond à la rencontre ordinaire du CNP du PND ADEEG. Elle examine et valide le bilan global de la mise en œuvre du PND ADEEG de l'année écoulée et les perspectives, à partir des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet. Cette rencontre est précédée d'une pré-revue à caractère technique qui est la réunion du Comité technique national du PND.

La revue annuelle du PND ADEEG de l'année n se tient à la fin du mois d'avril de l'année n+1.

3.4.2.2. Revues sectorielles/thématiques

Tenues deux fois par an (revue sectorielle/thématique annuelle et revue sectorielle/ thématique à mi-parcours), les revues sectorielles correspondent aux rencontres des CSD. La revue sectorielle annuelle examine et valide le bilan sectoriel/thématique de la mise en œuvre du PND dans le secteur qui tient lieu de revue de la politique du secteur de l'année écoulée et les perspectives. La revue sectorielle à mi-parcours examine et valide le bilan sectoriel de la mise en œuvre de la politique sectorielle/thématique à mi-parcours de l'année en cours. Ces rencontres statuent sur les actions à entreprendre pour aplanir les difficultés rencontrées. Les produits de ces revues alimentent la revue annuelle du PND ADEEG.

La revue sectorielle/ thématique de l'année n se tient à la fin du mois de février de l'année n+1. Quant à la revue sectorielle /thématique de l'année n, elle se tient à la fin du mois de juillet de la même année n.

Les produits des revues sectorielles/thématiques alimentent la revue annuelle du PND ADEEG.

3.4.2.3. Revues régionales

Les revues régionales tiennent lieu de cadre ou de réunions d'examen et de validation des tranches régionales du PND ADEEG et des Plans de développement régionaux (PDR) ainsi que des réalisations de départements ministérielles au niveau déconcentré. Deux sessions de revue des Cadres régionaux de dialogues (CRD) sont organisées correspondant à une revue annuelle et à une revue à mi-parcours. La revue annuelle examine et valide le bilan de la mise en œuvre de la tranche annuelle régionale du PND ADEEG et des PDR de l'année écoulée (année n-1) et les perspectives régionales.

La revue à mi-parcours examine et valide le bilan de la mise en œuvre de la tranche régionale du PND ADEEG et des PDR de la région à mi-parcours de l'année en cours (année n). Elles statuent sur les actions à entreprendre pour aplanir les difficultés rencontrées. Les produits de ces revues alimentent la revue annuelle du PND ADEEG2025-2030.

La revue régionale de l'année n se tient à la fin du mois de février de l'année n+1. Quant à la revue sectorielle /thématique de l'année n, elle se tient à la fin du mois de juillet de la même année n.

3.5. Schéma de financement du PND ADEEG 2025-2030

Sous la cible d'une croissance moyenne annuelle de 9% sur la période 2026-2030, les résultats du cadrage macroéconomique et budgétaire permettent de sortir le schéma de financement prévisionnel du PND ADEEG.

Ainsi, le coût global du PND ADEEG s'élève à 1215,63 milliards de FDJ, financé à hauteur de 13% par les ressources propres (158,75 milliards FDJ) et 22% par les ressources extérieures (264,14 milliards FDJ) sur la base des conventions déjà conclues avec les partenaires au développement alors que le financement sous forme PPP couvrira 23% des investissements correspondant à 281 milliards FDJ.

Il se dégage un besoin de financement de 511,58 milliards FDJ soit 42% du coût total de la stratégie nationale de développement.

Ce besoin additionnel sera couvert par la mobilisation des ressources propres, l'appui des partenaires au développement, le recours à l'épargne nationale, la mobilisation de la diaspora autour des actions nationales de développement, les financements verts et climatiques dans le cadre d'une stratégie d'optimisation des ressources et des dépenses pour plus d'efficacité dans la politique publique élaborée à cet effet.

Tableau 6: Tableau récapitulatif du financement du PND ADEEG (en milliards de FDJ)

Milliards FDJ	2026	2027	2028	2029	2030	Total	En % du coût total
Coût du plan	182,34	230,97	255,28	267,44	279,6	1215,63	100%
Ressources propres	21,33	25,60	30,72	36,86	44,24	158,752	13%
Ressources Extérieures acquise	39,62	50,19	55,47	58,11	60,75	264,14	22%
Ressources publiques	61,0	75,8	86,2	95,0	105,0	422,892	35%
Financement Partenariat Public Privé	42,17	53,42	59,04	61,85	64,67	281,15	23%
Besoin de financement	79,2	101,8	110,1	110,6	109,9	511,588	42%

L'amélioration de l'efficacité et de l'efficacé de l'exécution de l'investissement public devra permettre d'accroître l'impact des investissements sur la croissance économique à travers les efforts de maturation des projets et leurs priorisations et le renforcement des capacités des différents acteurs de la chaîne.

3.6. Analyse stratégique des risques et dispositifs d'atténuation

La réussite du PND ADEEG 2025-2030 repose sur un ensemble d'hypothèses macroéconomiques, institutionnelles et socio-environnementales ambitieuses, réalistes et réalisables. Elle dépend toutefois de la capacité du pays à anticiper, absorber et transformer un faisceau de risques interdépendants dont la matérialisation, même partielle, pourrait compromettre la trajectoire de transformation structurelle recherchée.

Il s'agit d'identifier les vulnérabilités systémiques du modèle de développement porté par le PND et d'y apporter des réponses structurelles, crédibles et institutionnellement ancrées.

3.6.1. Risques macroéconomiques et exogènes

Le premier niveau de risque tient à l'exposition de l'économie djiboutienne aux chocs externes. Malgré une résilience macroéconomique avérée et un excédent structurel du compte courant porté par les services logistiques et portuaires, l'économie demeure étroitement dépendante des dynamiques régionales, du commerce mondial et des équilibres géopolitiques. Un dysfonctionnement de la chaîne d'approvisionnement, une perturbation durable des corridors régionaux ou une intensification des tensions géopolitiques en mer Rouge auraient un impact direct sur les recettes de services, l'investissement privé et les finances publiques.

Mesures d'atténuation

Le PND ADEEG intègre ce risque par une diversification effective des moteurs de croissance. La montée en puissance des chaînes de valeur agricoles, halieutiques, énergétiques et industrielles, combinée à l'économie numérique et aux services à valeur ajoutée, vise à réduire la corrélation structurelle entre croissance nationale et cycle logistique mondial. Cette stratégie est renforcée par la consolidation du cadre macro-budgétaire, la maîtrise du déficit et une gestion prudente de l'endettement, qui accroissent la capacité de l'État à amortir les chocs exogènes. Dans ce cadre, la question énergétique constitue une pierre angulaire de la mise en œuvre du PND : un effort substantiel dès 2026 pour sécuriser l'offre, réduire les coûts et verdir le mix énergétique renforcera directement la résilience macroéconomique et la compétitivité global de l'économie.

3.6.2. Risques de financement et de soutenabilité budgétaire

Le second risque majeur concerne le financement du Plan. Malgré les efforts consentis pour maintenir des équilibres soutenables, le besoin résiduel de financement demeure élevé. Un affaiblissement de la mobilisation des ressources domestiques, un accès plus contraint aux financements concessionnels ou un décalage persistant entre programmation et exécution budgétaire pourraient ralentir la mise en œuvre des investissements structurants.

Mesures d'atténuation

Le PND s'inscrit dans une logique de financement national intégré, articulant budget, Programme d'Investissement Prioritaire (PIP), Partenariats public-privé et financements climatiques. L'alignement renforcé entre planification stratégique et programmation budgétaire pluriannuelle, l'amélioration de la maturation des projets, la sélectivité accrue des investissements publics et le renforcement de la gouvernance du PIP constituent des leviers centraux de réduction de ce risque.

À ces instruments techniques s'ajoute un élément déterminant comme le portage politique et institutionnel du PND par les plus hautes autorités, en particulier par le MEFI, qui joue un rôle clé de crédibilisation, de plaidoyer et de mobilisation des partenaires techniques et financiers, ainsi que des investisseurs privés nationaux et étrangers, à travers des cadres de dialogue réguliers au niveau national et international.

3.6.3. Risques institutionnels et de gouvernance

Un risque critique, souvent sous-estimé, réside dans la capacité effective de coordination, d'exécution et de suivi des politiques publiques. La transformation structurelle requiert une administration capable de dépasser la logique sectorielle, de piloter des réformes transversales et d'assurer la cohérence entre stratégies, programmes et budgets. Les risques de fragmentation institutionnelle, de lenteur décisionnelle ou de faiblesse du suivi-évaluation peuvent diluer l'impact du Plan.

Mesures d'atténuation

Le PND ADEEG renforce explicitement le rôle des dispositifs de planification, de suivi-évaluation et de coordination interministérielle. À cet égard, le renforcement institutionnel de la Direction de l'Économie et du Plan (DEP) constitue un levier central de mitigation des risques. La DEP est appelée à jouer pleinement son rôle de centre névralgique du pilotage stratégique, de l'alignement plan-budget et de la cohérence intersectorielle. La Matrice d'Actions Prioritaires, les cadres de résultats et l'architecture de suivi-évaluation ne sont pas conçus comme des annexes techniques, mais comme des outils centraux de pilotage. La tenue régulière de revues annuelles de mise en œuvre, assorties de recommandations formalisées et suivies d'effets, permettra d'introduire une logique d'apprentissage, de correction et de redevabilité, renforçant ainsi la crédibilité et l'efficacité de l'action publique.

3.6.4. Risques sociaux, démographiques et d'inclusion

La structure démographique du pays constitue à la fois une opportunité et un risque, dans un contexte régional marqué par de fortes dynamiques migratoires qui exposent Djibouti à des pressions démographiques exogènes. L'incapacité à absorber les flux croissants de jeunes sur le marché du travail, à réduire le chômage structurel des femmes et à corriger les disparités territoriales pourrait transformer le dividende démographique potentiel en facteur de tensions sociales et de fragilisation de la cohésion nationale.

Mesures d'atténuation

Le Plan place l'emploi productif, le capital humain et la cohésion sociale au cœur de la stratégie de transformation. L'accent mis sur la formation technique et professionnelle, l'employabilité, l'inclusion économique des femmes, la réduction des inégalités territoriales et l'accès équitable aux services sociaux constitue une réponse structurelle à ce risque.

Ces efforts seront complétés par une gestion plus intégrée et prospective des dynamiques démographiques et migratoires, appuyée sur le renforcement des capacités institutionnelles des structures compétentes et sur une meilleure articulation entre politiques sociales, économiques et territoriales.

3.6.5. Risques climatiques et environnementaux

Le risque climatique constitue un facteur transversal susceptible d'affecter l'ensemble des axes du Plan. La rareté de l'eau, la variabilité climatique, les sécheresses récurrentes et la vulnérabilité des écosystèmes côtiers représentent des contraintes structurelles pour l'agriculture, l'énergie, l'habitat, la sécurité alimentaire et l'efficacité des infrastructures existantes.

Mesures d'atténuation

Le PND ADEEG intègre la résilience climatique comme principe structurant et transversal. La prise en compte de cette dimension remonte dès la phase de conceptualisation des axes stratégiques, objectifs stratégiques et mécanismes de mise en œuvre qui intègre tous les éléments du Plan National d'Adaptation (PNA). Elle se poursuit dans la phase opérationnelle avec une volonté manifeste d'intégrer les préoccupations environnementales et climatiques dans les procédures de maturation et de sélection des projets et programmes du PND. En plus, l'investissement dans les énergies renouvelables, la gestion durable des ressources hydriques, l'agriculture résiliente, l'économie bleue et l'accès aux financements climatiques visent à transformer la contrainte environnementale en opportunité de diversification, d'innovation et de soutenabilité à long terme. L'alignement avec les engagements climatiques internationaux renforce la cohérence, la crédibilité et l'attractivité du Plan auprès des partenaires internationaux.

Globalement, le dispositif de gestion des risques du PND ADEEG 2025-2030 s'appuie sur une lecture systémique des vulnérabilités, intégrée à la stratégie de transformation structurelle, au cadre macro-budgétaire et aux mécanismes de gouvernance. La capacité du Plan à produire des résultats dépendra moins de l'absence de chocs que de la solidité de ses amortisseurs institutionnels, économiques et sociaux, du renforcement du pilotage stratégique assuré par la DEP, et du portage constant du plan par les autorités, en particulier le MEFI, auprès du secteur privé et des partenaires de développement.

4.1.

4.2. Théorie du changement

SI

Les ressources financières, matérielles, humaines sont bien estimées, mobilisées à temps et mises à disposition à bonne date aux acteurs de la mise en œuvre du PND ADEEG, à savoir, les départements ministériels, les structures des administrations décentralisées et déconcentrées ainsi que les autres maîtres d'œuvre délégués (Partenaires techniques et financiers, ONG et associations, acteurs privés),

ET

Les activités inscrites dans les instruments d'opérationnalisation du PND ADEEG que sont, respectivement, la MAP, le PAP, le PIP, le DPBEP et les Lois de finances sont réalisées suivant les programmations convenus,

ALORS

DANS UN PREMIER TEMPS

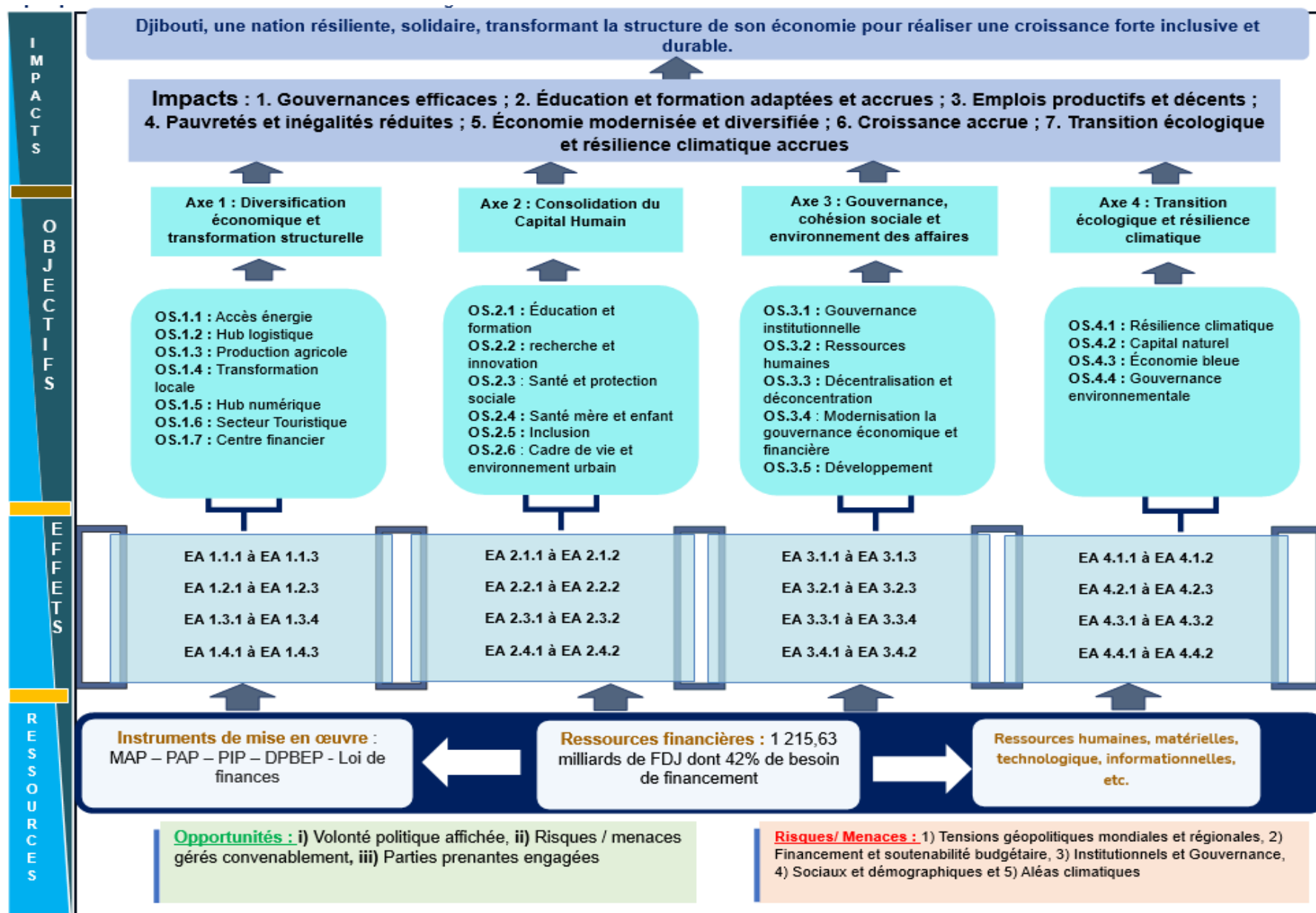
Les effets attendus programmés à travers les quatre axes stratégiques du PND ADEEG seront réalisés, aboutissant à l'atteinte des sept objectifs stratégiques de la diversification et de la transformation structurelle de l'économie (Axe1), des six objectifs stratégiques visant le développement du capital humain et la protection sociale (Axe 2), des sept objectifs stratégiques de la gouvernance, de la cohésion sociale et de l'environnement des affaires (Axe 3) et à la concrétisation des quatre objectifs stratégiques de la transition écologique et de la résilience climatique (Axe 4).

DANS UN SECOND TEMPS

Les Impacts attendus du PND ADEEG que sont entre autres, l'efficacité des gouvernances administrative, économique, locale et environnementale, l'accroissement de l'accès à la formation et à l'éducation de qualité adoptées aux besoins de l'économie, la création massives d'emplois productifs et décentes, la génération de la croissance économique, la modernisation et la diversification de l'économie, la réduction de la pauvreté et des inégalités ainsi que le renforcement de la transition écologique et de la résilience climatique seront atteints.

Aussi, Djibouti aura accompli un grand pas dans la matérialisation de sa vision de faire du pays, «Une nation résiliente, solidaire, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte inclusive et durable ».

Graphique 7 : Schématisation de la Théorie du Changement du PND ADEEG 2025-2030



4.3. Cadre de mesure de la performance globale du PND ADEEG 2025-2030

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures Responsable	Valeurs	Année de référence	Cibles PND ADEEG
						2030
L'émergence d'une économie diversifiée portée davantage par un secteur primaire plus compétitif, des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique moyenne de 8,6%, de créer au moins 10 000 emplois décents par an, de faire baisser l'incidence de la pauvreté monétaire à moins de 35%, de renforcer la résilience face au changement climatique, tout en consolidant l'efficacité et la qualité des institutions.	Incidence de la pauvreté monétaire (en %)	Enquête ménage (EDAM)	INSTAD	43,4%	2025	≤35%
	Incidence de la pauvreté non monétaire (en %)	Enquête ménage (EDAM)	INSTAD	53%	2025	≤40%
	Indicateur de développement Humain	Rapport du PNUD	PNUD	0,513		≥0,55
	Proportion de travailleurs issus de l'EFTP	Enquête ménage (EDAM)	INSTAD			
	Taux de chômage (en %)	Enquête sur l'emploi	INSTAD	29,7%	2025	≤22%
	Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	RGPH 3	INSTAD	43	2024	≤25
	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	RGPH 3	INSTAD	168)	2024	≤70
	Part du secteur primaire dans le PIB en %	Modèle économique de Djibouti (MED)	MEFI-DEP	2,7%	2024	≥3%
	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB en %	Modèle économique de Djibouti (MED)	MEFI-DEP	4,5%	2024	≥5,5%
	Taux de croissance moyenne du PIB (en %)	Modèle économique de Djibouti (MED)	MEFI-DEP	5%	2020-2024	≥8,8%
	Indice de performance environnementale (/100)	www.epi.yale.edu	Yale Center for Environmental Law & Policy	29,1	2024	≥35
	Indice de Gouvernance Mo Ibrahim	Rapport sur la gouvernance de l'Institut Mo Ibrahim	Institut Mo Ibrahim	43,1	2023	≥50,0
	Qualité globale des institutions nationales (CPIA)	Rapport CPIA	Banque mondiale	3,15	2024	≥3,5
	Indice de perception de la corruption	Rapport annuel	Transparency international	31	2024	≥40

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures Responsable	Valeurs	Année de référence	Cibles PND ADEEG
						2030
AXE 1 : DIVERSIFICATION ECONOMIQUE ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE						
Objectif stratégique (OS 1.1) : Assurer l'accès à une énergie fiable, abordable et durable						
EA 1.1.1 : la fiabilité et la modernisation du réseau électrique sont renforcées	Taux de perte technique (en %)	Rapport EDD	Electricité De Djibouti (EDD)	17%	2024	≤10%
EA 1.1.2 : l'accès universelle à l'électricité est assuré et la part des énergies renouvelables est renforcée	Part des énergies renouvelables domestiques dans la production nationale d'électricité (%)	Rapport EDD	Electricité De Djibouti (EDD)	27%		≥30%
	Taux d'électrification national (en %)	EDAM5	INSTAD	58,5%	2025	≥85%
	Taux d'accès national à l'électricité (en %)	EDAM5	INSTAD	70,6%	2025	≥90%
	Proportion de la population rurale ayant accès à l'électricité	EDAM5	INSTAD	17,8%	2025	50%
EA. 1.1.3 : le coût de l'énergie est réduit	Tarif moyen de l'électricité en USD par KWH	Rapport EDD	EDD	0,28 USD/kWh	2024	0,15-0,18 USD/kWh
	Taux de réalisation des instances statutaires du secteur de l'énergie en %	Rapport EDD	EDD	50%	2024	100%
Objectif stratégique (OS 1.2) : Consolider et transformer le hub logistique multimodal						
EA 1.2.1 : la performance portuaire est améliorée et les services logistiques sont développés	Indice global de performance logistique	WDI	Banque mondiale	2,7	2022	3,5
	Délai moyen de dédouanement des marchandises au Port (en nombre d'heures)	Direction de la Douane et des Droits indirects	Direction de la Douane et des Droits indirects/MB	72h	2024	≤48h
EA 1.2.2 : le corridor ferroviaire est optimisé et l'intégration rail-port-route-aéroport est renforcée	Durée moyenne du Traffic ferroviaire sur le corridor Djibouti-Addis-Abeba (heure)	Rapport annuel de la Société de chemin de fer (SDCF)	Société de chemin de fer (SDCF)	17	2024	13

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures Responsable	Valeurs	Année de référence	Cibles PND ADEEG
						2030
	Volume du fret aérien (tonnes)	Statistiques AID	Aéroport International de Djibouti	5137		7705,5
EA1.2.3 : les infrastructures de transport routier sont renforcées	Proportion de pistes rurales aménagées (en %)	Rapport du Ministère des transports ou des infrastructures	Ministère des transports ou des infrastructures			
	Proportion de routes bitumées (en %)	Rapport du Ministère des transports ou des infrastructures	Ministère des transports ou des infrastructures			
	Linéaire des routes bitumées réhabilitées/renforcées	Rapport du Ministère des transports ou des infrastructures	Ministère des transports ou des infrastructures	699 Km	2024	
EA1.2.4 : la zone franche et la ZES de Djibouti-ville sont optimisées et densifiées comme leviers de compétitivité industrielle	Taux d'occupation de la Zone Franche de Djibouti - ville en %	Rapport annuel Autorité du Port	Autorité du Port	22%	2025	≥50%
	Part la valeur ajoutée de services logistiques dans la branche transport en %	MED (DEP-MEFI)	MEFI	13,0%	2024	≥20%
Objectif Stratégique 1.3 : Développer une production agricole, pastorale et halieutique résiliente, compétitive et créatrice d'emplois						
EA 1.3.1 : la production agricole est modernisée et intensifiée	Volume de la production maraichère	Rapport annuel du MAEPE-RH	Ministère de l'Agriculture de l'Eau de la Pêche (MAEPE-RH)	12132	2024	36 400
	Taux de prévalence de la sécurité alimentaire en %	Rapport FAO	FAO	81,0%	2024	≥ 90%
	Volume des importations de fruits et légumes	Bulletin du Commerce Extérieur - INSTAD	INSTAD	112 897	2025	Réduire de 30 000 tonnes au moins
EA 1.3.2 : les filières animales et la production avicole sont développées	Exportations annuelles de cheptel (caprins et ovins) millions de tête	DMP	Doraleh Multipurpose	1,13	2024	≥ 2
	Production nationale de volaille par l'élevage locale en nombre de tête	Rapports du MAEPE-RH	MAEPE-RH			≥50%
	Quantité de poissons produite (en tonnes)	Rapport annuel du ministère du MAEPE-RH	MAEPE-RH	3387	2024	6774

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures Responsable	Valeurs	Année de référence	Cibles PND ADEEG
						2030
EA 1.3.3 : la pêche côtière et l'aquaculture sont développées	Quantité des pertes post-capture (en tonnes)	Rapport annuel du MAEPE-RH	MAEPE-RH	ND	2024	moins de 2000 T
EA 1.3.4 : la maîtrise de l'eau comme facteur de production stratégique est renforcée	Superficies emblavées en cultures irriguées en hectare (ha)	Rapport annuel du MAEPE-RH	MAEPE-RH	2100 ha	2023	4500 ha
Objectif Stratégique 1.4 : Développer une industrie légère compétitive et renforcer la transformation locale des produits						
E.A 1.4.1 : La transformation agroalimentaire est structurée et modernisée	Valeur ajoutée de la branche transformation locale des produits agroalimentaires (en milliards FDJ)	MED (DEP-MEFI)	MEFI	19,6	2024	Hausse d'au moins 50% de la valeur de 2024
	Pertes post-récolte des produits agricoles en% de la production agricole	Rapport annuel du MAEPE-RH	MAEPE-RH	ND	2023	Baisse d'au moins 20% par rapport à 2024
	Exportations des agroalimentaires transformées en volume	Rapport du MEFI-douane ou du Ministère du Commerce et du Tourisme (MCT)	MEFI ou MCT	ND	2022	Hausse d'au moins 30% de la valeur de 2024
EA 1.4.2 : la transformation halieutique et l'aquaculture productive sont promues	Volumes de produits halieutiques transformés	Rapport annuel du MAEPE-RH	MAEPE-RH	ND	2024	Hausse d'au moins 100% par rapport à 2024
	Part de la branche halieutique et aquacole dans le PIB en %	MED (DEP-MEFI)	DEP MEFI	0,60%	2024	≥3%
EA 1.4.3 : les industries légères et les services industriels sont développés	Nombre d'entreprises industrielles en exploitation à Djibouti	Rapport du MEFI	MEFI	35	2024	Nombre à doubler
	Nombre d'emplois industriels	Rapport du MEFI ou Ministère en charge du Travail	MEFI ou Ministère en charge du travail	9 227	2023	≥15000

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures Responsable	Valeurs	Année de référence	Cibles PND ADEEG
						2030
	Volume de lait locale transformée en litre	Rapport annuel du MAEPE-RH	MAEPE-RH	ND	2024	Hausse d'au moins 50% par rapport à la valeur de 2024
	Quantité de viande Halal exportée	Rapport annuel du MAEPE-RH ou Bulletin de commerce extérieur	MAEPE-RH ou INSTAD	ND	2024	Hausse d'au moins 100% par rapport à 2024
Objectif Stratégique 1.5 : Promotion d'un Hub numérique de référence en Afrique de l'Est						
EA 1.5.1 : une connectivité numérique de qualité, accessible et abordable est déployée	Taux de couverture de la population par l'internet haut débit (en %)	EDAM 5	INSTAD MEFI	94%	2025	≥100%
	Coût moyen de connexion à l'internet haut débit (en % de revenu national par hab)	Ministère de la Communication chargé des Postes et des Télécommunications	MCPT	20%		Baisse de 50%
	Taux de satisfaction de la population vis-à-vis des prestations de services numériques (en %)	Rapport d'enquête INSTAD- Ministère de la Communication chargé des Postes et des Télécommunications	MCPT	nd		≥70%
EA 1.5.2 : la digitalisation des entreprises et des filières productives est facilitée	Proportion des PME accompagnées dans leur transition digitale en %	Ministère de la Communication chargé des Postes et des Télécommunications	MCPT	nd		≥60%
	Taux de croissance des transactions électroniques par an en %	Banque centrale de Djibouti	BCD	188%		≥100%
Objectif Stratégique 1.6 : Développer un secteur touristique, culturel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emploi décent						
EA.1.6.1 : la contribution de l'industrie du tourisme et de l'artisanat à l'économie est améliorée	Part du secteur du tourisme dans le PIB (en %)	MED (DEP-MEFI)	DEP MEFI	1%	2024	2%
	Nombre de nuitées vendues	Agence nationale pour le tourisme-ANT	ANT (ministère du Commerce)	194 291	2024	Hausse d'au moins 15% par an

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures Responsable	Valeurs	Année de référence	Cibles PND ADEEG
						2030
	Valeur ajoutée de la branche artisanat	Comptes nationaux	INSTAD	1,3	2024	Doubler au moins le volume de 2024
EA 1.6.2: le secteur de l'industrie culturel dynamisé, crée davantage de la richesse et des emplois décents.	Nombre de startups d'Industrie Culturelle et Créative	ANPC- Ministère de la Jeunesse et de la Culture	ANPC- Ministère de la Jeunesse et de la Culture	ND	2024	≥100
	Nombre d'emplois productifs dans l'industrie culturelle et créative	CNSS	Ministère du Travail	135	2023	≥1000
Objectif Stratégique (OS) 1.7 : Positionner Djibouti comme centre financier régional						
EA1.7.1. : les marchés monétaire et financier sont créés et la mobilisation des financements pour les secteurs public et privé est accrue	Un marché monétaire est mis en place	Rapport annuel économique	MEFI	0	2024	1
	Un marché des obligations et bons du trésor est créé	Rapport annuel économique	MEFI	0	2024	1
	Un Centre financier a vocation régionale est mis en place	Rapport annuel économique	MEFI	0	2024	1
	Part du secteur financier dans le PIB	Rapport annuel économique	MEFI	4,6%	2024	5%
AXE 2. CONSOLIDATION DU CAPITAL HUMAIN						
Objectif Stratégique 2.1 : Construire un système éducatif et de formation performant, équitable et productif						
EA 2.1.1 : L'accès, le maintien et la qualité des apprentissages scolaires sont accrus pour tous	Taux de scolarisation au préscolaire	RGPH 3	INSTAD	14,3%	2024	≥60%
	Taux d'achèvement du primaire	RGPH 3	INSTAD	68,6%	2024	≥90%
	Taux d'achèvement des filles du primaire	RGPH 3	INSTAD	66,1%	2024	≥90%
	Taux d'achèvement du collège	RGPH 3	INSTAD	52,8%	2024	≥65%
	Taux d'achèvement des filles au collège	RGPH 3	INSTAD	49,3%	2024	≥65%
	Taux d'achèvement du lycée	RGPH 3	INSTAD	36,5%	2024	≥45%
	Taux d'achèvement des filles du lycée	RGPH 3	INSTAD	34,6%	2024	≥45%
EA 2.1.2 : la formation technique et professionnelle est renforcée et mise en adéquation avec les besoins de l'économie	Proportion des effectifs de l'EFTP dans l'effectif des élèves inscrit au secondaire	Annuaire statistique MENFOP	MENFOP	21%	2024	≥30%
	Durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignement supérieur (Mois)	Enquête Emploi - INSTAD- ANEFIP	INSTAD - ANEFIP	ND		≤12

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures Responsable	Valeurs	Année de référence	Cibles PND ADEEG
						2030
Objectif Stratégique 2.2 : Développer un enseignement supérieur, la recherche et l'innovation technologique						
EA.2.2.1 : l'enseignement supérieur d'excellence est promu et mise au service de la transformation structurelle	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	Rapport MENSUR	MENSUR	1 100	2025	2000
	Proportion des étudiants inscrits dans les filières scientifiques et techniques	Rapport du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	MENSUR	ND	2024	Doubler par rapport à 2024
EA.2.2.2 : la recherche et l'innovation sont renforcés pour structurer une élite scientifique, technique et innovante	Nombre total de technologies, procédés, méthodes et innovations générés	Rapport du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	MENSUR	ND	2024	Doubler le nombre par rapport à 2024
	Part du financement alloué à la recherche scientifique en pourcentage du PIB	Rapport du MEFI	MEFI	0,14%	2025	Multiplier la part 2024 par 2,5
Objectif stratégique 2.3 : Renforcer la santé, la protection sociale et la résilience sanitaire						
EA 2.3.1 : les populations ont un accès équitable aux soins de qualité dans l'ensemble des régions du pays.	Proportion de la population ayant accès aux soins de base en moins de trente minutes de trajet	Rapport enquête INSTAD	INSTAD	75%	2024	≥ 90%
	Proportion des accouchements assistés par du personnel qualité en %	Rapport du Ministère de la santé	MS	97%	2024	≥100%
EA 2.3.2 : la protection sociale est étendue et renforcée	Nombre de femmes appuyées dans la création d'AGR à travers les programmes d'assistance sociale	Rapport du Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités (MASS)	MASS	1 405	2023	2389
	Nombre de ménages bénéficiaires des programmes d'assistance sociale via le Registre social	Rapport du Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités (MASS)	MASS	29 362	2023	≥ 50 000

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures Responsable	Valeurs	Année de référence	Cibles PND ADEEG
						2030
Objectif stratégique 2.4 : renforcer la santé de la mère et de l'enfant et améliorer la nutrition						
EA 2.4.1 : la santé maternelle néonatale et infantile est améliorée et la prévention contre les pandémies et épidémies est renforcée	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	RGPH-3	MS - INSTAD	220	2024	Baisse de 30%
	Taux de mortalité néonatale (pour 1000)	INSTAD	RGPH 3	36	2024	Baisse de 40%
	Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances)	Rapport du Ministère de la santé -Enquête EDS	MS - INSTAD	33,1%	2024	Baisse de 25%
	Proportion des enfants ayant reçus tous les vaccins prévus par le Programme nationale élargie de vaccination (en %)	Annuaire statistique	Ministère de la Santé	99%	2024	100%
EA 2.4.2 : la nutrition des enfants et des nourrissons des ménages vulnérables est améliorée	Prévalence du retard de croissance chez les moins de cinq ans (en %)	Annuaire statistique	Ministère de la Santé	13%	2024	Baisse de 30%
	Nombre de ménages bénéficiaires du programme de transfert monétaires sensible à la nutrition	Rapport du Ministère des Affaires sociales	Ministère Affaires sociales	2 313	2024	5 000
Objectif Stratégique 2.5 : Promouvoir l'inclusion des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables						
EA 2.5.1 : l'emploi des jeunes et promu en vue de capter le dividende démographique	Taux de chômage des jeunes (18 à 35 ans)	EDAM 5	INSTAD MEFI	53%	2024	Réduire de 10 points la valeur de 2024
	Durée moyenne d'obtention du premier emploi des sortants des universités et de centre de formation (nombre de mois)	LFR	Ministère du Budget	19%	2024	25%
EA 2.5.2 : l'autonomisation économique des femmes est renforcée	Nombre d'entreprises dirigées par des femmes	Rapport de Chambre de commerce ou Ministère de la Femme et de la Famille	CCD-MFF	Nd		Hausse de 30%
	Nombre de femmes bénéficiant de microcrédits	Rapport annuel de l'ADDS	ADDS- Ministère des affaires sociales	26 525	2023	≥ 50 000

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures Responsable	Valeurs	Année de référence	Cibles PND ADEEG
						2030
	Nombre de femmes bénéficiant de formations aux métiers techniques	Rapport annuel du Ministère de la Femme et de la Famille (MFF)	MFF	2001	2024	≥ 5000
EA 2.5.3 : l'inclusion socio-économique des personnes handicapées est accrue	Proportion des personnes à besoins spécifique bénéficiant d'une formation professionnelle	Agence nationale pour les personnes en situation de Handicap (ANPH)	ANPH	5,8	2024	20
	Taux d'insertion des personnes à besoin spécifique dans le marché du travail	RGPH-3	INSTAD	1,4%	2024	≥ 15%
Objectif Stratégique 2.6 : Améliorer durablement le cadre de vie et l'environnement urbain						
EA 2.6.1. L'accès des ménages à l'électricité à moindre coût et à l'eau potable est garanti	Taux d'accès national à l'eau potable	EDAM5	INSTAD	83,2%	2025	100%
	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	EDAM5	INSTAD	48,7%	2024	60%
EA 2.6.2 : l'assainissement est modernisé et les vulnérabilités urbaines sont réduites	Proportion des habitats précaires dans les zones inondables (en %)	Rapport du Ministère de la Ville, de l'Urbanisme et de l'Habitat (MVUH)	MVUH	22%	2024	Baisse de 40% au moins
EA 2.6.3 : le développement des villes inclusives, vertes et résilientes est promu	Proportion des habitats précaires (en %)	Rapport du Ministère de la Ville, de l'Urbanisme et de l'Habitat (MVUH)	MVUH	12%	2024	Baisse de 40% au moins
EA 2.6.4 : une mobilité urbaine et interurbaine moderne, inclusive et durable est promue	Taux d'accroissement du parc de véhicule de transport en commun urbain en %	Rapport du Ministère des Infrastructures et de l'Équipement	MIE	52%	2024	≥60%
	Linéaire des routes urbaines réhabilitées en %	Rapport du Ministère des Infrastructures et de l'Équipement	MIE		2024	≥ 80%
AXE 3: GOUVERNANCE, COHESION SOCIALE ET ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES						
Objectif Stratégique 3.1 : Renforcer la gouvernance institutionnelle, l'État de droit et la redevabilité publique						
EA 3.1.1 : l'administration publique est modernisée et son accessibilité est accrue	Taux de satisfaction des usagers vis-à-vis des services essentiels de l'administration publique	Enquête INSTAD	MEFI INSTAD	ND		≥80%
	Taux de satisfaction des usagers vis-à-vis des services de justice en %	Enquête INSTAD	MEFI INSTAD	ND		≥75%

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures Responsable	Valeurs	Année de référence	Cibles PND ADEEG
						2030
EA 3.1.2 : la justice est modernisée et rendue plus efficace et davantage accessible	Nombre de procédures de l'administration judiciaire digitalisées	Rapport du Ministère de la justice		nd		Hausse de 30%
	Délai moyen de traitement des affaires économiques et financières en nombre de jours	Rapport du Ministère de la justice		nd		Baisse de 40%
EA 3.1.3 : la transparence de l'administration publique et la lutte contre la corruption sont renforcées	Indicateur IP-9 du PEFA, accès du public aux informations budgétaires	Rapport PEFA	Institut PEFA	D	2023	≥B
	Indice de Transparency d'absence de corruption	Rapport concerné de de Transparency International	Transparency International	31	2024	Hausse de 15% au moins par rapport à 2024
Objectif stratégique 3.2 : Mettre en œuvre et piloter une stratégie nationale de développement des ressources humaines fondée sur les dynamiques démographiques et les besoins économiques émergents						
EA3.2.1 : le processus de capture du dividende démographique est mieux conduit et les migrations sont mieux gérées	Indice du capital humain	Rapport concerné de la Banque mondiale	Banque mondiale	0,41	2022	≥0,6
	Elaboration d'un rapport annuel de suivi et de gestion des migrations	Rapport concerné du Ministère de Femme et de la Famille (MFF)	MFF	0		≥1
Objectif Stratégique 3.3 : Approfondir la décentralisation, la déconcentration et la gouvernance locale						
EA 3.3.1: le cadre juridique, les compétences et les capacités des collectivités territoriales sont renforcés	Nombre de services décentralisés au niveau régional	Rapport concerné du Ministère délégué chargé de la Décentralisation (MDCD)	Ministère délégué chargé de la Décentralisation (MDCD)	3	2024	≥10
EA 3.3.2 : la planification territoriale et la contractualisation entre l'État et les régions sont développées	Nombre de cadres régionaux de concertation fonctionnels	Rapport concerné du Ministère délégué chargé de la Décentralisation (MDCD)	Ministère délégué chargé de la Décentralisation (MDCD)	4	2024	≥5
EA 3.3.3 : la redevabilité et l'accès à l'information au niveau local se renforcent et la participation citoyenne est promue	Nombre de sessions statutaires des cadres de concertations régionales tenus	Rapport concerné du Ministère délégué chargé de la Décentralisation (MDCD)	Ministère délégué chargé de la Décentralisation (MDCD)	4	2024	≥10

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures Responsable	Valeurs	Année de référence	Cibles PND ADEEG
						2030
EA 3.2.4 : la déconcentration des services publics est renforcée, rapprochant l'État des citoyens	Proportion de ministères disposant de services déconcentrés opérationnels dans chacun des cinq régions rurales en %	Rapport concerné du Ministère délégué chargé de la Décentralisation (MDCD)	Ministère délégué chargé de la Décentralisation (MDCD)	45	2024	≥80%
	Taux de satisfaction des populations sur la délivrance des services publics par les administrations déconcentrées.	Rapport d'enquête INSTAD	INSTAD	ND	2024	Hausse de 5% en moyenne par an
Objectif Stratégique 3.4 : Moderniser la gouvernance économique et financière pour soutenir la diversification						
EA 3.4.1 : la gestion macroéconomique et la planification stratégique sont améliorées	Taux d'inflation en %	Rapport de l'IPC	INSTAD			≤3%
	Taux d'exécution des projets du PIP	Rapport concerné de la DEP-MEFI	MEFI			≥80%
EA 3.4.2 : la gestion des finances publiques est améliorée et la gouvernance des entreprises publiques est renforcée	Taux de pression fiscale en % du PIB	Rapport concerné du MEFI		-2023		≥10%
	Déficit budgétaire, base caisse %	Rapport concerné du MEFI	MEFI	2,7%	(2024)	≥4%
Objectif Stratégique 3.5: Consolider l'aménagement et le développement territoriale en FDJ						
EA 3.5.1 : Un système urbain polycentrique et hiérarchisé est consolidé, réduisant la pression sur la ville de Djibouti	Part de la population vivant en dehors de l'agglomération Djibouti-ville en %	Rapport de l'IPC	INSTAD	2,10%	2024	≤3%
	Part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales en %	Rapport concerné de la DEP-MEFI	MEFI	20%	2024	≥80%
EA 3.5.2 : le développement des pôles de croissance est enclenché	Nombre d'entreprises créées dans les pôles de croissance régionaux	Rapport concerné du MEFI	MEFI	11,40%	2024	≥10%
	Nombre d'emploi créés dans les pôles de croissance régionaux	Modèle économique de Djibouti (MED)	MEFI	-3,20%	2024	≥2,3%
Objectif Stratégique 3.6 : Développer le secteur privé, renforcer l'environnement des affaires et stimuler l'innovation pour densifier le tissu entrepreneurial et accélérer la diversification						
EA 3.6.1: le climat des affaires est modernisé et renforce l'attractivité du secteur productif	Délai de création d'entreprise	Rapport Guichet Unique	Guichet Unique (ANPI)	72	2025	≤48

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures Responsable	Valeurs	Année de référence	Cibles PND ADEEG
						2030
EA 3.6.2 : l'accès de PME, des jeunes et des femmes au financement productif est amélioré	Part du crédit accordé aux PME/PMI en pourcentage du crédit au secteur privé (%)	Banque centrale de Djibouti	MEFI	nd	2024	≥30%
	Pourcentage du crédit accordé aux PEM/PMI dirigés par les femmes et les jeunes bénéficiaires en pourcentage du crédit au secteur au secteur privé (%)	Rapport concerné du MEFI	MEFI	nd	2024	≥10%
EA 3.6.3 : la compétitivité commerciale et l'intégration dans les marchés régionaux sont renforcées	Part des exportations de biens et services dans le PIB en %	MED (DEP-MEFI)	MEFI	126,4%	2024	≥140%
EA 3.6.4 : l'innovation est stimulée et les capacités productives sont modernisées	Nombre de brevets déposés par les entreprises de la TECH par an	ODPIC	ODPIC-Ministère du Commerce	nd	2024	≥5
Objectif Stratégique 3.7 : Renforcer la cohésion sociale, la participation citoyenne et le rôle des acteurs religieux et traditionnels						
EA 3.7.1 : le dispositif national de cohésion sociale et de prévention des conflits est consolidé	Nombre total de conflits fonciers	Rapport concerné du Ministre de l'Intérieur	MI-CD			≥15%
EA 3.7.2 : le civisme des jeunes est renforcé et les protègent du risque de basculement dans la violence	Nombre d'association actives dans la promotion du civisme	Enquête -INSTAD	INSTAD			≥80%
	Proportion des jeunes engagés activement dans une association en %	Enquête -INSTAD - rapport MI-CD	INSTAD-MI-CD			≥80%
AXE 4. TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE CLIMATIQUE						
Objectif stratégique 4.1 : Renforcer la résilience climatique et la durabilité des infrastructures						
EA 4.1.1 : la résilience climatique et la durabilité des infrastructures sont accrues	Taux des projets d'infrastructures prenant en compte la résilience aux chocs climatiques en %	Rapport du Ministère des infrastructures et de l'Equipeement	MIE	40%	2024	≥80%
EA 4.1.2 : la résilience sociale aux variabilités climatiques est renforcée	Proportion des ménages des zones pastorales dépendante des aides sociales en %	EDAM 5	INSTAD	17%	2024	Baisse de 40% par rapport à 2024
	Proportion des femmes dans les Comités de gestion des ouvrages rurales (en %)	Rapport concerné du Ministre de l'Intérieur (MI)	MI-CD	25%	2024	≥40%

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures Responsable	Valeurs	Année de référence	Cibles PND ADEEG
						2030
Objectif stratégique 4.2 : Préserver et valoriser le capital naturel						
EA 4.2.1 : la restauration de la terre et la gestion intégrée des ressources naturelles sont renforcées	Superficie des terres reboisées en hectares	Rapport concerné du Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD)	MEDD	nd	2024	1000 ha
	Superficie des aires terrestres protégés en hectares	Rapport concerné du Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD)	MEDD	4500	2024	Hausse de 5% par an
EA 4.2.2 : l'économie circulaire est développée et la pollution est réduite	Proportion des déchets solides ménagers non traités en %	Rapport annuel du MAEPE-RH	MAEPE-RH	40%	2024	≤20%
EA 4.2.3 : la biodiversité et le patrimoine naturel sont mieux conversés et valorisés	Superficie des aires marines protégées en km2	Rapport concerné du Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD)	MEDD	nd	2024	Hausse de 30% par rapport à 2024/2025
	Superficie des aires fauniques protégées en km carrés	Rapport concerné du Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD)	MEDD	nd	2024	Hausse de 30% par rapport à 2024/2025
Objectif stratégique 4.3 : Accroître la durabilité de l'économie bleue et renforcer la protection de la biodiversité marine						
EA 4.3.1 : une économie bleue productive inclusive et équitable est développée	Volume de produits halieutiques durables en tonnes	Rapport annuel du MAEPE-RH	MAEPE-RH	nd	2024	Hausse de 50% par rapport à 2024/2025
	Part des captures de poisson provenant des pêcheries certifiées (en %)	Rapport annuel du MAEPE-RH	MAEPE-RH	nd	2024	Hausse de 30% par rapport à 2024/2025
EA 4.3.2 : la gestion des écosystèmes côtiers est renforcée	Proportion du littoral placé sous régime de gestion durable (en %)	Rapport concerné du Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD)	MEDD	nd	2024	≥25%

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures Responsable	Valeurs	Année de référence	Cibles PND ADEEG
						2030
Objectif stratégique 4.4 : Renforcer la gouvernance environnementale et le financement vert						
EA 4.4.1 : les institutions, la coordination et le suivi-évaluation environnemental sont renforcés.	Part des projets relatifs à la résilience environnementale et climatique dans les financements mobilisés par an (en %)	Rapport concerné du Ministère de l'environnement et du développement durable et Ministère du Budget (MEDD - MB)	MEDD - MB	8%	2024	≥15%
EA 4.4.2 : le financement vert et les partenariats en faveur du climat sont accrus	Proportion des dépenses du budget de l'Etat labelisées « climat » en %	Document du Budget	Ministère du Budget	0,3%	2024	≥5%
	Volume du financement vert mobilisé par an (en milliards FDJ)	Projet d'investissement publics (PIP)	MB	43,6	2024	≥50